

IRES. FORUM 2012

ACTES DES RENCONTRES
ORGANISÉES PAR L'IRES

IRES. FORUM 2012

ACTES DES RENCONTRES
ORGANISÉES PAR L'IRES

L'IRES poursuit sa tradition relative à l'organisation de séminaires et journées d'étude sur des thématiques stratégiques. Ainsi, plus de 30 manifestations ont été organisées, en 2012, dans le cadre des programmes d'études et de la mission de veille stratégique de l'institut.

Privilégiant l'échange de regards croisés sur les thématiques étudiées, l'IRES a accueilli une pléiade d'acteurs et experts nationaux et internationaux de renom dans divers domaines en lien avec les problématiques stratégiques en question.

Prenant exemple sur les think tanks internationaux, l'IRES adopte la charte de confidentialité de Chatham House en vue d'offrir l'anonymat aux orateurs et d'encourager l'ouverture et le partage de l'information ainsi que l'éclosion d'idées novatrices. C'est conformément à cette charte que ce recueil des comptes-rendus a été élaboré.

Tables des matières

Programme d'études « Lien social : quel rôle pour l'Etat et l'ensemble des acteurs sociaux ? »	5
Aménagement des pouvoirs au sein de la nouvelle Constitution : quelle avancée institutionnelle pour quelle nouvelle pratique politique ?	6
Présentation des résultats de l'enquête nationale sur le lien social	9
Constitution et politique de la famille : quelle opérationnalisation ?	15
Politique de la diversité : quelle opérationnalisation, sous la nouvelle Constitution ?	21
Programme d'études « Changement climatique : impacts sur le Maroc et options d'adaptation globales »	27
Dimensions politiques des changements climatiques, sur le plan international	28
Vulnérabilités climatiques et stratégies sectorielles au Maroc	32
Les cultures transgéniques : quelles contraintes et quelles opportunités pour leur développement au Maroc ?	37
Programme d'études « Compétitivité globale et positionnement du Maroc dans le système mondialisé »	43
Scénarii de la crise de la zone euro : quelles incidences sur le Maroc ?	44
Le Maroc, face à la crise de la zone euro : enjeux et orientations de politiques publiques	50
Les relations économiques Maroc-Algérie : vers un cadre de coopération rénové, au service de la relance de l'UMA	54
Les relations Maroc-Algérie : les leviers d'une stratégie de coopération, au service de la construction maghrébine	60
Accords de libre-échange conclus par le Maroc : quelles incidences sur la stratégie industrielle du pays ?	64
Accords de libre-échange conclus par le Maroc : quelles incidences sur la compétitivité globale du pays ?	69
Programme permanent « Veille stratégique »	73
Le statut avancé Maroc-Union Européenne, à l'aune des nouvelles donnes régionales	74
Les infrastructures critiques, face au risque cybernétique	78
La Tunisie : un an après le « printemps arabe »	82
Quel potentiel de développement des relations de coopération Maroc-Nigéria ?	86

Les relations Maroc-Afrique du Sud : réalité et perspectives _____	90
Terrorisme et crime transnational organisé dans la zone sahélo-saharienne : diagnostic et réponses _____	94
Développements récents au Sahel : enjeux et défis pour la sécurité régionale et internationale _____	97
Le positionnement international du Maroc, à l'aune des transformations actuelles et futures de l'ordre mondial _____	102
Les technologies des smart grids : défis et opportunités pour le Maroc _____	105
Les options énergétiques du Maroc : enjeux et défis _____	110
Défis futurs du nouveau monde urbain : quel modèle de développement pour la ville marocaine ? _____	114

Programme d'études
« Lien social : quel rôle pour l'Etat
et l'ensemble des acteurs sociaux ? »

27 janvier 2012

Aménagement des pouvoirs au sein de la nouvelle Constitution : quelle avancée institutionnelle pour quelle nouvelle pratique politique ?

L'IRES a organisé le 27 janvier 2012 un atelier sur le thème « Aménagement des pouvoirs, au sein de la nouvelle Constitution : quelle avancée institutionnelle pour quelle nouvelle pratique politique ? » afin de créer un débat autour de cette thématique et de tenter d'apporter une réponse aux questionnements posés :

- Quels sont les rôles et les prérogatives propres de chacun des trois pouvoirs ?
- Quels sont les domaines de compétence partagés, sous quelles formes et conditions s'exercent-ils ?
- Comment les organes des pouvoirs peuvent-ils concourir, par la collaboration, à une optimisation de la rationalisation du travail étatique ?
- Comment ces aménagements des pouvoirs peuvent-ils contribuer à asseoir une pratique institutionnelle efficiente de la démocratie marocaine ?

Toutes les démocraties, dans leur large diversité, ont été fondées sur le même principe de séparation des pouvoirs. Au Maroc, l'idée de séparation des pouvoirs a commencé à faire son chemin avec la première constitution de 1962. En 50 ans de pratique constitutionnelle, cette idée a atteint un degré de maturité certain que la nouvelle Constitution de juillet 2011 symbolise. D'ailleurs, l'idée d'édification progressive d'un Etat démocratique moderne est inscrite dans son préambule, avec comme fondements « les principes de participation, de pluralisme et de bonne gouvernance ». La démocratie, comme la séparation des pouvoirs, qui en est l'un des mécanismes de fonctionnement, se construisent l'une et l'autre dans l'apprentissage.

La constitution définit le Maroc comme « une monarchie constitutionnelle, démocratique, parlementaire et sociale » (art. 1^{er}). Elle confère au Parlement l'exercice du pouvoir législatif (art. 70), au gouvernement celui du pouvoir exécutif (article 89) et consacre l'indépendance du pouvoir judiciaire par rapport aux deux autres pouvoirs (art. 107).

La séparation des pouvoirs a pour fondement l'indépendance organique et la spécialisation fonctionnelle des organes de l'Etat et non la défense à chacun de ces organes d'intervenir dans la sphère de compétence des autres. Ce qui suggère, à l'instar des expériences constitutionnelles les plus anciennes, un mélange savant et complexe de mécanismes, fonctionnant dans le respect des prérogatives propres à chacun des pouvoirs, voire au sein de chacun d'eux, d'une part et de collaboration d'autre part. L'objectif étant d'arriver à un fonctionnement équilibré des différentes structures de l'Etat.

Des dispositions de la nouvelle Constitution relient les deux pouvoirs, législatif et exécutif, par des mécanismes de compénétration multiples et variés, donnant sa forme et sa signification à la séparation des pouvoirs en droit constitutionnel marocain. Il s'agit, entre autres, de l'amarrage plus étroit de l'exécutif à la majorité parlementaire, de la procédure législative et du domaine de la loi, aménagés selon les règles du parlementarisme rationalisé...

La nouvelle Constitution a apporté un important changement de paradigme, par rapport aux précédentes constitutions qu'a connues le Maroc indépendant. Il s'agit, en l'occurrence, de l'institutionnalisation du principe de dissensus. La constitution permet, désormais, de sortir de la culture du consensus à tout prix, pratique paralysante de toute velléité de créativité et d'innovation. Les sociétés évoluent avec les conflits en leur sein, le rôle de l'Etat étant de les réguler pour arriver à un vivre-ensemble acceptable pour les sociétaires. Elle accentue le caractère parlementaire des institutions (exécutif vs législatif).

Elle introduit la bipolarité au sein de l'exécutif. Elle institutionnalise l'indépendance du pouvoir judiciaire (exécutif et législatif vs judiciaire). Elle introduit une séparation verticale entre l'Etat et les collectivités territoriales...

Annonçant le dépassement du concept unitaire de l'Etat, ce changement de paradigme, qu'on peut résumer par la phrase célèbre de Montesquieu « Il faut que, par la disposition des choses, le pouvoir arrête le pouvoir », est à même de conforter la marche du Maroc vers la démocratie pleine et effective et vers la consolidation de l'Etat de droit et des institutions.

De manière plus spécifique, la constitution de 2011 apporte six ruptures majeures :

- Le renforcement du principe de la démocratie procédurale, à travers la recherche d'une meilleure clarification des mécanismes et des rôles des différentes institutions, en charge de la gestion des affaires de l'Etat et des citoyens. Cet objectif explique, entre autres, la multitude des articles et la taille de l'actuelle Constitution, comparativement aux précédentes. Il témoigne, également, de la volonté de renforcer les garanties de l'exercice des droits et des obligations des citoyens et de réduire les possibilités de « fausses » interprétations du texte constitutionnel.
- L'instauration du patriotisme constitutionnel, à travers la reconnaissance de la diversité de l'identité nationale et de ses multiples confluits (l'amazigh, comme langue officielle, la reconnaissance de la composante hébraïque de l'identité marocaine...). Ceci est en mesure de renforcer l'unité et l'allégeance à l'Etat-Nation et représente un gage de stabilité qui peut contenir le risque de crispations identitaires ou régionalistes.
- La consolidation du caractère parlementaire du système politique marocain est en phase avec le constat historique selon lequel, cette voie est, pour les jeunes démocraties, celle qui a été la plus couronnée de succès, en termes de stabilité politique et d'ancrage des pratiques de la démocratie, à l'image des régimes de l'Europe de l'Est et à l'opposition des régimes en Amérique Latine. Ainsi, l'article premier de la Constitution associe, pour la première fois, l'adjectif parlementaire à la monarchie marocaine. Celle-ci conserve des prérogatives exécutives larges, à l'instar du Royaume du Danemark. Trois domaines sont toujours réservés, de manière exclusive, à l'institution monarchique : les domaines religieux, militaire et des relations internationales.

- Le renforcement des espaces de subsidiarité, constituant autant d'endroits pouvant cristalliser les négociations, nécessaires à un partage effectif de l'exécutif. Ces espaces sont de trois ordres :
 - ✓ Le contresigne avec le chef du gouvernement qui est hissé, par la nouvelle Constitution, au rang de règle générale, sauf pour quelques rares exceptions,
 - ✓ La consultation du chef du gouvernement lors de la décision de dissolution du parlement,
 - ✓ La possibilité de délégation de certains pouvoirs, tels que la nomination à des emplois supérieurs, la présidence du conseil des ministres et la présidence de certaines séances du Conseil Supérieur de Sécurité.
- Le renforcement de l'équilibre et de la collaboration entre le pouvoir exécutif, législatif et judiciaire, à travers, entre autres, la consolidation de l'indépendance de la justice.
- L'élargissement des libertés citoyennes dont il convient de relever, en particulier, l'exception d'inconstitutionnalité, la levée de pétitions par les citoyens dans les assemblées régionales, comme l'une des premières concrétisations de la régionalisation avancée et le droit d'accès à l'information.

Toutefois, la mise en oeuvre de la nouvelle Constitution, qui annonce de grandes avancées politiques, dépend grandement du contenu des lois organiques qui vont être élaborées lors du mandat gouvernemental actuel. A cet effet, il est nécessaire de mobiliser l'ensemble des forces vives de la nation, dans leur grande diversité, pour contribuer à l'élaboration de ces lois organiques afin qu'elles ne soient pas l'émanation d'une interprétation exclusive de la Constitution.

La communication, la vulgarisation et la formation des citoyens et de l'administration aux principes portés par la nouvelle Constitution seraient d'une grande valeur ajoutée pour réussir cette réforme stratégique pour l'avenir du Maroc.

16 mars 2012

Présentation des résultats de l'enquête nationale sur le lien social

L'IRES a organisé le 16 mars 2012 un séminaire de présentation des résultats de l'enquête nationale sur le lien social au Maroc.

Réalisée en 2011, l'enquête a concerné un échantillon représentatif de 5.046 personnes, de toutes les régions du Royaume (121 communes : 73 urbaines et 47 rurales), confectionné à partir de 6 critères : l'âge, le sexe, le revenu, la catégorie professionnelle, le niveau d'instruction et le lieu d'habitat et mobilisé 120 personnes, dont une équipe de 60 enquêteurs, pour la plupart des doctorants.

Elle a permis de recueillir une masse très importante d'informations utiles pour la connaissance de la société marocaine et l'élaboration de politiques publiques, en mesure de renforcer le lien social. L'enquête a pris en compte plusieurs dimensions : le lien familial, le lien d'amitié, le lien de voisinage, le lien de travail, le lien politique et civique, la solidarité, la confiance interpersonnelle et institutionnelle, le vivre-ensemble et la citoyenneté ainsi que les identités collectives et la marocanité.

Présentation synthétique des résultats de l'enquête nationale sur le lien social

Les liens sociaux sont d'intensité différenciée : le lien familial éclipse tous les autres liens ; les liens d'amitié, de voisinage et de travail sont, par leur intensité, des liens intermédiaires, alors que le lien politique est le lien le plus faible.

Lien familial

Ceci transparaît à travers les rôles que la famille doit continuer à jouer, notamment par le biais des aides matérielles à prodiguer à ses membres dont l'aide financière, l'aide dans les tâches ménagères lourdes, l'aide pour la garde et l'éducation des enfants et le soutien moral ; la fréquence des réunions familiales. Presque la moitié des personnes interrogées estiment que la famille doit se réunir, au moins, une fois par semaine ; le nombre et l'intensité des communications téléphoniques régulières avec les membres de la famille proche avec, à leur tête, les parents.

Il faut, toutefois, noter que le réflexe endogamique, régional/spatial ou familial est en diminution constante depuis plusieurs années. S'agissant de l'endogamie spatiale, plus des deux tiers des personnes interrogées estiment qu'elle ne joue plus aucun rôle dans la réussite ou l'échec d'un mariage et un peu moins de la moitié pensent de même pour ce qui est de l'endogamie familiale, même si une forte minorité (42%) estime que l'endogamie familiale est une condition de réussite du mariage. Ceux qui se sont déclarés contre l'endogamie familiale invoquent, d'abord, les risques de conflits intrafamiliaux et d'ingérence dans la vie privée du couple. Les risques de maladies congénitales ne sont invoqués qu'en dernier.

Concernant les modes de régulation des relations interfamiliales, une majorité des personnes interrogées est pour qu'elle soit basée sur un mélange d'obéissance et d'entente, avec un net penchant pour cette dernière ; les jeunes étant plus favorables à l'entente qu'à l'obéissance.

S'agissant du type de relations pouvant favoriser le renforcement du lien familial, il y a une quasi-unanimité à considérer le dialogue entre parents et enfants comme facteur déterminant pour y arriver. Quant aux relations entre époux, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à considérer que l'égalité et le dialogue favorisent ce renforcement.

Liens intermédiaires : lien d'amitié, lien de voisinage et lien du travail

Le lien d'amitié est majoritairement bâti sur des affinités naturelles plutôt qu'électives. Les meilleurs amis sont recrutés, d'abord, au sein de la famille pour plus de la moitié des personnes interrogées, les jeunes ayant une propension à nouer des relations amicales, davantage hors du cercle familial. Ce qui est attendu des amis, en général, c'est le respect et la confidentialité. L'enquête nationale sur le lien social a montré qu'en moyenne, les personnes interrogées ont entre deux et trois « vrais » amis. Les femmes ont moins de « vrais » amis que les hommes et les plus âgés, moins que les jeunes. Près d'un quart des personnes interrogées ont déclaré ne pas avoir de « vrais » amis du tout.

Le lien de voisinage est caractérisé, en général, par la retenue et la distanciation. Les relations avec les voisins sont qualifiées, à 90%, de bonnes à excellentes. Toutefois moins du tiers des personnes interrogées déclarent accorder une confiance forte à leurs voisins. Cette confiance est plus forte en milieu rural, 42%, alors qu'elle n'est que de 25% en milieu urbain. La confiance diminue, à mesure que le niveau d'éducation augmente.

Un peu moins de la moitié se prononce pour un voisinage du type « bonjour-bonsoir et que chacun reste chez soi ». Cette propension augmente, à mesure que le niveau d'éducation est élevé.

Lorsqu'il s'agit de choisir ses voisins, les différences de statut social et de nationalité sont tolérées par la majorité des personnes interrogées, le voisinage des célibataires est, lui, moins toléré alors que celui des personnes porteuses de maladies contagieuses, celles à antécédents pénaux et les homosexuels, est majoritairement rejeté.

Le lien du travail est perçu par les personnes interrogées comme étant de bonne qualité. Les relations avec les collègues de travail sont jugées entre bonnes et excellentes à plus de 82%. Près de 70% affirment avoir des relations d'affection et d'amitié avec des collègues de travail, mais un peu moins de 40% disent rencontrer « quelques fois » leurs collègues, en dehors des lieux de travail et 22% « souvent ».

Les personnes appartenant aux catégories « aides agricoles », « petits métiers », « ouvriers-salariés » sont plus enclines à rencontrer les collègues, en dehors des lieux de travail que les « patrons et associés ».

La majorité des personnes interrogées déclare accorder une confiance forte aux collègues de travail. Toutefois, une forte minorité y accorde une confiance moyenne à faible. Ces niveaux de confiance sont relativement mitigés, au regard de la « bonne qualité » des relations de travail déclarée.

Lien politique et civique

C'est le lien le plus faible. Ceci est illustré par des rapports aux institutions peu confiants, surtout quand il s'agit des institutions représentatives et un sentiment que le vote est « inutile » pour 50,4% des personnes interrogées.

Si, en général, les divers types de contestations sont largement approuvés, du moment qu'ils sont ponctuels et pacifiques, le passage à l'acte (à travers un engagement civique, notamment associatif, ou la participation à une campagne de collecte de signature, à des réunions politiques ou le boycott d'un produit), est inversement proportionnel aux taux d'approbation des contestations.

A la question de savoir si c'est bien de recourir à la violence pour obtenir des droits, l'écrasante majorité des personnes interrogées a répondu « non ».

La liberté d'expression dans les médias divise puisque plus des 2/5 des personnes interrogées pensent qu'elle ne nuit pas à la cohésion sociale contre une proportion, presque égale, qui pense le contraire. De même, une majorité de personnes interrogées est pour un équilibre entre liberté et « Zeyyare ».

Identités collectives / marocanité

Les sentiments d'appartenance qui recueillent les scores les plus élevés sont « être musulman » (9,9/10), « être marocain » (9,6/10) et « être arabe » (8,9/10). Les autres appartenances, notamment régionales, qui concourent, à des degrés différenciés, à la marocanité sont estimées d'une importance moindre. Les personnes interrogées expriment, ensuite, un attachement relativement fort à des institutions locales, comme le douar (8,8/10) et la tribu (8,7/10).

A la question de savoir ce qui fonde la marocanité, c'est le fait d'« aimer son pays » et le fait d'« être musulman », qui arrivent en tête (9,3/10) ; « l'attachement à l'unité territoriale » du Maroc recueille 9,2/10.

S'agissant de la question linguistique, l'enquête nationale sur le lien social a permis de faire ressortir plusieurs éléments concernant la compréhension, la lecture, le parler et l'écrit des langues pratiquées au Maroc.

La majorité des personnes interrogées (53,4%) déclare préférer que les Marocains parlent différentes langues contre une forte minorité (45,4%) qui préfèrent que les Marocains pratiquent l'unilinguisme.

Concernant la pratique des langues marocaines, l'enquête confirme une observation de bon sens sur la place de la dârija comme langue véhiculaire du marché linguistique marocain. L'enquête fait ressortir que plus d'un tiers des personnes interrogées ne comprennent pas l'arabe standard. L'amazigh est compris par près d'un tiers des personnes interrogées et parlé par un peu plus d'un quart. Près des 2/5ème considèrent que l'amazigh est un élément constitutif de la marocanité.

S'agissant des langues étrangères, l'enquête montre qu'il y a trois fois plus d'utilisateurs du français que de l'anglais et cinq fois plus que de l'espagnol.

Vivre-ensemble

Pour un vivre-ensemble en paix, les personnes interrogées placent « le travail pour tous » et « la solidarité » en tête de leurs préférences. Toutefois, cet ordre change, quelque peu, selon le sexe. Les femmes, par exemple, placent « la solidarité » avant « le travail pour tous ». Quant aux jeunes, ils accordent une priorité au « travail » sur « l'amélioration du pouvoir d'achat ».

Quant à la solidarité, 2/3 des personnes interrogées considèrent qu'elle a baissé dans les villes contre seulement un tiers qui pense de même pour ce qui est de la campagne. Le croisement des données, selon le milieu de résidence, ne fait pas ressortir de contraste entre les urbains et les ruraux.

Si la dégradation de la solidarité est plus prononcée en ville qu'à la campagne, la famille demeure le lien où la solidarité est la plus forte. De plus, c'est une solidarité davantage religieuse et morale que sociale ou civique.

D'après les personnes interrogées, les trois principales préoccupations, empêchant un vivre-ensemble pacifié sont d'abord la corruption, puis la pauvreté et, enfin, l'injustice sociale.

Concernant la corruption, l'enquête a montré que les institutions ancillaires et d'intermédiation sont perçues comme étant moins corrompues que les institutions régaliennes. Parmi ces dernières, celles qui sont perçues comme les plus touchées, figurent la gendarmerie, la police et les tribunaux. Celles jugées comme les moins corrompues sont l'école et les associations caritatives.

Confiance/défiance

La question de la confiance n'a reçu, à ce jour, qu'un traitement relativement incomplet au Maroc. L'enquête nationale sur le lien social constitue un éclairage nouveau et supplémentaire sur la confiance et la défiance au Maroc, tant au niveau interpersonnel qu'institutionnel.

La confiance interpersonnelle est, dans l'ensemble, relativement faible et, généralement, plus forte en milieu rural qu'en milieu urbain. La méfiance envers la plupart des gens est la règle pour près de 9/10^{ème} des personnes interrogées. Par ailleurs, le lien familial est, là encore, le principal facteur de renforcement et de concentration de la confiance interpersonnelle, l'intensité de la confiance tendant à diminuer, à mesure que l'on s'éloigne de l'entourage familial vers des cercles d'appartenance plus élargis.

En ce qui concerne la confiance institutionnelle, les institutions qui recueillent le niveau de confiance le plus fort sont, d'abord, l'école (7,3/10), l'université (7,2/10) ainsi que l'armée (6,9/10) et les organisations des droits de l'Homme (6,9/10).

Les institutions auxquelles est accordé le niveau de confiance le plus faible sont le gouvernement (3,9/10), le parlement (3,3/10) et les partis politiques (2,8/10).

A l'instar de la confiance interpersonnelle, la défiance envers les institutions est plus prononcée en milieu urbain. De même, les femmes et les personnes à revenus modestes accordent plus de confiance aux institutions susmentionnées que les hommes et les personnes à revenus intermédiaires et élevés.

Communication et lien social

Les personnes interrogées ont une forte préférence pour la rencontre directe, malgré la profusion des moyens de communication à distance. L'internet sert, en plus, comme outil professionnel et, dans les études, qu'à des fins amicales ou amoureuses. Il est plus utilisé par les jeunes que par les moins jeunes.

Synthèse des débats

Les débats ont permis de relever la nécessité d'une analyse en profondeur des données de l'enquête nationale sur le lien social afin de tenter d'en faire ressortir des orientations stratégiques, en termes de politiques publiques pour le Maroc de demain. Une lecture prudente des données de l'enquête a été proposée afin d'assurer un meilleur éclairage des choix publics. Les intervenants ont insisté sur la nécessité de lier les résultats de l'enquête avec les différents aspects de la vie économique et sociale, non abordés dans son cadre, notamment par la réalisation d'autres enquêtes.

La responsabilité d'une vulgarisation du recours à des enquêtes de terrain incombe, de ce fait, autant aux institutions publiques qui ont besoin de formuler des politiques, sur la base d'une connaissance précise des besoins et des attentes des citoyens, qu'au monde universitaire qui a l'expertise technique pour aider à la supervision et à l'analyse des données des enquêtes. Il y a lieu de constituer, à cet effet, un consortium entre universités et organismes publics de prévision, voire de prospective, pour monter un observatoire sur le lien social.

Selon nombre d'intervenants, le caractère inédit de l'enquête milite en faveur de la mise à disposition de la communauté scientifique nationale de ses résultats, dans un premier temps et de la dupliquer à intervalle régulier, dans un second temps et ce, afin de suivre l'évolution temporelle des attitudes et perceptions des Marocains sur cette question centrale du vivre-ensemble et du lien social.

Les intervenants ont, également relevé dans le sillage des études menées dans le cadre du programme d'études de l'IRES sur le lien social et de l'enquête nationale sur le lien social, la nécessité de mettre en exergue les évolutions que connaît le milieu urbain, notamment au sein des villes moyennes afin de mieux comprendre certains phénomènes qui y ont émergé ces dernières années.

Ils ont proposé à l'IRES de composer un indice de bien-être social qui peut être élaboré à partir de l'ensemble des dimensions abordées dans l'enquête selon l'âge, le sexe, le niveau d'éducation, le milieu de résidence, le niveau des revenus... L'objectif étant de comprendre comment l'appréhension de la solidité ou de la fragilité du lien social est-elle conditionnée par la position occupée au sein de la société qui est elle-même conditionnée par les différents critères susmentionnés.

Conclusion

Malgré la richesse des débats et la qualité des intervenants, il n'a pas été possible d'épuiser l'ensemble des thèmes liés aux résultats de l'enquête nationale sur le lien social. Les idées les plus saillantes qui ont émergé du débat peuvent être résumées comme suit :

- Le processus d'autonomisation au sein de la famille et d'individuation au sein de la société, en général, semble être irréversible et conditionne l'évolution du lien social et du vivre-ensemble dans un sens plus démocratique.
- La mobilité sociale et spatiale devient un facteur important dans l'évolution du lien social.
- Face à la profondeur des évolutions transitionnelles et de la rapidité des changements sociétaux, il est de la plus haute importance que l'État développe une stratégie et une politique de la recherche et de la connaissance en sciences sociales au Maroc. Pour ce faire :
 - ✓ les enquêtes sur les aspects socio-économiques du pays devraient devenir régulières et fréquentes afin de fournir des éclairages différents et réguliers sur les diverses évolutions sociétales et d'aider, ainsi, les pouvoirs publics à mieux élaborer leurs politiques publiques.
 - ✓ un consortium pourrait être constitué, à cet effet, regroupant l'université et les organismes publics et privés de prévision et de prospective en vue de mettre en place un observatoire national sur le lien social et le vivre-ensemble.
 - ✓ la recherche universitaire en sciences humaines et sociales devrait être plus encouragée, mieux encadrée et plus systématisée. Une institution de haut niveau, dédiée à la recherche dans les sciences de l'Homme et de la société devrait voir le jour au Maroc, comme pôle d'excellence, en la matière. Un benchmark international pourrait aider à dessiner le profil de cette institution à créer, en s'inspirant des expériences nationales les plus abouties.

30 mai 2012

Constitution et politique de la famille : quelle opérationnalisation ?

Introduction

L'IRES a organisé le 30 mai 2012 un séminaire sur le thème « Constitution et politique de la famille : quelle opérationnalisation ? ».

Dans un Maroc en pleine mutation politique et démographique, la multiplication des risques sociaux et l'ampleur des transformations culturelles, à l'oeuvre ces dernières années plaident pour que les fonctions de l'institution familiale soient réhabilitées et son rôle renforcé, en sa qualité de filet majeur de cohésion, de solidarité et d'intégration sociale. Laisser la famille sans encadrement institutionnel et sans soutien moral et matériel, c'est priver la société d'un de ses ressorts les plus puissants, en termes d'intégration sociale, culturelle et politique.

Les dispositions de la Constitution abordent la problématique du lien social familial, sous différents angles. Une lecture attentive montre qu'elle s'oriente davantage vers une consécration qu'une refondation de ce lien. Cette consécration se ferait à travers la capitalisation des acquis des chantiers législatifs, initiés dans le sillage de la transition démocratique ainsi que par la réaffirmation des normes régissant l'institution familiale marocaine dans ses diverses dimensions (rapports homme / femme, enfance, personnes âgées, personnes en situation de handicap, droits sociaux...).

La Constitution apporte un éclairage significatif sur le statut légal de la famille, qualifiée de « cellule de base de la société » (art. 32). Elle dessine à grands traits les contours d'une ambitieuse politique de la famille, en accordant un égal intérêt à la question de la parité homme / femme en société et, donc, au sein de la famille ainsi qu'aux enfants dont l'épanouissement et la condition juridique ne devraient plus être hypothéqués par des facteurs liés à leur situation familiale ou sociale.

Dans la perspective de mise en oeuvre de la nouvelle politique de la famille, la Constitution institutionnalise un Conseil Consultatif de la Famille et de l'Enfance. Il a pour missions, au titre de l'article 169 de la Constitution, « d'assurer le suivi de la situation de la famille et de l'enfance, d'émettre son avis sur les plans nationaux relatifs à ces domaines, d'animer le débat public sur la politique familiale et d'assurer le suivi de la réalisation des programmes nationaux, initiés par les différents départements, structures et organismes compétents ».

Le Maroc, qui a proclamé son choix raisonné de construire un Etat de droit démocratique et sa volonté d'accorder aux conventions internationales, dûment ratifiées, la primauté sur le droit national, doit, dès lors, approfondir la convergence de sa législation et de ses politiques nationales avec les acquis universels, en la matière. La question centrale est de savoir quelle est la cohérence conceptuelle et la pratique qui devraient fonder la nouvelle politique publique de la famille ?

Partant de cette interrogation centrale, les questions connexes suivantes s'imposent :

- Les réformes législatives et institutionnelles initiées ces dernières années (code de la famille, code de la nationalité, législation pénale, protection des mineurs, intégration de l'approche genre dans les politiques publiques, adhésion aux instruments internationaux...) n'ont-elles pas déjà anticipé bien des aspects de la Constitution, en matière de lien social familial ?
- Quel sens faudrait-il donner à l'égalité hommes / femmes dans un pays arabo-musulman, en transition culturelle ?
- Existe-t-il un rythme raisonnable pour mettre en place cette parité au Maroc ?
- Quelle serait la composition idéale des deux instances chargées de la parité hommes / femmes, d'une part et de la famille et de l'enfance, d'autre part ?
- Comment impliquer les acteurs concernés, notamment le monde associatif comme partenaire stratégique dans la mise en oeuvre de la politique de la famille ?
- Comment traduire les engagements constitutionnels, en matière de lien social familial dans les politiques publiques sectorielles (éducation, santé, emploi, justice...) ?
- Comment intégrer l'approche « famille » dans les politiques publiques ?
- Comment aider la famille à renforcer une solidarité intergénérationnelle active ?
- Quel soutien matériel et moral et sous quelle forme la politique dédiée devra-t-elle apporter aux familles les plus nécessiteuses et à leurs membres ?

Synthèse des interventions

Evolution du lien familial

La famille est, en même temps, le vecteur de la cohésion sociale et le lieu de prédilection des conflits de valeurs au sein de la société. Depuis l'Indépendance, le Maroc a connu des transformations démographiques et sociales importantes, qui ont profondément affecté les rôles traditionnels de la famille, pour ce qui concerne sa contribution au vivre-ensemble ainsi que celle de chacun de ses membres en société.

Il y a encore un demi-siècle, c'était le modèle familial traditionnel qui était à l'oeuvre, celui de la famille élargie au sein de laquelle cohabitaient trois, voire quatre générations. Aujourd'hui, le processus de nucléarisation est à l'oeuvre et affecte la famille dans sa structure, ses valeurs et ses relations. La persistance du modèle pluri-générationnel est plus dictée par des considérations économiques que comme un prolongement de l'identique dans le temps. Le processus de nucléarisation est-il annonciateur au Maroc, à horizon d'une vingtaine d'années, d'un modèle de « famille à durée de vie limitée » ?

L'enquête nationale sur le lien social menée par l'IRES en 2011 a montré que, dans une configuration sociétale en transition, le Maroc assiste à une perte progressive de l'ancien sens social. Dans cette configuration transitionnelle où la valeur de solidarité est en régression, le lien familial, lien le plus fort de tous les liens en société, connaît une transformation rapide.

Valeur refuge, sa force est problématique du fait de l'état des autres liens en société, auxquels il fait de l'ombre, voire qu'il écrase de tout son poids. De ce fait, cette force est autant un sujet de satisfaction que d'inquiétude, car elle souligne la fragilité des liens sociaux et le surdimensionnement de la charge morale et matérielle qui pèse sur le lien familial et la famille en société. Celle-ci est sollicitée pour jouer le rôle de substitut lorsque les autres institutions sociales viennent à faillir à leur rôle de soutien matériel et moral des sociétaires.

En termes de valeurs, l'enquête nationale sur le lien social montre que la famille connaît un glissement d'un paradigme d'obéissance vers un autre plus égalitaire, d'entente et de concertation, qu'il s'agisse des relations entre mari et femme ou celles entre parents et enfants. La famille est en train d'évoluer d'un modèle basé sur la hiérarchie et l'appartenance communautaire vers un modèle engagé de plus en plus dans la dynamique de renforcement de l'autonomie et de la responsabilité des individus.

Le nouveau contexte constitutionnel

En matière familiale, la nouvelle Constitution adopte un référentiel multiple, celui de l'Islam, celui du droit positif national et celui des instruments internationaux auxquels le Maroc adhère. Partant de cette diversité de référentiels, la Constitution reconnaît la famille « fondée sur le lien légal du mariage », comme cellule de base de la société (art. 32). Toutefois, cette définition légale n'écarte pas explicitement pour autant le lien de filiation qui fonde les autres formes de familles: celle fondée sur le mariage de la fâtiha, celle monoparentale (suite au décès d'un des deux parents ou au départ de l'un d'eux après le divorce), celle basée sur la fratrie (suite au décès des deux parents), celle recomposée (constituée des anciens parents qui ramènent leurs enfants respectifs) ou celle avec à sa tête une mère célibataire...

La Constitution énonce expressément le principe d'égalité entre l'homme et la femme, en matière de jouissance des droits et libertés (article 19). Elle fait obligation à l'Etat de garantir et de protéger par la loi les droits de la famille et des enfants (article 32 de la Constitution), nonobstant l'ensemble des droits humains individuels, reconnus à égalité et sans discrimination aux femmes et aux hommes. Toutefois, en cas de conflit entre les droits individuels et les droits de la famille, il serait utile que ces derniers priment. Pour mettre en oeuvre ces droits et obligations et encadrer la mise en place institutionnelle des politiques publiques de la famille et de l'enfance, la Constitution a prévu la création d'un Conseil Consultatif de la Famille et de l'Enfance.

Une famille a besoin que lui soient garanties certaines conditions, sans lesquelles elle serait fragilisée, voire vouée à la destruction, à savoir : le domicile, une histoire commune et des liens affectifs forgés par la filiation, le mariage ou la vie commune, une charte (ici le Code de la famille, garantissant le statut de chacun de ses membres, sur la base de valeurs de dignité, d'égalité et de co-responsabilité), des revenus et un budget.

La famille, en dépit de la rareté de ses ressources, assure des rôles de cohésion sociale au sein de la société et de solidarité vis-à-vis de ses membres, dont les plus cruciaux sont ceux en direction de l'enfant (allaitement, sécurité alimentaire, hygiène, santé, éducation et socialisation) ; à l'égard de l'enfant handicapé qui nécessite un dévouement exceptionnel, notoirement lourd et coûteux ; à l'égard des personnes âgées ; vis-à-vis de tous les membres, provisoirement ou durablement en situation précaire.

En contrepartie, la famille est attendue pour son rôle actif de prévention des différents phénomènes de précarité sociale et matérielle : enfants en situation difficile, personnes âgées, mères monoparentales... Or, la famille n'est pas soutenue pour s'acquitter convenablement de ces rôles de prévention.

Face à la pénurie de mesures et d'actions visant le renforcement des capacités inclusives et de socialisation des membres de la famille, il y a lieu de développer des politiques qui visent la famille comme collectivité et d'autres qui visent ses membres, pris individuellement. Ces deux types de politiques devraient se faire dans un cadre synergique et de complémentarité pour en potentialiser les effets. Il en va, ainsi, du renforcement des capacités de la femme qui se trouve en première ligne lorsqu'il s'agit de concilier entre sa vie familiale et sa vie professionnelle ; des enfants, de leur protection et de leur éducation ; des personnes handicapées et des personnes âgées.

S'agissant de l'enfance, un plan national a été adopté pour la période décennale 2006-2015 qui constitue une référence pour les politiques publiques et un cadre stratégique pour leur déploiement. Les stratégies sectorielles, notamment dans les domaines de la santé, de la scolarisation, du logement, de l'électrification, de l'eau potable... ont toutes contribué à l'amélioration des conditions des enfants. Il en va de même de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH) qui a insufflé une dynamique importante aux stratégies sectorielles. Cette dynamique a abouti à l'émergence d'une nouvelle génération de services, tendant à la protection des enfants dans leurs droits et leur intégrité : mise en place de centres d'écoute et de soutien des enfants et des mères dans les tribunaux et les centres de soins...

Malgré ces avancées, les manques sont encore importants. La protection des femmes et des enfants requiert des réponses de proximité, avec l'implication des collectivités locales dans le cadre de la régionalisation avancée.

Quant aux personnes âgées qui constituent 8% de la population marocaine, l'allongement de la durée de vie pose au Maroc, comme dans de nombreux pays, des défis quant à leur place au sein de la famille et de la société, en général et au renforcement de la solidarité intergénérationnelle.

Principales conclusions du débat

Les intervenants ont unanimement salué l'opportunité qui est désormais offerte à la société et à l'Etat par la nouvelle Constitution, d'accompagner les grands chantiers de transformations sociales dont celui qui concerne la famille et le lien familial en premier. Ils ont toutefois attiré l'attention sur les défis réels posés par l'opérationnalisation.

Le Maroc de la nouvelle Constitution est pris en tenaille entre trois référentiels : le national-islamique, l'international-droits de l'homme et celui d'une réalité sociale, ce qui est annonciateur de difficultés lors de la phase d'opérationnalisation, tant le spectre des interprétations est large.

Les participants ont souligné, également, que l'opérationnalisation, pour réussir, devra partir d'une connaissance du réel, la plus précise possible. D'où l'importance de développer la recherche en sciences humaines et sociales.

Développement de la connaissance sociologique

A la lumière des résultats de l'enquête nationale sur le lien social de l'IRES, les participants ont unanimement recommandé :

- la mise en place d'un observatoire des comportements psycho-sociologiques et des changements sociaux.
- la réalisation, sur une base récurrente, d'une enquête approfondie sur la famille au Maroc.

En matière d'opérationnalisation

- Prendre en considération autant l'esprit que le texte de la Constitution, notamment en ce qui concerne les dispositions relatives à la famille.
- Inscrire les dispositions concernant la famille (mariage, filiation, dissolution du mariage, héritage...) dans l'ordre public.
- Focaliser sur les obligations et les devoirs autant que sur les droits.
- Eviter de traiter les droits et devoirs des membres de la famille d'une manière cloisonnée, mais le faire d'une manière homogène, en les connectant les uns aux autres et en transversalisant l'action publique en direction de la famille.
- Opérationnaliser, dans les meilleurs délais, le Conseil Consultatif de la Famille et de l'Enfance.

Une politique de la famille inclusive et transversale

Une politique de la famille, transversale et inclusive, est à même de renforcer la solidarité intrafamiliale et intergénérationnelle.

Principes généraux

- Tenir compte de la complexité sociale et de la diversité sociologique des modèles familiaux.
- Réhabiliter et réactiver les solidarités familiales.
- Promouvoir les valeurs de travail et de mérite.
- Assurer la stabilité de la famille et renforcer ses rôles.
- Renforcer les capacités d'autonomie et d'autosuffisance de la famille et de ses membres.
- Mettre en place des mécanismes institutionnels de renforcement des capacités et de réduction des inégalités.
- Valoriser les prestations que la famille rend à ses membres, en particuliers ceux handicapés, malades ou âgés.
- Promouvoir les actions solidaires émanant de la société civile.
- Lutter contre les discriminations et en faveur de la promotion de l'égalité entre les sexes.
- Préserver le domicile et le revenu de la famille et combattre les facteurs la fragilisant.

Volets pratiques

Le logement est une condition sine qua non de stabilité de la famille.

- Cas de la location : instaurer des relations solidaires et considérer que la location à une personne mariée est, en fait, une location à la famille qui devrait se retrouver prioritaire en cas de problèmes.
- Cas du logement économique : il devrait être attribué aux deux parents par souci d'équité.
- Cas des terres collectives : leur jouissance reste réservée aux hommes.

Le revenu, même limité, reste un facteur de préservation de la famille et de prévention contre la précarité. Il faudrait élargir le bénéfice du fonds d'entraide nationale pour les femmes divorcées afin d'en faire bénéficier, également, les femmes abandonnées, veuves ou indigentes.

La lutte contre les discriminations, les violences pour l'autonomisation des femmes et la promotion de l'égalité.

- Renforcer la gouvernance multisectorielle, à travers le programme Tamkine (qui regroupe l'action de 13 secteurs gouvernementaux et 8 agences des Nations unies).
- Renforcer l'agenda gouvernemental pour l'égalité (qui offre un plan d'action intégré sur cinq ans entre 25 secteurs gouvernementaux, avec 9 domaines prioritaires, 30 objectifs stratégiques et 100 mesures pour éliminer les discriminations de genre, lutter contre la violence et promouvoir l'égalité et la parité).
- Lutter contre le mariage précoce et le travail domestique des enfants comme moyen de protéger les enfants et d'assurer leur droit à l'éducation.
- Consolider la place de la femme au sein de la famille, sans laquelle il n'y a pas de famille stable et équilibrée.
- Promouvoir les liens intergénérationnels et les missions de solidarité et de cohésion entre les membres de la famille.

Solutionner les conflits au sein de la famille

Pour ce faire, il conviendrait de :

- revivifier les mécanismes d'arbitrage, de médiation et de réconciliation, en les professionnalisant et en privilégiant les compromis qui sauvegardent les intérêts de la famille dans son ensemble et de chacun de ses membres.
- aller, au-delà de l'écoute et du conseil, vers le coaching et les thérapies médiationnelles pour accompagner les époux et les personnes en difficultés à trouver par eux-mêmes des solutions. Cette solution alternative à la « tribunalisation » systématique des conflits familiaux contribuerait, entre autres, au désengorgement des palais de justice.
- créer des centres de prévention des conflits par la formation et la sensibilisation des époux en vue d'acquérir un savoir-faire conjugal.
- accéder aux opportunités (à travers la formation, le travail, le capital et en intégrant des réseaux sociaux), aux services (éducation de base, santé, électricité, eau, assainissement...), à des ressources stables (à travers un travail humainement digne) et au pouvoir de décision.

27 juillet 2012

Politique de la diversité : quelle opérationnalisation, sous la nouvelle Constitution ?

Introduction

La nouvelle Constitution se veut une feuille de route du processus de rénovation et des réformes à engager par le pays. La question de la politique de la diversité et de son opérationnalisation à travers le Conseil national des langues et de la culture marocaine, est l'un des chantiers majeurs dans ce calendrier des réformes sociétales.

La diversité est au coeur des destins des sociétés. La situation linguistique et culturelle au Maroc, riche et complexe, en est une illustration. Elle est riche, à l'image de l'identité plurielle du Maroc. Elle est complexe en ce qu'elle constitue un défi démocratique que le Maroc devra relever pour se développer, dans la dignité de ses enfants, et se faire une place honorable dans la mondialisation.

Pour mieux appréhender la question de la diversité culturelle et linguistique au Maroc à l'aune de l'opérationnalisation de la nouvelle Constitution, l'IRES a organisé le 27 juillet 2012, un séminaire sur le thème « politique de la diversité : quelle opérationnalisation sous la nouvelle Constitution ? ».

L'intérêt de l'IRES pour cette thématique n'est pas conjoncturel, mais s'inscrit dans un souci de questionnements méthodiques et de compréhension des évolutions, en cours, au sein de la société marocaine et de la trajectoire du pays sur le moyen-long terme.

L'organisation de ce séminaire a eu pour objectif de répondre à des questionnements, en rapport avec :

- la préservation et la valorisation de la diversité culturelle et linguistique marocaine.
- l'opérationnalisation du Conseil des Langues et de la Culture Marocaine.
- le rapport entre les expressions culturelles et linguistiques.
- la considération des identités régionales dans le cadre de la conception et la mise en oeuvre de la régionalisation avancée.
- le statut de la langue arabe dans le cadre du paradigme de la diversité linguistique.
- l'opérationnalisation de l'amazigh.
- le rôle des langues maternelles en société et au sein du système éducatif marocain.
- la place des langues étrangères héritées de l'histoire récente, en particulier le français.

Synthèse des débats

Le débat a constitué l'opportunité d'échanger plusieurs points de vue, convergents sur des aspects et divergents sur d'autres. Dans ce qui suit, une synthèse des principaux thèmes discutés.

La diversité linguistique et d'appartenance, à la lumière des résultats de l'enquête nationale sur le lien social

L'enquête nationale sur le lien social, réalisée en 2011 par l'IRES a investigué, pour la première fois, l'usage des langues (compréhension, parler, lecture et écriture). Il en ressort que pour la dârija, l'observation empirique sur son statut de lingua franca est très largement confirmée. L'arabe standard, quant à lui, est plus compris que parlé. Quant à l'amazigh, il est parlé par plus du quart des personnes interrogées, compris par près d'un tiers et constitue pour les 2/5^{ème} une condition de marocanité.

Pour 53.4% des personnes interrogées, le multilinguisme est préférable à l'unilinguisme alors que 45.4% pensent le contraire. Pour 61%, la différence linguistique ne constitue pas un problème de voisinage.

A la question « approuvez-vous la défense de l'arabe, de la dârija et de l'amazigh ? », les questionnés ont répondu favorablement pour l'arabe à 80,9%, pour la dârija à 70,8% et pour l'amazigh à 50,7%.

Il apparaît, également, que les langues étrangères sont plus pratiquées par les jeunes que par les adultes ; que le français est 3 fois plus pratiqué que l'anglais et 5 fois plus que l'espagnol.

Concernant l'étude du sentiment d'appartenance, l'enquête nationale sur le lien social a confirmé, dans des proportions écrasantes, qu'être musulman, marocain et arabe prévaut sur d'autres appartenances, notamment régionales. De même, l'attachement aux institutions traditionnelles demeure plus fort que celui aux institutions de l'Etat moderne qui ont émergé à partir du protectorat.

La diversité culturelle et la nouvelle Constitution

Les participants au séminaire se sont accordés sur le fait que la promotion de la diversité culturelle est liée à la démocratie et à l'exercice des libertés et que le droit à la diversité, qui est un droit humain, n'exclut pas les valeurs communes.

La signature par le Maroc de la convention de l'UNESCO sur la diversité culturelle en 2005 a trouvé une traduction éclatante au plan interne, à travers l'adoption de la nouvelle Constitution, notamment son article 5 qui reconnaît cette diversité comme constitutive de l'identité nationale et promeut la langue amazighe comme deuxième langue officielle du Royaume.

Le rôle du Conseil National des Langues et de la Culture Marocaine qui sera en charge de la protection et du développement des langues et de la promotion de la diversité culturelle est capital dans l'opérationnalisation de cette nouvelle politique de la diversité.

La préparation par le Ministère de la Culture d'une charte nationale des langues et de la culture marocaine comme document de référence est en cours. Ce document, définira les moyens (financiers, fiscaux) et les procédures nécessaires pour promouvoir la diversité culturelle, les industries culturelles et la créativité au Maroc.

La langue maternelle

Elle est liée à l'identité première du fœtus et de l'enfant, par la suite et fondamentale au développement de la personnalité. L'UNESCO, à travers des enquêtes réalisées dans plusieurs régions du monde, est arrivé à la conclusion que les enfants qui reçoivent un enseignement fondamental dans leur langue maternelle sont plus épanouis et réussissent mieux que ceux qui le reçoivent dans d'autres langues. De ce fait, la marginalisation de la langue maternelle à l'école est en partie responsable des résultats mitigés du système éducatif national.

L'opérationnalisation de la constitutionnalisation de l'amazigh

Dans la perspective d'opérationnalisation de l'officialisation de l'amazigh, certains prérequis sont nécessaires, notamment l'entrée en vigueur de la loi organique, relative à la création du Conseil National des Langues et de la Culture Marocaine et le nouveau rôle qui échoit à l'Institut Royal de la Culture Amazighe.

La loi organique devrait fixer les priorités de cette introduction ainsi que :

- les rapports institutionnels et fonctionnels entre les deux langues officielles.
- l'ampleur qualitative, le périmètre conceptuel, mais aussi territorial de ce nouveau statut de l'amazigh.
- les moyens logistiques nécessaires au basculement vers l'officialité de l'amazigh.
- le choix entre deux options d'opérationnalisation de cette officialisation :
 - ✓ la territorialisation sur une base régionale, celle des plus fortes concentrations de locuteurs, ou
 - ✓ la personnalisation, en considérant que le locuteur amazigh, dans ses rapports avec l'administration, est en droit de trouver des réponses à ses sollicitations et besoins dans sa langue sur tout le territoire.
- la méthode et la temporalité de son introduction dans les domaines stratégiques de la vie de la nation, au plan central, mais aussi régional (administration, enseignement, formation des cadres, média, justice...).

En parallèle, des actions pour consolider les réalisations techniques s'avèrent nécessaires, en particulier celles qui se rapportent à la codification de la transcription du « tfinagh » et à l'application des technologies de l'information et de la communication à l'amazigh.

La dârija

Certains intervenants ont proposé que la dârija, langue maternelle d'une écrasante majorité de Marocains et lingua franca, soit reconnue comme telle et développée, à travers une ingénierie linguistique et pédagogique appropriée (codification, conception d'un dictionnaire, normalisation des caractères de transcription...). Il a été recommandé de privilégier l'usage son, en profitant des points de convergence avec l'arabe « fassîh » qui est devenu plus ouvert et plus moderne ainsi que la création d'un centre de recherche qui aurait trois objectifs, dans un premier temps :

- Recenser le patrimoine oral.
- Réaliser des recherches scientifiques.
- Créer des prix pour encourager la production dans la dârija.

La langue arabe

L'arabe demeure la langue officielle de l'Etat. Sa promotion et son développement restent limités. Sa pratique dans la société fait appel à plusieurs registres (l'arabe standard, l'arabe populaire, l'arabe moyen, l'arabe hybride).

L'arabe est supplanté par le français au sein du système éducatif et sous-utilisé dans les milieux professionnels (administrations publiques et entreprises). Ce bilinguisme « subi » et déséquilibré, aux conséquences tendanciellement minorantes pour l'arabe, est déstabilisant psycho-socialement, notamment pour les plus petits à l'école et responsable de l'éclatement de l'univers cognitif des locuteurs.

C'est pourquoi, plus d'attention est demandée, en matière de modernisation de l'enseignement scientifique et technologique et de la recherche en langue arabe. Pour ce faire, l'opérationnalisation de l'Académie Mohammed VI de la Langue Arabe est nécessaire.

Les langues étrangères

Legs de la période coloniale, l'apprentissage et la maîtrise des langues étrangères constituent un témoignage et un choix d'ouverture du Maroc sur le monde extérieur. Toutefois, ces langues ne peuvent, en aucun cas, se substituer aux langues nationales, sous peine d'un bouleversement identitaire et cognitif, aux conséquences insoupçonnées.

La langue française est perçue comme un héritage imposé. Néanmoins, elle est fortement pratiquée au sein de larges franges de l'élite marocaine. Il a été proposé de normaliser son usage pour circonscrire la sphère de sa pratique et lui assigner un rôle prédéterminé au sein de l'école.

Une politique linguistique volontariste et non plus par défaut s'impose pour bien cadrer l'utilisation des langues étrangères au Maroc.

Identités régionales dans le cadre de la régionalisation avancée

S'agissant de la promotion des identités régionales dans le cadre de la régionalisation avancée, il a été proposé que les régions culturelles recourent les régions économiques et administratives et que l'arabe et l'amazigh, langues officielles, soient pris en charge au plan national et les variétés linguistiques le soient au niveau régional.

Conclusion

Les principales idées qui peuvent être retenues du débat sont les suivantes :

- L'opérationnalisation du Conseil National des Langues et de la Culture Marocaine est déterminante pour rendre effective la promotion de la diversité. Sa mise en oeuvre devrait donner l'occasion à un large débat sur la politique de la diversité.
- Il convient de clarifier le statut et le rôle de chaque langue en usage au Maroc, à travers l'élaboration d'une charte nationale des langues et de la culture marocaine.
- La langue maternelle devrait être intégrée à la base dans les activités d'apprentissage.
- La dârija aurait besoin d'être reconnue et développée comme langue nationale.
- Les langues et les parlers locaux devraient être pris en charge par les régions, dans le cadre de la régionalisation avancée.
- L'opérationnalisation de l'officialité de l'amazigh, pour être efficace, devrait être précédée par la détermination de son principe : territorialisation ou personnalisation.
- La promotion et le développement de la langue arabe restent indispensables.
- L'usage des langues étrangères, notamment le français, devrait être encadré sur la base d'une priorisation qui ne les mette pas en compétition avec les langues nationales, mais au service de l'ouverture sur le monde.

De nouvelles questions ont émergé lors du débat. Elles concernent la manière de gérer plusieurs langues au niveau des institutions, notamment publiques et sur le nouveau rôle de l'Institut Royal de la Culture Amazighe après la création du Conseil National des Langues et de la Culture Marocaine.

Finalement, il a été décidé, sur suggestion de Monsieur le Ministre de la Culture, de programmer un autre débat au sein de l'IRES pour discuter du projet de Charte nationale des langues et de la culture marocaine.

Programme d'études
« Changement climatique : impacts sur le Maroc
et options d'adaptation globales »

26 juin 2012

Dimensions politiques des changements climatiques, sur le plan international

L'IRES a organisé le 26 juillet 2012 une journée d'étude sur le thème « Dimensions politiques des changements climatiques » qui a été animée par le Pr. Moulay Ahmed Iraqi, Ancien Ministre de l'Environnement et à laquelle, ont pris part plusieurs experts marocains.

Le débat a porté sur plusieurs aspects dont, notamment, les leviers nécessaires pour intégrer la dimension environnementale dans les politiques publiques, favoriser le partage de l'information climatique et mutualiser les efforts des différentes parties prenantes. D'autres points ont été abordés. Il s'agit, entre autres, de l'intérêt politique international accordé aux problèmes et aux enjeux du changement climatique, l'importance des mesures prises pour limiter ses effets négatifs et les orientations d'adaptation ou d'atténuation qui pourraient réduire les vulnérabilités qu'il induit au niveau des ressources stratégiques.

Les réflexions menées sur le plan international et les solutions envisagées méritent d'être prises en considération pour l'élaboration d'une stratégie nationale d'adaptation au changement climatique qui tienne compte des spécificités marocaines.

Les enjeux politiques du changement climatique

Le climat peut être considéré comme un bien public universel, dont la protection est indispensable. En 1992, pas moins de 154 pays ont signé la convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Entrée en vigueur en 1994, son mandat était ainsi énoncé : « Stabiliser les concentrations des gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique. Il conviendra d'atteindre ce niveau dans un délai suffisant pour que les écosystèmes puissent s'adapter naturellement aux changements climatiques, que la production alimentaire ne soit pas menacée et que le développement économique puisse se poursuivre d'une manière durable ».

La réduction des émissions de carbone risque d'avoir un impact sur les personnes travaillant dans les industries à forte consommation d'énergie. La mise en oeuvre progressive des politiques, selon un calendrier bien défini et l'octroi à ces personnes d'une aide à la requalification et à la reconversion constitueraient des mesures d'encadrement qui permettraient une transition, en douceur, vers une économie à faible émission de carbone. Il est possible, par une réforme fiscale écologique, de conjuguer objectifs environnementaux et bénéfiques économiques ou sociaux, par exemple, en utilisant le produit des taxes sur le carbone ou l'énergie pour réduire la fiscalité de l'emploi.

Les préoccupations liées au changement climatique devraient être prises en compte dans tous les secteurs de l'action publique, en particulier dans les politiques économiques et sociales, ce qui implique la recherche de solutions aux éventuels conflits, les arbitrages entre les objectifs politiques ainsi que la recherche et le renforcement des politiques, susceptibles de procurer des « avantages annexes ». Ainsi, les mesures prises pour limiter les émissions de gaz à effet de serre peuvent, aussi, se traduire par une plus grande sécurité énergétique, une meilleure qualité de l'air en ville et des bienfaits sur la santé humaine.

L'intérêt accordé par la communauté internationale aux problèmes et aux enjeux du changement climatique

S'agissant du changement climatique, la question posée, initialement, à la communauté scientifique était de savoir s'il s'agissait d'une réalité observée, de mesurer le risque de son aggravation, d'évaluer la nature et l'amplitude des impacts probables et de proposer des pistes pour résoudre le problème ou en minimiser les conséquences.

Il serait possible de stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau relativement strict pour un coût inférieur à 0.1% de croissance annuelle du PIB, soit moins de 3% de perte de PIB d'ici à 2030. Ces chiffres sont ceux avancés par le groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) dans son quatrième rapport d'évaluation. Ils sont confirmés par les estimations récentes de l'OCDE.

Plusieurs instruments peuvent aider à déterminer le prix des émissions de gaz à effet de serre : les taxes sur le carbone ou l'énergie, la suppression des subventions, nuisibles à l'environnement, les systèmes de permis négociables et les mécanismes de flexibilité du protocole de Kyoto à la convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Bien que tous les pays de l'OCDE mettent en oeuvre une certaine mesure, un ou plusieurs de ces instruments, l'une des priorités est d'étendre leur utilisation et de les relier entre eux afin de donner par les prix un signal fort et cohérent, prenant en compte toutes les activités émettrices de gaz à effet de serre. Fixer un prix international du carbone permettrait, non seulement de diminuer les coûts totaux de réduction d'émissions de gaz à effet de serre, mais, aussi, de mettre les pays à égalité et, donc, de répondre aux préoccupations quant aux effets potentiels des politiques de changement climatique sur la compétitivité.

Pour les pays développés, il reste encore la possibilité de diminuer les aides, susceptibles d'augmenter, indirectement, les émissions de gaz à effet de serre, comme celles accordées au secteur de l'énergie ou du transport. Les aides accordées aux producteurs d'énergie des pays de l'OCDE s'élèvent à quelque 20 à 30 milliards de dollars par an.

La suppression des aides préjudiciables à l'environnement peut être considérée comme la première étape nécessaire d'une politique climatique efficiente, du point de vue économique et efficace, sur le plan environnemental. Cependant, le recours aux taxes ou à l'échange de droits d'émission serait nécessaire afin de déterminer le prix des émissions de gaz à effet de serre.

Du côté de la demande, les consommateurs ou les entreprises risquent de mettre du temps avant de modifier leur comportement, face aux signaux donnés par les prix, faute, peut-être, d'une information suffisante sur les performances des nouvelles technologies ou, encore, par simple inertie. De nombreuses mesures, en faveur de l'amélioration de l'efficacité énergétique, comme le retrait progressif du marché des lampes à incandescence sont considérées comme peu onéreuses ou faciles à mettre en oeuvre et devraient permettre des réductions sensibles des émissions à court terme. Mais, il faut convaincre les consommateurs de les adopter.

On estime que les émissions de gaz à effet de serre actuelles pourraient être réduites d'un dixième, en faisant appel à des solutions qui coûtent moins que ce qu'elles permettent d'économiser. Des réglementations, élaborées avec soin ou des instruments d'information, comme les étiquettes d'efficacité énergétique, apposées sur les appareils électriques ménagers pourraient permettre de donner des informations plus complètes ou de lever d'autres obstacles et venir, ainsi, en complément d'une utilisation accrue d'outils économiques.

L'importance des mesures prises pour limiter les effets négatifs du changement climatique et les orientations d'adaptation ou d'atténuation qui pourraient réduire les vulnérabilités qu'il induit, au niveau des ressources stratégiques

La mise en oeuvre de politiques de changement climatique ambitieuses peut être considérée comme préjudiciable à la compétitivité sectorielle. En effet, les taxes sur le carbone ou l'énergie risquent d'avoir un impact négatif sur la compétitivité des secteurs, à forte consommation d'énergie, comme la production d'aluminium, d'acier ou de ciment, dès lors que leurs concurrents ne seront pas taxés de la même manière dans les autres pays. En revanche, il y a peu de chances pour qu'elles affectent l'économie dans son ensemble, de manière négative. En mettant en oeuvre des politiques adaptées, les pays pourraient, même, bénéficier d'un avantage d'antériorité sur l'utilisation de technologies et de pratiques à faible émission de carbone.

Les gouvernements doivent, souvent, faire face à une forte opposition de la part des industries affectées par certaines mesures, comme les taxes environnementales. Bien que ces conséquences soient souvent exagérées, le fait de se diriger vers une économie à faible émission de carbone entraîne, nécessairement, des modifications de la structure de l'économie. Plusieurs solutions économiques existent pour répondre aux préoccupations liées à la compétitivité, comme le fait d'allouer le produit des taxes aux secteurs affectés, sans pour autant diminuer les incitations à limiter les émissions de gaz à effet de serre.

Cependant, ces solutions devraient être utilisées avec parcimonie et pendant une période de temps limitée, dans la mesure où elles sont susceptibles d'augmenter le coût des efforts employés pour atteindre un niveau donné de dépollution. L'utilisation simultanée des taxes et de l'échange de droits d'émissions pourrait, également, constituer une solution appropriée, parfois plus acceptable, sur le plan politique, pour couvrir la quasi-totalité des émissions de gaz à effet de serre.

Les scientifiques n'ont certes pas la légitimité de « décider », mais ils ont une lourde responsabilité morale dans le débat public, à travers la pertinence de leurs conclusions. L'opinion publique peut-elle trancher sur la validité d'une conclusion scientifique ? Elle peut l'accepter ou la refuser, la validation demeurant du seul ressort de la communauté scientifique et, surtout, des spécialistes du domaine considéré. Le degré d'acceptabilité publique des résultats ou avancées scientifiques se confond avec le degré de confiance que l'on accorde à la science elle-même. Traduire une science complexe en termes simples et clairs pour le débat public relève du défi. Cela nécessite un corps de « médiateurs », au rang desquels se trouvent les médias et les organisations non gouvernementales.

30 novembre 2012

Vulnérabilités climatiques et stratégies sectorielles au Maroc

Introduction

L'IRES a organisé le 20 avril, le 19 juillet et le 30 novembre 2012 trois séminaires sur le thème « Quelle place pour le changement climatique dans les stratégies sectorielles du Maroc ? », dans le cadre du programme d'études « Changement climatique : impacts sur le Maroc et options d'adaptation globales »

Les études du programme « Changement climatique », qui a débuté en 2008, se sont déroulées en deux phases. Une première phase, achevée en 2011, s'est intéressée à l'étude des écosystèmes ; une deuxième phase, en cours de réalisation, traite des aspects sécuritaires (sécurité alimentaire, sécurité sanitaire...).

L'étude dont les résultats sont présentés, ci-après, s'insère dans cette deuxième phase qui comprend d'autres études : « Les cultures transgéniques et leur potentiel de développement au Maroc, à l'aune des défis futurs en matière de sécurité alimentaire », « La sécurité alimentaire et sanitaire face au changement climatique : essai pour une stratégie d'adaptation dans le cadre d'une gouvernance intégrée » et l'étude « La migration environnementale : enjeux pour le Maroc et voies d'adaptation ».

Les questions traitées par l'étude relative à l'analyse des stratégies sectorielles, sous l'angle du changement climatique sont les suivantes :

- Quelles sont les vulnérabilités structurelles du Maroc au niveau des secteurs de l'eau, de l'agriculture et du tourisme à l'égard du changement climatique ?
- Dans quelle mesure les interdépendances entre les trois secteurs risquent-elles d'exacerber les impacts du changement climatique, notamment en termes de conflits d'usage des ressources stratégiques du pays (eau, sol...) ?
- Quelles options d'adaptation au changement climatique le Maroc devrait-il déployer pour maximiser les chances de réussite de ces différentes stratégies sectorielles ?

Présentation des résultats de l'étude

Vulnérabilité des secteurs de l'eau, de l'agriculture et du tourisme au changement climatique

Les prévisions climatiques annoncent que la température moyenne augmenterait d'ici à la fin du siècle, en toutes saisons, de 2°C à 6°C et que les cumuls de précipitations diminueraient. La survenance d'évènements climatiques extrêmes serait marquée par une augmentation des températures minimales et maximales, un accroissement du nombre de jours de vagues de chaleur estivale et un allongement des périodes maximales de sécheresse, plus observé au printemps que sur le reste de la saison pluvieuse. Si rien n'était fait, le changement climatique au Maroc menacerait, entre autres, les secteurs de l'eau, de l'agriculture et du tourisme.

Pour le secteur de l'eau qui présente des enjeux, à la fois pour l'activité économique et sur le plan social, le changement climatique se manifeste, déjà, par une baisse continue des ressources hydriques, due à des sécheresses plus fréquentes et à un déficit pluviométrique. En plus de ces facteurs météorologiques, d'autres risques environnementaux (modification du débit des cours d'eau, épuisement des réserves d'eau souterraine, détérioration de la qualité et pollution des eaux, vulnérabilité de l'équilibre écologique des rivières et des zones humides) ainsi que le déséquilibre entre l'offre et la demande en eau pourraient augmenter la vulnérabilité du secteur de l'eau au Maroc.

Concernant le secteur de l'agriculture, il est considéré comme un levier de développement économique régional et rural. Il participe à la lutte contre la pauvreté et à la stabilisation de la population rurale, comme il garantit la disponibilité de produits agricoles avec un rapport qualité-prix qui convient à l'ensemble de la population. Néanmoins, il est observé une réduction des ressources en eau et une augmentation des besoins en eau de l'agriculture (évapotranspiration, extension et intensification agricoles). En plus, il est remarqué une baisse de la productivité des principales cultures ainsi qu'une dégradation des terres arables.

Quant à l'activité touristique nationale, elle se caractérise par sa dépendance vis-à-vis du climat et son apport socio-économique important (emplois, devises, commerce, artisanat...). Le secteur touristique est vulnérable au changement climatique vu les risques de dégradation de la qualité des sites touristiques (stress hydrique, pollution des eaux de surface et souterraines, détérioration du paysage...), ceux liés à l'augmentation des coûts de l'énergie, du transport, des produits alimentaires... et les risques épidémiques. Cela pourrait conduire à une transformation ou une disparition des activités touristiques attractives (ski, baignade, randonnées...), entraînant, d'une part, des pertes économiques et, d'autre part, l'exacerbation des problèmes sociaux.

Le Maroc, étant vulnérable au changement climatique, est appelé, ainsi, à entreprendre des mesures d'atténuation de ses effets et d'adaptation des stratégies sectorielles pour assurer un développement durable.

Les stratégies sectorielles, analysées sous l'angle du changement climatique

Les stratégies sectorielles concernent un horizon ne dépassant pas 2020 pour le Plan Maroc Vert et la stratégie du tourisme et 2030 pour la stratégie nationale de l'eau. Or, le changement climatique porte sur le long terme et cette vision n'est pas explicitement prise en considération dans les stratégies étudiées.

Si la stratégie nationale de l'eau a tenu compte de certains aspects du changement climatique, au niveau des plans directeurs d'aménagement intégré des ressources en eau, les actions envisagées, en termes de transfert d'eau entre bassins et de construction de nouveaux barrages, n'ont pas pris en considération les impacts du changement climatique dans les zones vulnérables (zone de montagne, zones nord).

De plus, les bilans semblent avoir omis les effets du changement climatique, observés à partir des années 70. L'interdiction des prélèvements supplémentaires, à partir des nappes souterraines dans certains périmètres irrigués n'a pas permis la préservation des nappes phréatiques, du fait que les agriculteurs ne possèdent pas d'autres alternatives pour assurer le maintien de leurs productions. Ainsi, un doute subsiste quant à l'efficacité de certaines mesures prévues dans la stratégie, en matière d'atténuation des déficits hydriques et de sauvegarde des nappes.

S'agissant du Plan Maroc Vert, le pilier I n'a pas intégré, à la base, des mesures d'adaptation aux impacts du changement climatique. Par contre, le pilier II a été réorienté de façon à ce que certains objectifs prennent en considération la problématique du changement climatique sans que ceci soit explicite dans le Plan.

Parmi ces objectifs, il y a lieu de citer l'économie de l'eau d'irrigation (réutilisation des eaux non conventionnelles, gestion déléguée des eaux d'irrigation, maintenance et extension des périmètres irrigués existants, tarification incitative...), la reconversion des céréales en arboriculture dans les zones à faible potentiel sur un million d'hectares, l'encouragement des agriculteurs à la diversification des productions et à l'adoption de bonnes pratiques agricoles, résilientes au changement climatique, le lancement de nouveaux produits du Crédit Agricole (crédit Achamil, crédit de reconversion, crédit Saqui) et le développement de l'assurance agricole.

Concernant, toujours, le pilier II du Plan Maroc Vert (Pilier II), le Ministère de l'agriculture a initié certaines initiatives isolées par le biais de projets financés par des bailleurs de fonds, tels que le Fonds pour l'Environnement Mondial (projet d'intégration du changement climatique dans la mise en oeuvre du Plan Maroc Vert), l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (projet pilote d'adaptation des petits agriculteurs au changement climatique dans la région de Tadla Azilal), l'Agence Française de Développement (projet d'aménagement de la seconde tranche du périmètre irrigué du Moyen Sebou et de l'Inaouen aval, au Nord de Fès), et la Banque Africaine de Développement (programme visant l'utilisation des énergies renouvelables dans les activités agricoles en vue de l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre). Quelques études thématiques en relation avec l'adaptation au changement climatique dans l'agriculture sont aussi en cours de réalisation par différents acteurs.

A propos de la « vision 2020 » du secteur du tourisme, les actions déclinées dans cette stratégie ne reflètent pas le degré de vigilance demandé pour atténuer les vulnérabilités ou encourager l'adaptation des zones d'implantation des projets touristiques au changement climatique. Cependant, il convient d'affirmer que lors de l'élaboration de la « vision 2020 », une analyse a été effectuée de l'ensemble des contraintes environnementales, liées aux projets touristiques dans toutes les régions du Maroc (exemple : régulation des capacités d'accueil de chaque région en fonction de ses ressources en eau). De même, le type de projets touristiques a été adapté, en fonction des spécificités des régions et de leurs fragilités face aux variations des caractéristiques environnementales.

Cette stratégie ambitionne de créer une « Haute Autorité du Tourisme », disposant d'une « commission durabilité » en charge de la réalisation des objectifs relatifs à la durabilité du secteur. De plus, elle vise l'instauration de « mesures de développement durable » (indicateurs de durabilité, soutien financier pour encourager l'écotourisme, sensibilisation et formation au développement durable, promotion du Maroc comme un leader du développement durable...) pour être en conformité avec le cadre juridique environnemental marocain, objectif non encore atteint malgré le dépassement des échéances prévisibles.

Quelques suggestions, en termes d'adaptation au changement climatique

L'adaptation au changement climatique est un processus d'ajustement durable et permanent. Dans ce sens, il est proposé de réviser les trois stratégies, dans l'objectif d'y intégrer les nouveaux enjeux liés au changement climatique sur le long terme surtout que la mise en oeuvre des actions prévues pour contrer les menaces du changement climatique s'avère difficile. Une évaluation à mi-parcours permettrait de faire le point des actions réalisées et des redressements éventuels, en prenant en considération les contraintes au niveau du terrain.

Dans la même optique, il est suggéré de constituer un groupe de travail chargé de l'identification et de l'analyse des risques en relation avec le changement climatique à l'échelle nationale dans le cadre d'un projet de cartographie des risques.

Il est recommandé, également, de tenir compte du principe de précaution adopté par « la charte nationale de l'environnement et du développement durable » dans les actions à entreprendre dans le futur. Ce principe éclairerait le choix des mesures nécessaires et économiquement acceptables à mener pour lutter contre des dommages environnementaux réels ou prévisibles.

Le changement climatique mérite d'être traité dans le cadre d'une stratégie nationale globale de développement durable et selon une approche transversale qui ne se limite pas aux seuls secteurs, forts consommateurs d'eau. La conformité des politiques sectorielles avec les exigences de durabilité est essentielle. Pour y parvenir, le Conseil Supérieur de l'Eau et du Climat et le Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement ont un rôle important à jouer.

L'implication des acteurs concernés est primordiale pour qu'ils assument leurs responsabilités. La création de synergies entre les acteurs publics et privés, opérant dans les secteurs étudiés est importante pour faciliter la coopération et fluidifier l'échange d'information. A cet égard, l'instauration de mécanismes de reporting permettant de remonter l'information sur les efforts déployés, en matière d'adaptation faciliterait l'obtention des financements nécessaires. Une communication proactive et le partage de l'information avec le public restent indispensables.

De plus, les observatoires régionaux de l'environnement, déjà mis en place, permettraient, éventuellement, d'assurer un suivi de l'évolution de la vulnérabilité des régions au changement climatique. Pour ce faire, il serait opportun de renforcer les moyens humains, matériels dont ils disposent.

Outre les exigences d'une bonne gouvernance qui soit préventive, l'adaptation au changement climatique requiert une réactualisation des textes réglementaires régissant le secteur de l'eau ainsi que la protection des nappes grâce à l'implication effective de leurs usagers au processus de gestion.

Au niveau du secteur de l'agriculture, il est suggéré d'approvisionner les agriculteurs en semences améliorées et en plantes adaptées, d'encourager la valorisation et la commercialisation des produits agricoles et d'étendre la couverture de l'assurance multirisques. La formation continue des agriculteurs et la vulgarisation de bonnes pratiques aideraient aussi les agriculteurs à renforcer leurs capacités techniques et, par conséquent, leurs capacités d'adaptation au changement climatique.

Pour le secteur touristique, il faudrait apporter des améliorations à la planification en vigueur pour prendre en considération les contraintes liées au changement climatique et procéder à l'élaboration d'indicateurs de suivi de ce phénomène (taille des zones touristiques, nature des aménagements et construction en fonction de la fragilité des régions...). Un encouragement de projets pilotes résilients et des promoteurs qui soient engagés pour le respect de l'environnement pourraient constituer une initiative louable, dans une vision de développement durable du secteur.

Le passage du Maroc d'une société vulnérable à une société résiliente au changement climatique passe obligatoirement par le développement de l'information scientifique, de manière à réduire les incertitudes attachées à l'évolution du climat et par l'intensification de la recherche scientifique, en tenant compte des spécificités du pays.

Synthèse des débats

Les principales idées qui peuvent être retenues des débats et qui se rapportent aux trois secteurs étudiés mettent l'accent sur la nécessité :

- de veiller à intégrer le changement climatique dans les stratégies étudiées à long terme.
- d'articuler les efforts en matière d'adaptation au changement climatique en capitalisant sur les expériences passées, dans le cadre d'une stratégie nationale, associant l'ensemble des acteurs concernés.
- d'établir une cartographie des risques, liés au changement climatique, en se basant sur une grille d'analyse des risques identifiés à l'échelle nationale.
- de tenir compte du principe de précaution adopté par « la charte nationale de l'environnement et du développement durable ».
- de créer une synergie entre l'ensemble des acteurs concernés à l'échelle régionale et nationale.
- de veiller à l'application de la bonne gouvernance, en général et la gouvernance préventive, en particulier.
- d'encourager la recherche scientifique, visant la création de l'information sur le climat et son évolution et sur les options et moyens d'adaptation au changement climatique.
- de mettre à la disposition des chercheurs nationaux l'information demandée sans aucune réserve.

19 décembre 2012

Les cultures transgéniques : quelles contraintes et quelles opportunités pour leur développement au Maroc ?

Introduction

L'IRES a organisé un séminaire sur « Les cultures transgéniques : quelles contraintes et quelles opportunités pour leur développement au Maroc ? ». En présence de responsables de départements ministériels, de chercheurs et de professeurs universitaires, ce séminaire a été consacré à la présentation et à la discussion des résultats préliminaires de la deuxième phase de l'étude « Les cultures transgéniques : quel potentiel de développement au Maroc, à l'aune des défis futurs en matière de sécurité alimentaire ? ». Cette étude vise à identifier les opportunités et les menaces pour le Maroc, relatives à l'adoption des cultures transgéniques pour améliorer la productivité agricole nationale et renforcer la sécurité alimentaire, dans un contexte de changement climatique, de diminution des terres arables et d'augmentation de la population.

En ouverture des travaux de ce séminaire, il a été rappelé que les études de la première phase du programme ont montré que les productions des principales cultures pluviales nationales sont en baisse, à cause de la variabilité et du changement climatique et que les productivités ne peuvent être maintenues que grâce à l'utilisation des technologies.

Parmi les possibilités d'amélioration de la productivité agricole, figure l'utilisation des organismes génétiquement modifiés (OGM). Les risques qu'ils présentent à la santé humaine et animale ainsi que pour les écosystèmes naturels préoccupent, toutefois, les scientifiques et les décideurs à l'échelle internationale.

Au Maroc, l'importation et la culture des plantes transgéniques ne sont pas autorisées. D'un point de vue réglementaire, la circulaire du 11 août 1999 du Ministère de l'Agriculture, en adoptant le principe de précaution, interdit la commercialisation et la culture des OGM au Maroc, de crainte de nuire à la santé humaine et à l'environnement.

Les objectifs assignés à l'étude de l'IRES sont les suivants :

- Faire le point sur le débat international en matière de cultures transgéniques tout en examinant les expériences des pays ayant développé ou envisagé de développer ces cultures.
- Analyser les opportunités et les contraintes, pour le Maroc, de recourir aux cultures transgéniques en prenant en considération les défis futurs qu'aurait le pays à affronter pour garantir sa sécurité alimentaire.
- Proposer, grâce à un argumentaire scientifique bien établi, une position claire que le Maroc pourrait adopter à l'égard des cultures transgéniques tout en identifiant les orientations des politiques publiques qu'il conviendrait de poursuivre à moyen et long termes afin d'apporter une réponse appropriée à l'option des OGM.

La présente synthèse donne un aperçu sur les communications présentées, les débats suscités et les suggestions dégagées.

Résumé des interventions

Le potentiel de développement des cultures transgéniques au Maroc a été examiné selon une démarche associant à la fois la dimension recherche et développement (options d'innovations technologiques), la dimension sécuritaire (gestion des risques, communication et sensibilisation), la dimension environnementale (changement climatique) et la dimension commerciale.

OGM et biosécurité

Augmenter la production et la productivité agricole afin d'assurer la sécurité alimentaire du pays serait possible grâce à l'exploitation des réserves de terres cultivables et à l'amélioration des rendements agricoles, à travers l'application adéquate de technologies, comme l'amélioration génétique des cultures, à travers les méthodes classiques de sélection et l'utilisation des biotechnologies modernes (génie génétique...).

Les OGM sont utilisés dans plusieurs secteurs : la santé (produits sanguins, médicaments...), l'industrie (pâtes à papier, huiles industrielles...), l'alimentation (qualités nutritionnelles et organoleptiques, transformations agroalimentaires...), l'environnement (traitement des déchets, économie d'utilisation de l'eau...) ainsi que l'agriculture et l'élevage (résistance à des agents pathogènes, amélioration des productivités, herbicides...). Cette application a suscité une controverse chez différents acteurs (décideurs, scientifiques, firmes productrices d'OGM, producteurs agricoles, groupes de défense des consommateurs). Cela a conduit à la définition de normes pour l'évaluation des risques, principalement les normes définies par la commission du Codex Alimentarius et le Protocole de Cartagena sur la Biosécurité, adopté en 2000 et ratifié par le Maroc en juillet 2011.

Les cultures transgéniques ont connu un essor durant les deux dernières décennies grâce au progrès technique réalisé et au développement de l'agrobusiness. Toutefois, les plantes génétiquement modifiées (PGM) ne constituent pas la meilleure alternative, en raison des risques qu'elles présentent, d'une part, pour le consommateur (toxicité potentielle, allergie, dégradation d'ADN...) et, d'autre part, pour l'environnement (pollution génétique, toxicité pour les insectes...).

Quant au contrôle des PGM au Maroc, il est exercé par l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (ONSSA) qui veille, entre autres, à la certification des semences et plantes commercialisées dans le pays ainsi qu'à l'inscription dans un catalogue officiel des variétés non modifiées génétiquement. Le Laboratoire Officiel d'Analyse et de Recherche Chimique de Casablanca (LOARC) participe, également, aux opérations de contrôle.

Consultés sur les besoins, au niveau national, pour mettre en oeuvre un contrôle efficace de l'utilisation et de la commercialisation des PGM, les chercheurs en biotechnologie végétale ont déclaré qu'une législation spécifique, l'équipement des laboratoires de recherche et de contrôle ainsi que le renforcement des capacités par la formation et la sensibilisation sont les principaux éléments requis pour mieux se préparer au contrôle de l'utilisation et du commerce des PGM.

Adaptation de la production agricole nationale, face au changement climatique

Les projections climatiques indiquent qu'au Maroc, le climat serait plus aride, en raison de la baisse de la pluviométrie et de l'augmentation de la température. Malgré le fort potentiel agricole dont disposent certaines régions du pays (Chaouia-Ouardigha, Rabat-Salé-Zemmour-Zaër, Tadla-Azilal, Doukkala-Abda, Gharb-Chrarda- Beni Hssen et Marrakech-Tensift-Al Haouz), elles sont vulnérables au changement climatique et leurs productivités agricoles seraient impactées, significativement, à l'horizon 2030.

Dans l'objectif d'augmenter la résilience de l'agriculture au changement climatique, des mesures ont été proposées pour l'amélioration de la productivité agricole par unité d'eau utilisée et pour l'investissement en technologies agricoles. Il a été expliqué que le rendement agricole serait meilleur si les technologies génétiques classiques déjà acquises étaient effectivement adoptées par les agriculteurs, comme en témoigne le cas du blé tendre qui a connu une augmentation de productivité de 0,78 quintal/ha/an entre 1973 et 2006, grâce à l'utilisation de variétés améliorées. De plus, le progrès génétique sur les blés et les autres espèces pourrait encore être poursuivi. La biotechnologie pourrait contribuer à la réduction du temps de développement des variétés qui seraient choisies, en fonction de la stabilité du rendement, de la tolérance à la sécheresse, de la tolérance aux températures extrêmes et de la résistance à certains agents pathogènes.

Dans les régions arides du Maroc, les rendements en céréales pourraient être doublés grâce à l'irrigation d'appoint (l'irrigation du blé lors des phases critiques de son cycle de production peut améliorer le rendement jusqu'à 80 quintaux/ha). La gestion de l'eau de pluie, la fertilisation et l'utilisation des pesticides et des herbicides pour protéger les végétaux pourraient être aussi envisagées pour augmenter la résilience de l'agriculture au changement climatique.

OGM et principaux accords commerciaux conclus par le Maroc

Le Maroc a conclu plusieurs accords préférentiels d'échange commercial avec différents pays (accord d'association avec l'Union européenne en 1996, accord avec l'Association Européenne pour le Libre-Echange (AELE), accords de libre-échange avec les Etats Unis en 2006, l'accord Agadir conclu avec la Tunisie, l'Egypte et la Jordanie en 2004, l'accord de libre-échange avec la Turquie en 2004...). Aucun des accords conclus ne fait allusion explicite aux OGM. Les dispositions citées sont relatives aux normes, découlant de l'accord de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) et se rapportant à la sécurité alimentaire et aux conditions sanitaires des produits exigés dans chaque espace de libre-échange.

Dans certains pays avec lesquels le Maroc est lié par un accord de libre-échange, les cultures des OGM se pratiquent principalement aux Etats-Unis (les cultures OGM occupent 45,1% de la superficie totale cultivée) et dans les pays de l'Union Européenne.

Défi pour le Maroc

Le défi pour le Maroc est de maintenir un équilibre entre l'attrait prometteur, procuré par les nouvelles biotechnologies, dans un monde ouvert et mondialisé et les exigences rigoureuses d'un système opérationnel, en matière de biosécurité.

L'approche proposée au développement des PGM au Maroc consisterait à concevoir un système d'innovation qui oriente le potentiel de recherche vers les problèmes spécifiques et à adopter une approche d'étude au cas par cas. Le succès de l'approche dépend largement de deux éléments :

Le droit du consommateur à être informé sur le type de changement génétique opéré dans des aliments faisant partie de sa nourriture, ainsi que son droit de pouvoir choisir entre des aliments standards et ceux qui sont génétiquement modifiés.

Le devoir moral et scientifique des chercheurs et de l'industrie agroalimentaire nationale de démontrer que les aliments génétiquement modifiés, disponibles sur le marché, ne sont pas dangereux ni pour l'humain ni pour l'environnement.

Parallèlement, il est essentiel de procéder à un examen des avantages offerts et des risques encourus par l'emploi des OGM à court, moyen et long terme. Cet examen devrait être établi sur la base d'une analyse scientifique rigoureuse et complète, avec des essais comparatifs maîtrisés, en conditions isolées des échanges avec les cultures conventionnelles.

Opportunités et menaces relatives au développement des PGM au Maroc

Le développement des PGM au Maroc pourrait bénéficier des opportunités comme :

- le potentiel d'amélioration de la productivité et de la qualité des cultures.
- la rapidité et l'efficacité des opérations d'amélioration génétique des caractères à déterminisme génétique simple.
- le progrès rapide des recherches pour l'amélioration des caractères complexes, tels que la tolérance à la sécheresse et aux autres stress environnementaux.
- la réduction éventuelle de l'utilisation des produits chimiques en agriculture (herbicides, insecticides..).
- le large potentiel d'innovation à déployer dans le futur.

Nonobstant ces opportunités, le Maroc est confronté à quatre principales menaces qui pourraient entraver le développement des OGM, à savoir :

- le manque d'intégration des biotechnologies nouvelles dans les schémas classiques de sélection variétale qui ont fait leurs preuves dans l'amélioration de la productivité dans le contexte marocain.
- la difficulté de transférer aux agriculteurs les technologies nécessaires pour bénéficier du potentiel des variétés génétiquement modifiées.
- la dépendance du pays des marchés externes de semences génétiquement modifiées.
- la concurrence des pays ayant acquis une expertise en matière de production et de commercialisation des PGM.

Pour saisir les opportunités offertes et faire face aux menaces, le Maroc dispose des atouts suivants :

- Des capacités nationales dans la recherche en biologie moléculaire (instituts de recherche et universités).
- Expertise nationale en matière de recherche pour l'amélioration des plantes avec les méthodes « classiques ».
- Des moyens pour contrôler les variétés non génétiquement modifiées et suivre la certification et la commercialisation des semences produites de ces variétés.
- Un partenariat pour le développement des capacités de recherche et de mise en place d'un cadre national de biosécurité.
- des accords de libre-échange qui n'influent pas directement sur l'introduction et l'utilisation des PGM.

En dépit des forces favorisant l'utilisation des PGM au Maroc, certaines faiblesses risqueraient de nuire à l'introduction de ces variétés, en raison :

- de leurs risques sanitaires et environnementaux potentiels.
- du cadre réglementaire non clairement défini.
- de la capacité insuffisante en ressources humaines et matérielles pour le contrôle des mouvements transfrontaliers des PGM.
- de l'absence d'une évaluation et d'une gestion des risques potentiels à court, moyen et long terme.
- de l'utilisation limitée des semences sélectionnées et certifiées par les agriculteurs, à l'échelle nationale (moins de 30% du total des superficies emblavées).
- des connaissances limitées des citoyens sur le sujet.

Synthèse des débats

Du point de vue de la biosécurité, l'ensemble des intervenants se sont accordés sur le fait que l'importation ou la production locale des cultures transgéniques par le Maroc requiert la mise en place d'un système d'évaluation sur des bases scientifiques, qui déterminerait de manière objective les avantages et les risques liés à chaque OGM. Il conviendrait d'évaluer les effets potentiels de chaque produit ou procédé sur la biodiversité, l'environnement et l'innocuité des denrées alimentaires et d'examiner dans quelle mesure les avantages pourraient contrebalancer, dans chaque cas, les inconvénients et risques éventuels. Pour y parvenir, la disponibilité de compétences humaines et d'informations scientifiques est indispensable.

Parmi les mesures proposées pour préserver la biodiversité à l'échelle nationale, il a été suggéré de veiller à la préservation des souches marocaines.

Concernant le contrôle des PGM, l'accent a été mis sur la nécessité pour le Maroc de se doter d'un cadre réglementaire sur les PGM et de renforcer le contrôle transfrontalier. Il a été aussi recommandé d'associer d'autres institutions de formation et de recherche aux dépistages de routine et de les doter en ressources humaines et matérielles appropriées.

Au sujet de la recherche et développement, il a été souligné qu'une stratégie nationale en la matière, claire et bien articulée, qui s'intéresse, entre autres, à l'amélioration de la production agricole, dans une vision de développement de synergies et de capitalisation des efforts fait défaut. Encourager la recherche en biotechnologie ne suffirait pas à elle seule à assurer la sécurité alimentaire du pays dans les années à venir. Mais, elle aurait le mérite de créer des variétés nationales à produire et d'épargner, ainsi, la dépendance du Maroc des géants de l'agrobusiness, à l'échelle mondiale.

Le Maroc gagnerait, également, à améliorer son rendement agricole, d'une part, en réactivant l'Office National du Conseil Agricole pour éclairer les choix des décideurs et, d'autre part, en accompagnant les agriculteurs dans l'appropriation des technologies. Ce développement escompté, devrait se faire dans une perspective de croissance de l'économie marocaine. A ce niveau, le besoin de faciliter la commercialisation des produits agricoles serait manifeste. Une stratégie de communication visant la sensibilisation des citoyens sur les aliments génétiquement modifiés pourrait être d'une grande utilité.

Par ailleurs, le développement des OGM au Maroc demanderait, aussi, une révision des programmes de formation pour inclure les aspects liés à cette thématique dans les cursus de formation afin d'approfondir les connaissances des étudiants sur cette question.

Conclusion

Introduire l'utilisation des OGM, tout en préservant un niveau de sécurité biologique convenable au Maroc, requiert le passage par plusieurs étapes. Les principales conclusions auxquelles a abouti le séminaire mettent l'accent sur la nécessité :

- d'étudier les risques potentiels des OGM pour la biosécurité.
- d'instaurer une loi sur les PGM et d'élaborer les textes d'application nécessaires.
- de doter les acteurs de biosécurité, à l'échelle nationale, de moyens humains (expertise technique) et financiers pour jouer pleinement leur rôle et veiller à la participation de toutes les parties prenantes.
- de soutenir la recherche nationale en biotechnologies, en favorisant le travail en réseau des centres de recherche et en encourageant les plus performants d'entre eux.
- de capitaliser sur les travaux de recherche déjà réalisés en biotechnologies.
- de renforcer la coordination avec les organisations internationales en vue de partager les expériences et de bénéficier de ressources additionnelles.
- de s'appuyer sur les outils de veille technologique pour suivre l'évolution mondiale en matière de transformation génétique des plantes.
- de former les étudiants sur les aspects liés aux OGM.
- de mettre en évidence, dans les résultats de l'étude, le lien entre le développement des OGM et la santé humaine.

En l'absence d'une loi sur les PGM et d'une identification de leurs risques, un éventuel développement des cultures de PGM ne devrait se faire que de manière limitée et circonscrite, compte tenu des enjeux sanitaires et environnementaux potentiels.

**Programme d'études
« Compétitivité globale et positionnement du Maroc
dans le système mondialisé »**

26 janvier 2012

Scénarii de la crise de la zone euro : quelles incidences sur le Maroc ?

L'IRES a organisé le 26 janvier 2012 un séminaire sur le thème « Scénarii de la crise de la zone euro : quelles incidences sur le Maroc ? ». Animé par des experts marocains et européens, ce séminaire a été consacré à l'examen des risques potentiels de l'évolution de la situation dans la zone euro, à l'identification de leurs canaux de transmission à l'économie nationale et aux réponses appropriées, en termes de politiques publiques que le Maroc devrait déployer pour en atténuer les incidences sur les équilibres macroéconomiques et macro financiers du pays.

Le débat animé lors de ce séminaire a permis de mettre l'accent sur l'importance pour le Maroc de poursuivre résolument son élan réformateur et de renforcer ses capacités de résilience face aux chocs exogènes par le biais du développement des leviers structurels de la compétitivité globale du pays. Une optimisation de son positionnement régional et l'exploitation des opportunités découlant d'un arrimage adéquat aux nouveaux moteurs de la croissance devraient constituer les fondements de la stratégie d'insertion internationale du Maroc.

D'autres aspects pertinents ont été examinés. Il s'agit, entre autres, de la poursuite du renforcement de la qualité de la supervision du secteur financier marocain, du développement des ressorts internes de la croissance ainsi que de la mise en oeuvre d'une politique migratoire intégrée, à même de permettre au Maroc de mieux mobiliser le potentiel de sa population résidant à l'étranger.

La crise de la zone euro : un nouvel épisode de la crise systémique mondiale

Se situant dans le prolongement de la crise économique mondiale, la crise de la zone euro n'est pas une simple crise d'endettement public. Au contraire, il s'agit d'une crise structurelle, reflétant les insuffisances du modèle européen de l'intégration économique et monétaire (faible coordination budgétaire et fiscale, marges de manoeuvre insuffisantes de la Banque Centrale Européenne, érosion de la compétitivité, due à la désindustrialisation dans plusieurs pays...). A la fois crise budgétaire, bancaire, de compétitivité et institutionnelle, cette crise est profonde et paraît s'enraciner.

- Une crise budgétaire : la situation des finances publiques de plusieurs pays européens a connu une nette détérioration, avec des déficits budgétaires dépassant de loin l'objectif de 3% du PIB, fixé par la Banque Centrale Européenne. L'épicentre de la crise budgétaire se situe aujourd'hui en Grèce, mais, également, en Irlande et dans d'autres pays d'Europe du Sud. L'aide ayant résulté de cette crise est significative : une facilité européenne de stabilisation financière (FESF) de 440 milliards d'euros a été mise en place ; un programme de marchés de valeurs mobilières permettant à la Banque Centrale Européenne d'acheter la dette souveraine des pays en difficulté sur les marchés secondaires a été initié et une aide conditionnelle a été fournie par le FMI et la FESF à plusieurs pays européens en difficulté.

- Une crise bancaire : la crise bancaire qui prévaut en même temps que la crise budgétaire est liée aux caractéristiques du système bancaire européen. Cette crise est accentuée par la forte interdépendance entre ce secteur et la solvabilité des gouvernements nationaux, étant donné que les banques européennes détiennent un volume important de titres de créances de gouvernements européens. La restructuration de la dette grecque impose, donc, des pertes aux banques de la zone euro. Si les banques exigent de grandes quantités de nouveaux capitaux propres (vu leur taille), cela peut poser un problème de solvabilité aux gouvernements.
- Une crise de compétitivité : dès le départ, la zone euro a été constituée de pays très divergents et ayant des niveaux de compétitivité différents. Les réformes qui auraient pu permettre aux pays les plus en retard de converger n'ont pas été mises en oeuvre, en partie à cause d'une forte disponibilité de capitaux étrangers dirigés vers des investissements spéculatifs. Aujourd'hui, en l'absence de possibilité de dévaluation, le seul moyen d'accroître la productivité reste l'engagement sur la voie des réformes structurelles, souvent douloureuses et la réduction des salaires nominaux, de telle sorte qu'ils soient conformes aux niveaux de productivité.
- Une crise institutionnelle : la crise du modèle d'intégration européen provient du fait qu'il n'y a pas de cadre de politique budgétaire et bancaire, au niveau fédéral. De plus, dans cette crise, la capacité décisionnelle de l'Union Européenne est limitée par l'absence d'institutions capables de résoudre la crise. Les institutions à mettre en place sont en même temps nécessaires et difficiles à créer car elles impliquent un transfert de souveraineté des Etats vers une entité supra nationale. Pour pouvoir répondre à la crise, le fédéralisme fiscal, le fédéralisme bancaire et une réforme des institutions seraient nécessaires, au niveau européen.

Des scénarios contrastés de la crise dans la zone euro

En dépit des mesures adoptées par les différents pays pour résorber les problèmes de la dette publique, la vague de rétrogradation des notations souveraines s'est poursuivie, touchant plusieurs pays de la zone euro dont, plus récemment, la France. Cette situation est révélatrice de l'acuité de la situation actuelle et des risques éventuels de son enlisement. Plusieurs scénarios sont possibles dans le déroulement de la crise. Ces scénarios sont fonction du degré de coordination entre les pays membres de la zone euro et de l'efficacité des mesures prises pour contenir la propagation de la crise.

- Scénario du statu quo : un scénario possible est que la zone euro sorte de la crise dans sa forme actuelle sans grand changement. Ceci ne serait possible que si les différents pays parvenaient à adopter un certain nombre de mesures qui permettent de dépasser la crise dont, notamment, les programmes d'aide financière, les plans d'austérité, les réformes structurelles. La vraisemblance de ce scénario reste, toutefois, tributaire de la confiance des marchés, eu égard aux mesures prises pour sortir de la crise.
- Scénario de sortie de la crise sous une autre forme : un autre scénario possible est que la zone euro sorte de la crise avec des transformations importantes de son architecture institutionnelle, impliquant une plus grande intégration économique et politique. A l'heure actuelle, si quelques réformes ont été introduites, elles ne sont pas suffisantes et restent en dessous de ce qui est nécessaire pour résoudre les problèmes.

- Scénario de l'éclatement de la zone euro : si la plupart des économistes continuent de penser que la zone euro introduira les réformes nécessaires à sa survie, d'autres pensent qu'il ne faut pas se demander si certains pays quitteront la zone euro, mais, plutôt, quand et comment cela va se passer. Dans un tel scénario, un ou plusieurs pays du sud de l'Europe pourraient quitter, entraînant la transformation de la zone euro en un club restreint de pays performants.

Une exposition directe du Maroc aux effets de la crise qui mettent à l'épreuve l'efficacité des politiques publiques du pays

Quel que soit le scénario probable, la détérioration de la situation économique et financière dans la zone euro ne manquerait pas d'avoir, à l'évidence, des retombées sur les pays sud-méditerranéens, dont le Maroc, qui affichent une forte synchronisation de leurs cycles d'activité avec celui de l'Europe.

Dans ce contexte, le risque d'un choc négatif sur l'économie marocaine est réel. Il pourrait se matérialiser aussi bien à travers un affaiblissement des exportations nationales et un tassement des recettes du compte courant (Recettes voyages, transferts des MRE...) qu'à travers une plus grande volatilité des flux financiers qui lui sont destinés. Les incidences indirectes sur les finances publiques marocaines ne sont pas des moindres. Ces risques méritent d'être pris en considération, d'autant plus que le Maroc a fait résolument le choix stratégique de l'arrimage à l'Europe (poids de l'euro dans le panier de cotation du dirham, espace économique commun, prévu dans le cadre du statut avancé, convergence réglementaire et grande proximité institutionnelle...).

Compte tenu de la forte synchronisation du cycle économique au Maroc par rapport à celui de l'Europe, une étude du FMI (2010) a montré qu'une variation d'un point de pourcentage de la croissance du PIB de l'Union Européenne produit une variation d'environ 0,50 point de pourcentage du PIB du Maroc. Ces résultats correspondent aux évolutions réelles des exportations, du tourisme et des envois de fonds, observés pendant le ralentissement en Europe.

Schématiquement, les principaux canaux potentiels de transmission de la crise à l'économie marocaine se présentent comme suit :

- Décélération de la demande européenne adressée au Maroc : compte tenu de la part prépondérante de l'Europe dans la demande extérieure adressée au Maroc, le prolongement de la récession dans cette zone pourrait affecter directement le rythme de progression des exportations nationales. Cette situation est d'autant préoccupante que les importations nationales sont soumises à des tensions haussières, liées au renchérissement de certains produits importés dont, notamment, les matières premières, d'origine agricole et énergétique.
- Détérioration de la situation socioéconomique des Marocains résidant en Europe : un accroissement du chômage en Europe pourrait affecter les MRE, surtout dans la mesure où ils occupent, souvent, des emplois précaires et à forte sensibilité aux fluctuations économiques. Une augmentation du chômage des MRE aurait des incidences négatives sur la dynamique des transferts, dans sa double dimension de levier de développement social et de source incontournable de devises pour le pays.

- Montée de l'aversion au risque et repli des IDE : le resserrement des conditions de financement dans un contexte d'atonie de l'activité économique en Europe aurait une incidence sur la dynamique des investissements, notamment ceux utilisant des plateformes de production au sud de la Méditerranée, à des fins de réexportation vers les marchés de l'Europe.
- Effet indirect sur le secteur bancaire marocain : le secteur bancaire, bien que relativement à l'abri du fait de la réglementation et du contrôle des changes, est susceptible d'être touché de manière indirecte, compte tenu de la participation des banques françaises au capital de certaines banques au Maroc (Crédit du Maroc, Société Générale, BMCI). Ces trois banques réunies représentent environ 20% du marché bancaire marocain.

Nonobstant ces canaux de transmission, il serait réducteur de se contenter d'un regard pessimiste, eu égard à l'évolution de la situation en Europe. La crise offre, également, des opportunités au Maroc pour accroître ses parts de marchés à l'export, dynamiser son secteur touristique et renforcer son attractivité à l'investissement international, tout en explorant des marchés nouveaux de proximité, notamment au Moyen-Orient et en Afrique Subsaharienne.

D'ailleurs, la réaction du Maroc face à la crise s'est inscrite dans un objectif d'activation des ressorts internes de la croissance, en s'appuyant sur la dynamique du marché intérieur. La politique économique de notre pays s'est attelée à relancer les différents éléments de la demande intérieure (soutien à l'investissement, relance de la consommation...).

La crise en Europe pourrait être profitable à un redéploiement industriel régional sur le modèle de l'Europe de l'Est avec l'Allemagne. A titre d'exemple, le secteur textile pourrait tirer profit de certains atouts naturels dont jouit le Maroc (proximité géographique avec l'Union Européenne). L'agro-industrie pourrait, également, profiter du nouvel accord, en cours de ratification avec l'Union Européenne. D'autres secteurs pourraient se développer, tels que les métiers mondiaux du Maroc (MMM) ou, encore, à plus long terme, les secteurs liés à l'énergie « verte » (solaire, éolien...). Ce qui aurait pour effet de limiter la dépendance énergétique du Maroc vis-à-vis des énergies fossiles et de réduire la facture énergétique du pays.

La situation de crise dans laquelle se trouve l'Europe favorise, aujourd'hui, l'émergence d'un nouveau mode de management des entreprises, axé sur le nearshoring. Les considérations liées aux coûts du transport, d'optimisation de la chaîne de logistique poussent plusieurs opérateurs à se désengager des marchés lointains, au profit des marchés de proximité. Plusieurs entreprises européennes ont, ainsi, relocalisé leurs activités en Méditerranée.

Dans cette région, le Maroc dispose d'atouts compétitifs et de force d'attraction pour bénéficier du mouvement de redéploiement des activités internationales des firmes européennes. Le contexte du « printemps arabe » et les incertitudes sociopolitiques qui y sont associées défavorisent certains pays concurrents de la région, en l'occurrence la Tunisie et l'Égypte.

Outre les opportunités découlant du nearshoring, le Maroc bénéficie, grâce au maillage important des accords de libre-échange qu'il a conclus, d'un accès préférentiel à des marchés importants dont celui des Etats-Unis. D'ailleurs, certains investisseurs étrangers, opérant dans le secteur du textile-habillement ont choisi le Maroc, compte tenu des opportunités offertes par le FTA Maroc-Etats Unis.

Principales conclusions du débat

Au terme des exposés présentés par les intervenants, un débat a eu lieu afin d'identifier les leviers d'actions qui permettraient à l'économie nationale de mieux faire face à la crise de la zone euro. Les principaux points du débat peuvent être récapitulés comme suit :

- Le prolongement de la crise et l'éventuel éclatement de la zone euro, sous-entendent une aggravation des tendances économiques actuelles et, particulièrement, un ralentissement de la demande mondiale. Ce scénario s'inscrit, dans un contexte de guerre monétaire, sur l'autel de l'affrontement économique américano-chinois qui traduit une mutation de l'économie mondiale et son corollaire, la redistribution de la hiérarchie du pouvoir économique.
- Les transformations à venir, quel que soit le scénario envisagé pour la zone euro, nécessitent un suivi des développements de la crise et le déploiement des capacités d'anticipation et d'ajustement des politiques publiques du Maroc
- Dans ces moments difficiles, la forte réactivité des opérateurs nationaux et l'optimisation de l'action des pouvoirs publics, en termes de soutien à l'action internationale du pays, constitueraient des éléments décisifs pour prendre de l'avance sur les principaux concurrents du Maroc, au niveau régional et international.
- Le risque de contagion du système bancaire marocain reste, toutefois, limité, dans la mesure où il est peu intégré au système international et où la politique de change est assez restrictive. De même, l'endettement public est relativement maîtrisé. Néanmoins, une vigilance accrue devrait être accordée à la situation des finances publiques. D'ailleurs, les politiques de relance qui ont été adoptées par le Maroc pour faire face à la crise de 2007-2008 ne peuvent pas être reconduites de la même manière car la situation des finances publiques n'est plus la même. Les marges de manoeuvre dans l'application des politiques de relance sont réduites. Les exportations seront amenées à jouer un rôle moins important que celui adopté ces dernières années, en raison du risque lié au retour au protectionnisme, sous des formes déguisées.
- Dans ce cadre, la poursuite par le Maroc d'un modèle de développement, basé sur le marché intérieur supposerait, avant tout, de résoudre les problèmes de l'offre du tissu productif national. Faute de quoi, la dynamique de la demande interne occasionnerait un accroissement substantiel des importations qui alourdirait le déficit commercial et affecterait la soutenabilité des réserves externes du pays.
- De plus, le renforcement de la capacité de l'économie marocaine à développer une offre exportable de qualité s'impose avec acuité. Les résultats enregistrés jusque-là montrent que les activités d'exportation n'ont pas encore atteint les niveaux d'efficacité, de performance et de productivité qui leur permettraient de relever le défi de la compétitivité sur les marchés internationaux. A titre de comparaison, le Maroc exporte 42 produits par million d'habitants contre 130 pour la Tunisie et 160 pour la Malaisie. Enfin, la baisse continue du taux de couverture peut également s'expliquer par la faiblesse de la diversification, au niveau des marchés sur lesquels ces produits sont écoulés.

- Par ailleurs et dans un souci de diversification, le Maroc devrait profiter de son positionnement géographique afin de s'ouvrir sur d'autres pays de la région méditerranéenne et du Golfe, mais aussi accentuer son ouverture outre-Atlantique et sur l'Afrique. À ce titre, le Maroc, à travers des secteurs dynamiques, notamment celui de la banque-finance, mais aussi celui des télécommunications, ouvre de réelles opportunités pour l'ensemble de nos entreprises. La dynamique des entreprises marocaines sur le continent africain et la présence effective de banques marocaines (BMCE, Attijariwafabank, Banque Populaire...) dans plusieurs pays africains ont contribué à asseoir la notoriété du Maroc en tant que référence régionale dans la banque de détail. Le secteur financier a un rôle important à jouer pour faire du Royaume non seulement une destination pour les investissements, mais une terre d'accueil pour les entreprises africaines, un pays de domiciliation des plus grands cabinets d'expertise juridique ou de logistique et, donc, une plateforme financière régionale.

24 octobre 2012

Le Maroc, face à la crise de la zone euro : enjeux et orientations de politiques publiques

L'IRES a organisé le 24 octobre 2012 un deuxième séminaire sur la crise de la zone euro. Il a été consacré à la discussion du rapport provisoire de l'étude « Le Maroc, face à la crise de la zone euro : enjeux et orientations de politiques publiques ».

Lors de ce séminaire, l'accent a été mis sur l'exploration des scénarios vraisemblables de l'évolution de la situation en Europe, la quantification des effets de la crise sur le plan macroéconomique et sectoriel ainsi que les réponses de politiques publiques que le Maroc pourrait envisager pour renforcer sa résilience aux chocs exogènes et préserver, in fine, sa stabilité économique et financière d'ensemble.

Rappel du contexte et des objectifs de l'étude

En ouverture des travaux de ce séminaire, il a été rappelé que l'intérêt porté par l'IRES à cette question n'est pas récent. L'institut avait déjà, dans le cadre de son rapport, publié en juillet 2009 sur les effets de la crise économique mondiale sur le Maroc, mis en garde contre les effets secondaires qu'induirait le recours à des réponses conjoncturelles à une crise qui est d'essence systémique.

Se situant dans le prolongement de la crise économique mondiale, la crise de la zone euro corrobore cette assertion. Cette crise, qui reflète les insuffisances du modèle actuel de l'intégration économique et monétaire européenne, recèle des risques pour le Maroc dont l'intensité pourrait être plus forte que celle ressentie lors de la crise internationale de 2008, compte tenu de la forte synchronisation du cycle d'activité de l'économie marocaine avec celui de ses partenaires européens. L'acuité de la situation actuelle est telle que le Maroc a résolument fait le choix stratégique de l'arrimage à l'Europe, au regard du poids de l'euro dans le panier de cotation du dirham et des perspectives de mise en place d'un espace économique commun, en lien avec le statut avancé et son corollaire, la convergence réglementaire et normative, par rapport à l'acquis communautaire.

L'étude de l'IRES sur les incidences de la crise de la zone euro sur le Maroc a été menée, selon une approche multidimensionnelle, du moment qu'elle tient compte des interactions entre la dimension économique, financière, sociale, voire institutionnelle de la crise. Elle est, aussi, orientée sécurité puisqu'elle vise à cerner, scrupuleusement, les sources de vulnérabilité du pays, face à cette crise et à identifier les réponses de politiques publiques, à même d'en atténuer les effets, à court et à moyen terme.

Les termes de référence de l'étude sont articulés autour de trois axes interdépendants. Il s'agit, en l'occurrence, de :

- l'examen approfondi des facteurs de fragilité de l'économie marocaine et de sa sensibilité aux risques de transmission de la crise économique et financière en Europe.
- l'exploration des scénarios vraisemblables de l'évolution de la situation en Europe et les incidences qui en découlent pour le Maroc.
- l'identification de politiques publiques appropriées pour faire face aux effets directs et indirects de la crise en vue de sécuriser les intérêts économiques du pays et de lui permettre de se prémunir contre les risques d'altération de sa stabilité économique et financière.

Présentation des principales conclusions de l'étude

Plusieurs scénarios se rapportant à l'évolution future de la situation économique dans la zone euro ont été examinés. Ces scénarios ont la particularité d'être plus ou moins pessimistes, étant donné qu'ils mettent en relief l'importance des coûts, liés aux ajustements nécessaires pour dépasser la crise de la zone euro.

Scénario du Statu quo : ce scénario n'est possible que si les programmes d'aide financière et les actions entreprises par la Banque Centrale Européenne et dans le cadre des plans d'austérité finissent par apporter leurs effets, en termes de dépassement de la crise. La probabilité que la zone euro sortira de la crise dans sa forme actuelle semble très improbable et tout laisse indiquer, qu'en l'absence de transformation importante de l'architecture de la zone euro, la crise ne pourra pas être résolue.

La zone euro sort de la crise sous une autre forme : ce scénario est basé sur l'idée que la zone euro sorte de la crise avec des transformations importantes, au niveau de son architecture institutionnelle, impliquant une plus grande intégration économique et politique. A l'heure actuelle, les efforts entrepris pour sortir de la crise sont certes significatifs, mais de plus en plus d'analystes pensent qu'à moins d'adopter un fédéralisme fiscal et bancaire, la zone euro ne pourra pas résoudre la crise structurelle dans laquelle, elle se trouve.

Scénario de l'éclatement de la zone euro : ce scénario occasionnerait des coûts importants, en termes de baisse significative de l'activité économique dans la zone euro, avec une forte aversion au risque des marchés, suscitant des sorties massives des capitaux. Les risques de sortie de la zone euro par un ou plusieurs pays membres sont, toutefois, limités par des considérations pratiques et institutionnelles. Ce ou ces pays ne pourraient pas se désengager de la zone euro, tout en préservant leur statut de membre de l'Union Européenne.

Tenant compte des effets découlant de ces scénarios et des canaux de transmission de la crise à l'économie marocaine, l'étude a révélé que le Maroc pourrait pâtir, davantage, en cas d'enlisement de la crise, surtout au niveau des principaux pays partenaires, l'Espagne et la France.

- En ce qui concerne les exportations de biens, le repli de la demande étrangère adressée par les pays européens s'accompagnerait d'une nette régression des exportations de certains produits clés, dont notamment les vêtements et accessoires de vêtements, les machines et appareils électriques ainsi que les produits de la mer.
- Pour ce qui est des incidences de la crise sur le secteur touristique, les effets seraient variables, selon le pays émetteur. Les recettes voyages, en provenance de la France et de l'Espagne enregistreraient une baisse. En revanche, d'autres marchés maintiendraient un rythme de croissance positif, dont notamment le Royaume-Uni et la Belgique. L'effet, relativement contenu de la crise sur le secteur touristique marocain, s'expliquerait par deux facteurs concomitants : le développement du tourisme de proximité, au détriment des destinations lointaines et la persistance de l'instabilité dans les pays concurrents du Maroc, en l'occurrence la Tunisie et l'Égypte.
- En matière d'impacts sur les transferts des MRE, les simulations d'impacts menées laissent entrevoir une quasi-stagnation des transferts en provenance des principaux pays de résidence des Marocains, notamment la France, l'Espagne et l'Italie. Cette réaction relativement modérée des transferts aux aléas économiques en Europe s'expliquerait par les déplacements des MRE à l'intérieur de l'Europe à la recherche des emplois là où ils se trouvent et par le recours aux emplois dans le secteur informel.
- S'agissant des incidences de la crise sur les IDE à destination du Maroc, l'étude a révélé que l'atonie de l'activité en Europe devrait ralentir les investissements européens à destination Maroc. Toutefois, l'ampleur de la baisse est plus prononcée lorsque le repli du PIB européen s'accompagne d'une dépréciation sensible de l'euro, face au dirham.
- Si le risque de contagion du système bancaire marocain reste, toutefois, limité dans la mesure où celui-ci n'est pas suffisamment intégré au système international et bénéficie d'une qualité de supervision adéquate, les incidences indirectes de la crise de la zone euro sur ce secteur ne peuvent être ignorées. Ce secteur est susceptible d'être touché de manière indirecte ; d'abord, du fait de la participation des banques européennes, notamment françaises, au capital de certaines banques au Maroc et, ensuite, sous l'effet de la baisse de la solvabilité des entreprises exportatrices et des ménages dépendants des revenus de transferts.

Quelques pistes de solutions issues de l'étude et des débats

Dans le but de renforcer la résilience de l'économie marocaine aux chocs négatifs, induits par la crise de la zone euro et de permettre au Maroc de tirer meilleur profit des transformations qui l'accompagnent, l'étude de l'IRES a identifié deux leviers d'actions majeurs :

Apporter des réponses urgentes à la crise pour en atténuer les impacts sur les grands équilibres macroéconomiques du pays : le contexte de crise internationale et la situation difficile de la zone euro risqueraient de mettre à mal les acquis enregistrés par le Maroc, en matière de stabilisation de son cadre macroéconomique.

Une vigilance accrue devrait être accordée à la restauration des fondamentaux macroéconomiques du pays. Des mesures de court terme d'accompagnement des secteurs affectés par la crise internationale et celle de la zone euro devraient être adoptées, dans le cadre d'un programme national de modernisation compétitive, touchant aussi bien les ressources humaines que les capacités productives. L'activation du comité de veille stratégique, en capitalisant sur l'expérience positive du plan anticrise et en dépassant les insuffisances relevées, pourrait s'avérer utile, à cet égard.

Envisager des réponses de long terme pour se préparer aux mutations, suscitées par la crise, au niveau régional et international : Nonobstant les effets négatifs générés par la crise, il serait réducteur de se contenter d'un regard pessimiste quant à l'évolution de la situation en Europe. La crise offre, en même temps, de réelles opportunités que le Maroc pourrait saisir, moyennant des réponses structurelles de moyen et long terme, permettant de renforcer les leviers structurels de la compétitivité globale du pays et de le préparer aux nouvelles réalités concurrentielles qui se profilent.

A cet effet, le Maroc, tout en favorisant l'émergence de son marché intérieur et en promouvant l'industrialisation, devrait accélérer son ancrage aux nouveaux secteurs de l'économie verte et en faire un levier de positionnement dans le monde post-crise. Le pays gagnerait, aussi, à s'insérer dans la nouvelle carte industrielle en Méditerranée qui se dessine. Outre les secteurs traditionnels, tels que le textile et l'agroalimentaire, d'autres secteurs porteurs, notamment ceux inscrits dans les nouveaux métiers mondiaux du Maroc, pourraient profiter de la nouvelle recomposition des systèmes productifs en Europe.

16 février 2012

Les relations économiques Maroc-Algérie : vers un cadre de coopération rénové, au service de la relance de l'UMA

L'IRES a organisé le 16 février 2012 un séminaire sur le thème : « Les relations économiques Maroc-Algérie : vers un cadre de coopération rénové au service de la relance de l'UMA ». Animé par des experts des questions maghrébines, ce séminaire a été consacré à l'examen du bilan de la coopération économique entre les deux pays sur le plan global et sectoriel ainsi qu'au potentiel de rehaussement de cette coopération en perspective de la redynamisation de l'intégration maghrébine.

Le débat animé lors de ce séminaire a mis l'accent sur l'impératif d'insuffler un nouvel élan aux relations économiques intermaghrébines au regard des défis occasionnés par les multiples mutations à l'oeuvre au niveau régional et international. A cet effet, le recours à des approches novatrices axées sur des projets structurants avec la contribution active du secteur privé ainsi que l'implication des acteurs non gouvernementaux seraient d'un apport fortement utile. Le débat a porté également sur quelques pistes de réflexion à même d'impulser le rapprochement économique entre le Maroc et l'Algérie et d'en faire un puissant levier au service de la concrétisation des ambitions des pays de notre région pour un Maghreb unifié, stable et prospère.

Les relations économiques Maroc-Algérie : une progression régulière, mais loin d'être suffisante

Le cadre juridique régissant les relations Maroc-Algérie dans le domaine économique comprend essentiellement l'accord commercial et douanier signé le 14 mars 1989, la convention de non double imposition signée le 25 janvier 1990 et la convention du paiement bilatéral unifié entre les pays de l'UMA signée le 12 décembre 1991.

Les relations commerciales entre les deux pays se sont raffermies au cours des dernières années pour totaliser un volume des échanges de près de 8 milliards de dirhams annuellement au cours des dix dernières années. Le Maroc est devenu le premier partenaire commercial de l'Algérie au niveau africain et son deuxième partenaire au niveau arabe. Le commerce bilatéral est davantage tiré par les importations marocaines de produits algériens, qui sont passées de 1,7 milliard de dirhams en 2002 à 7,5 milliards de dirhams à fin novembre 2011. Quant aux exportations marocaines vers l'Algérie, elles ont évolué de 234 millions de dirhams en 2002 à 1,5 milliard de dirhams à fin novembre 2011.

Malgré ces évolutions positives, les échanges commerciaux entre les deux pays demeurent faibles et ne dépassent pas 3% de leurs échanges extérieures. Ils sont de surcroit caractérisés par un déséquilibre chronique qui profite davantage à l'Algérie, même si le taux de couverture des importations par les exportations du Maroc a enregistré une certaine amélioration, passant de 13% en 2002 à 20% à fin novembre 2011.

En particulier, le secteur énergétique constitue un domaine où la coopération bilatérale a connu un succès. Au-delà des échanges commerciaux des produits énergétiques pour lesquels l'Algérie est actuellement le 6^{ème} fournisseur du Maroc, la coopération dans le domaine énergétique s'est renforcée à travers :

- la signature le 3 juillet 2008 par l'ONE et la SONELGAZ de deux contrats pour fixer les modalités d'échange d'électricité entre les deux pays, d'une part, et d'acheminer l'électricité en Espagne dans des conditions appropriées, d'autre part.
- le renforcement de l'interconnexion électrique par la construction d'une 3^{ème} ligne de 400 KV, mise en service en octobre 2009, permettant d'augmenter les échanges entre les deux pays.
- la signature en juillet 2011 par l'ONE et la SONATRACH d'un accord de vente de 640 millions de m³ de gaz naturel au Maroc sur dix ans, qui seront acheminés à travers le Gazoduc Maghreb-Europe.

En matière de flux d'investissements entre les deux pays, les investissements algériens au Maroc restent dérisoires, à peine 4 millions de dirhams en 2008 et 2009 et ont été nuls en 2010. En contrepartie, les investissements marocains en Algérie sont relativement plus importants et sont passés de 15,7 millions de dirhams en 2008 à 67,4 millions de dirhams en 2009 avant de baisser à 4,2 millions de dirhams en 2010.

Les relations Maroc-Algérie et leurs incidences sur l'intégration maghrébine

Nonobstant les multiples complémentarités qui lient ses pays membres et la communauté de leur destin, le Maghreb figure parmi les régions les moins intégrées économiquement à l'échelle mondiale, avec un commerce intra-régional se situant à peine à 2% des échanges globaux de ces pays. Cela contraste avec la dynamique observée dans d'autres espaces régionaux du monde développé ou en émergence où le voisinage a souvent permis de renforcer les liens de partenariat et de créer des zones de libre-échange presque naturelles (Commerce intra-régional se situant autour de 20% au niveau de l'ASEAN et du MERCOSUR et à plus de 70% au niveau de l'Europe).

Cela fait maintenant 23 ans que le Traité constitutif de l'Union du Maghreb Arabe a été signé à Marrakech. Depuis, le bilan est à l'évidence très en deçà des aspirations qui ont présidé à l'établissement de cette Union. La froideur des relations bilatérales entre les deux locomotives de cet espace régional, en l'occurrence le Maroc et l'Algérie, a constitué, entre autres, un facteur limitatif du partenariat maghrébin.

Aujourd'hui, avec le « Printemps arabe », de nombreux signes positifs présagent d'un développement des relations entre le Maroc et l'Algérie. Sa Majesté Le Roi Mohammed VI a plaidé, dans son Discours du 6 novembre 2011, à l'occasion du 36^{ème} anniversaire de la Marche verte, pour la construction d'un nouvel ordre maghrébin « ... qui transcende l'enfermement dans les postures figées et les antagonismes stériles, et ouvre la voie au dialogue, à la concertation, à la complémentarité, à la solidarité et au développement ».

La reprise des visites officielles entre le Maroc et l'Algérie, dont notamment celle effectuée par le Chef de la diplomatie marocaine à Alger les 23 et 24 janvier 2012, témoigne de la volonté d'oeuvrer activement en faveur de la dynamisation des relations bilatérales dans la perspective de la relance de l'UMA. Tout récemment, le Président tunisien, en visite au Maroc et en Algérie, a annoncé la tenue à Tunis avant la fin de l'année d'un sommet maghrébin.

La normalisation des relations maroco-algériennes permettrait certainement l'approfondissement de la coopération économique et, partant, la construction d'un avenir commun meilleur de nature à favoriser des relations de voisinage plus solides et de résoudre le contentieux politique historique, en l'occurrence la question du Sahara marocain.

Les contraintes dictées par un contexte international difficile, marqué par des crises multidimensionnelles et récurrentes, dont notamment la crise de la dette souveraine dans la zone euro, espace stratégique pour les économies maghrébines, remettent à l'ordre du jour l'importance de la coopération maghrébine comme base arrière, permettant de renforcer la résilience des pays de cette région aux chocs exogènes et de sécuriser leur trajectoire de développement.

Dans cette perspective, l'UMA devrait être fondée sur de nouveaux paradigmes qui favorisent un idéal commun, par opposition aux intérêts égocentriques des Etats, et qui permettent d'éviter les écueils du passé pour mieux préparer l'avenir. La dimension économique devrait prévaloir sur les autres dimensions, avec la réalisation de projets communs de développement dans des secteurs stratégiques, option nettement bénéfique qu'une simple libéralisation du commerce extérieur. La relance de l'UMA requiert également une harmonie dans le couple Maroc-Algérie. Ces deux pays devraient donc garantir les conditions de réussite de la construction maghrébine, à l'instar du couple franco-allemand qui a joué un rôle historique dans la construction européenne.

Malgré son insertion dans d'autres dynamiques d'intégration, le Maroc a toujours réitéré son intérêt pour le Maghreb, soulignant que la diversification de ses partenariats ne peut constituer un substitut à ses options maghrébines, qui englobent in fine la profondeur stratégique naturelle du Royaume.

Le potentiel des relations économiques Maroc-Algérie et les leviers de sa concrétisation

Le contexte de la crise systémique et ses effets structurels confrontent les deux pays à des enjeux d'une grande ampleur. La réponse à ces enjeux passe nécessairement par une optimisation du potentiel de coopération entre le Maroc et l'Algérie. Une telle optimisation est d'autant réalisable que les deux pays disposent de plusieurs complémentarités leur permettant d'exploiter de nouveaux gisements de création de richesse et de génération d'emplois.

Les avantages liés à la proximité géographique, conjugués au potentiel des deux pays sont de nature à renforcer leurs capacités économiques pour devenir des pôles d'attractivité et s'ériger en tant que plateforme de production et d'exportation vers les marchés avoisinants d'Afrique et d'Europe. Dans ce cadre, la mise en place de projets communs serait opportune pour rehausser le niveau de coopération bilatérale et par ricochet impulser le processus de construction d'un espace maghrébin intégré.

Les plans sectoriels dont est doté aujourd'hui le Maroc, notamment le plan émergence, le plan Maroc vert, la vision 2020 pour le tourisme, le programme des énergies renouvelables, ainsi que les perspectives de développement du secteur immobilier, financier et de l'automobile sont autant d'atouts vitaux pour le renforcement de la coopération entre les deux pays. Plusieurs domaines pourraient constituer le noyau de cette coopération dont notamment :

- **L'énergie** : La coopération énergétique entre les deux pays repose sur des atouts importants. Le gazoduc et la liaison énergétique qui permet le transport de flux importants d'énergie entre les deux pays ainsi que le programme de développement des énergies renouvelables pourraient constituer une opportunité majeure pour renforcer davantage cette coopération.
- **La production des engrais et autres dérivés de phosphates** : En matière des phosphates, le Maroc dispose des 3/4 des réserves planétaires de cette ressource. Il est le 1^{er} exportateur et le 3^{ème} producteur de phosphates bruts à l'échelle mondiale. Pour sa part, l'Algérie a un potentiel énorme dans le domaine des pétrochimies et celui de la production de l'ammoniac. Une coopération entre les deux pays ne pourrait que renforcer leur positionnement mondial.
- **Le BTP** : Dans le domaine des infrastructures, l'Algérie est engagée dans un large programme d'investissements. L'expertise dont dispose le Maroc en la matière et l'adaptation de son offre à la demande algérienne constituent des facteurs d'appui au renforcement de la coopération bilatérale et ce, d'autant plus que le Maroc a acquis un savoir-faire et une notoriété sur les marchés africains.
- **Les industries de réseaux** : Ces industries basées sur les technologies de l'information et de la communication constituent un créneau porteur que les deux pays pourraient exploiter ensemble, surtout qu'ils représentent ensemble un marché de plus de 75 millions d'habitants.
- **Les textiles et vêtements** : La mise en place de projets communs entre les deux pays dans le domaine du textile-habillement permettra de créer une nouvelle dynamique dans ce secteur basée sur un nouveau modèle qui privilégie le partenariat au lieu de la sous-traitance.
- **L'agriculture et l'agro-industrie** : Le secteur de l'agroalimentaire occupe une place privilégiée dans l'économie marocaine avec près de 2500 entreprises soit près de 25% des industries manufacturières. Sa position devrait se renforcer davantage dans les années à venir avec la mise en place du plan Maroc vert. Les réformes de la politique agricole engagées depuis près d'une dizaine d'années en Algérie vont dans le sens d'un rapprochement des politiques agricoles des deux pays, ce qui pourrait faciliter la mise en place de projets communs dans ce domaine.

Principales conclusions du débat

Au terme des exposés présentés par les intervenants, un débat a eu lieu afin d'identifier les leviers d'actions nécessaires pour renforcer les relations économiques entre le Maroc et l'Algérie et en faire une locomotive de l'intégration maghrébine. Les principaux points du débat peuvent être récapitulés comme suit :

Sur le plan bilatéral

- Les relations Maroc-Algérie, en dépit de leur caractère difficile lié aux divergences politiques sur certaines questions sensibles, sont des relations de voisinage à fort potentiel. Leur développement harmonieux suppose une forte implication des opérateurs privés des deux pays pour créer les relais nécessaires à même de pérenniser les échanges commerciaux et les libérer des ambivalences de l'agenda politique.
- La promotion des investissements est nécessaire pour enclencher une nouvelle dynamique de coopération bilatérale axée sur des gains partagés. Pour développer ces investissements, il est nécessaire que les deux parties concluent un accord de promotion et de protection des investissements. En particulier et au vu du développement du secteur bancaire marocain, l'extension de sa présence en Algérie serait d'un apport positif pour l'ensemble de la région.
- La redynamisation des relations bilatérales nécessite l'élaboration d'un plan d'action à court terme axé notamment sur la création d'une banque maghrébine d'investissement, une harmonisation des réglementations régissant les échanges commerciaux des deux pays et l'assouplissement de la réglementation des changes. Ce plan devrait également intégrer la mise en place d'un système performant d'assurance des exportations, la promotion des investissements dans les transports et dans les autres chaînes logistiques et services subsidiaires.
- L'adoption d'une approche stratégique permettant d'asseoir le partenariat entre les deux pays sur des bases durables. Un partenariat entre la SONATRACH et l'OCP pourrait faire du Maghreb la base de production d'engrais la plus compétitive au monde, entraînant dans son sillage une dynamisation de l'activité économique et de fortes créations d'emplois.

Sur le plan régional

- Les pays du Maghreb sont aujourd'hui soumis à un contexte extérieur très contraignant. Outre les incidences du « printemps arabe » en termes d'accentuation de l'aversion des investisseurs au risque inhérent à cette région, ces pays sont affectés par les retombées négatives de la crise européenne et mondiale.
- Le Maroc et la Tunisie subissent déjà les effets de la baisse de la demande extérieure qui leur est destinée. En ce qui concerne l'Algérie, le risque auquel est exposé ce pays réside dans la perte éventuelle d'une partie de ses réserves de change en cas d'altération de la solvabilité des grands pays européens comme l'Italie ou l'Espagne. Ce risque plaide en faveur d'un redéploiement, ne serait-ce que partiel, des ressources financières de l'Algérie sous forme d'investissements au Maghreb.

- Le Maghreb devrait dépasser les intérêts étroits liés aux visions de court terme en se projetant à un horizon de moyen-long termes afin qu'il devienne un acteur actif dans la mondialisation, en faisant passer les échanges intermaghrébins de 2% en 2012 à 40% à l'horizon 2020/2025.
- Le décalage en termes de mise en oeuvre des réformes continue de générer des politiques socioéconomiques divergentes qui freinent la coopération entre les pays maghrébins. Le Maroc, qui est le pays le plus avancé en matière des réformes dans sa région pourrait jouer un rôle catalyseur en diffusant son expérience de transition démocratique et de développement institutionnel et ce, dans le but de favoriser l'émergence de modèles de développement ouverts, inclusifs et intégrés.
- La coopération régionale devrait être structurée davantage sur des secteurs stratégiques et envisagée dans un cadre régional dont notamment celui de l'eau, au regard des perspectives inquiétantes d'aggravation du stress hydrique, en lien avec les conséquences du changement climatique. Dans le secteur de l'énergie, les perspectives offertes dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée offrent l'opportunité d'asseoir un marché énergétique régional intégré. En particulier, le Plan Solaire Méditerranéen devrait favoriser le développement à grande échelle des énergies renouvelables dans la région ainsi que l'atténuation du déficit prévisible en eau potable par le dessalement de l'eau de mer.
- La construction maghrébine ne devrait pas omettre la place centrale de l'Afrique. Ce continent, qui dispose de fortes potentialités, fait l'objet de grandes rivalités géostratégiques impliquant non seulement les puissances traditionnelles comme les Etats Unis et l'Europe, mais aussi les puissances émergentes dont notamment la Chine, l'Inde et le Brésil. La prise en compte de la dimension africaine dans les options stratégiques du Maghreb s'avère dès lors nécessaire.

31 octobre 2012

Les relations Maroc-Algérie : les leviers d'une stratégie de coopération, au service de la construction maghrébine

L'IRES a organisé le 31 octobre 2012 un deuxième séminaire relatif aux relations entre le Maroc et l'Algérie. Il a été consacré à la discussion des conclusions préliminaires de l'étude intitulée « Relations Maroc-Algérie: les leviers d'une stratégie de coopération, au service de la construction maghrébine ».

Lors de ce séminaire, l'accent a été mis sur l'examen des relations Maroc-Algérie, sur le plan géopolitique et géoéconomique, l'identification des facteurs de blocage des relations entre les deux pays et leur mise en perspective, sur la base de quelques scénarios probables. Le débat animé lors de cette manifestation a porté, également, sur la proposition de pistes de solutions, à même de libérer le potentiel des relations Maroc-Algérie.

Rappel du contexte et des objectifs de l'étude

En ouverture des travaux de ce séminaire, il a été rappelé que l'intérêt porté par l'IRES à cette thématique s'est amplifié, suite au Discours Royal du 6 novembre 2011, à l'occasion du 36^{ème} anniversaire de la Marche verte, dans lequel Sa Majesté Le Roi s'est prononcé pour la construction d'un nouvel ordre maghrébin «... qui transcende l'enfermement dans les postures figées et les antagonismes stériles, et ouvre la voie au dialogue, à la concertation, à la complémentarité, à la solidarité et au développement ».

Le Maghreb figure, en effet, parmi les régions les moins intégrées, économiquement, à l'échelle mondiale, avec un commerce intra-régional, se situant à peine à 3% du commerce extérieur global des pays maghrébins, avec des flux d'investissements intra-maghrébins, presque dérisoires, en raison notamment de politiques économiques qui ne sont pas toujours convergentes et d'une mobilité des personnes entravée, notamment, par la fermeture des frontières terrestres entre le Maroc et l'Algérie. L'absence d'intégration au Maghreb génère un coût, évalué selon plusieurs études nationales et internationales, entre 2 et 3 points du PIB, sans compter les effets indirects, en termes de non attrait des IDE qui privilégient les marchés intégrés.

Les échanges commerciaux entre le Maroc et l'Algérie ont porté sur un montant annuel moyen, de près de 8 milliards de dirhams entre 2000 et 2010. Ils demeurent faibles, ne dépassant pas 3% des échanges extérieurs des deux pays et sont, de surcroît, caractérisés par un déséquilibre chronique qui profite davantage à l'Algérie, même si le taux de couverture des importations par les exportations du Maroc a enregistré une certaine amélioration, passant de 13% en 2002 à 20%, à fin novembre 2011.

Le développement des relations économiques entre le Maroc et l'Algérie aurait des retombées bénéfiques sur les deux pays et favoriserait la construction d'un avenir commun meilleur. Cela permettrait aux deux pays de s'ériger en tant que pôle de production et d'exportation vers les marchés avoisinants d'Afrique et d'Europe.

Tenant compte de ce qui précède, l'étude de l'IRES sur les relations Maroc-Algérie vise à mettre en évidence les facteurs de blocage qui limitent le développement harmonieux de ces relations et à identifier les leviers d'actions, en mesure de libérer leur potentiel et de les hisser à leur niveau légitime.

Le caractère multidimensionnel de l'étude et sa complexité ont rendu nécessaire le recours à une approche éclectique, fondée sur plusieurs instruments d'analyse complémentaires (analyse historique, approche géopolitique et géoéconomique, démarche de communication stratégique...) et ce, pour cerner les principaux contours des relations Maroc-Algérie et mettre en perspective leur évolution.

Pour cela, les termes de référence de l'étude ont été articulés autour de trois axes interdépendants, en l'occurrence :

- le diagnostic approfondi des différentes dimensions des relations Maroc-Algérie (politique, géopolitique, diplomatique, économique, socioculturelle...), en mettant en relief les rapports de force entre les deux pays sur le plan régional et international.
- l'identification des facteurs de blocage des relations Maroc-Algérie et l'évaluation de leurs coûts pour chacun des pays.
- les perspectives des relations entre le Maroc et l'Algérie, en se référant à quelques scénarios probables et la proposition de pistes de solutions pour sortir de l'impasse actuelle.

Présentation des principales conclusions de l'étude

L'examen approfondi des relations Maroc-Algérie a permis de relever, qu'en dépit des signes de réchauffement diplomatique, ces relations demeurent peu harmonieuses et passent, souvent, par des moments critiques qui remettent en cause leur équilibre, déjà fragile. La coopération bilatérale demeure, dans l'ensemble, limitée et discontinue, en contraste avec les attributs de la proximité géographique et culturelle et la communauté du destin qui lie les deux pays.

Cette situation s'est traduite par l'ajournement de la construction maghrébine, ce qui engendre un coût économique et politique de plus en plus insoutenable, au regard des défis soulevés par les mutations du contexte régional et mondial. Les origines de ce blocage sont multiples et s'expliquent aussi bien par des facteurs d'ordre économique et institutionnel que par des considérations d'ordre géopolitique :

- Sur le plan économique, les relations commerciales entre le Maroc et l'Algérie, malgré leur progression régulière, se caractérisent par un manque de dynamisme. Outre les barrières tarifaires et non tarifaires, imposées par l'Algérie, la fermeture des frontières terrestres entraîne des pertes économiques importantes aussi bien pour le Maroc et l'Algérie que pour la région maghrébine, dans son ensemble. D'ailleurs, cette fermeture profite largement au commerce informel qui totalise un chiffre d'affaires, estimé à 550 millions de dollars, annuellement.
- En matière d'investissements, l'étude a révélé que l'Algérie donne plus la priorité à l'investissement local, comparativement à l'investissement étranger. Le plafonnement à 49% de la participation étrangère aux nouveaux projets, les politiques fiscales contraignantes ainsi que l'opacité de l'environnement des affaires constituent un frein à l'investissement marocain en Algérie.

- S'agissant de la politique étrangère algérienne, celle-ci repose sur trois éléments : neutraliser l'Espagne et la Mauritanie par le jeu de la séduction et de la pression ; consolider l'implication de l'Algérie dans la diplomatie institutionnelle africaine et assurer un contrôle, de facto, sur la lutte contre le terrorisme dans la région sahélo-saharienne. La course à l'armement demeure, aussi, un objectif primordial de cette stratégie.
- En ce qui concerne la perception par les citoyens des deux pays des bienfaits de la normalisation et de ses effets sur la relance de l'intégration régionale, cette dernière est jugée, unanimement, comme nécessaire pour le développement de la région. Pourtant, cette convergence de vue objective cache les soubassements d'une représentation négative de l'autre, alimentée systématiquement par la propagande médiatique algérienne. Le monopole qu'exerce l'Algérie sur son opinion publique quant aux relations avec le Maroc s'explique par la quasi-absence des corps intermédiaires, tels que les partis politiques, les acteurs de la société civile, à même de jouer la courroie de transmission entre les deux pays.

Tenant compte de ces facteurs de blocage actuels et des tendances à moyen et long terme du contexte régional et international, trois scénarios se dégagent quant à l'évolution future des relations Maroc-Algérie :

- Scénario pessimiste de la détérioration : les relations maroco-algériennes pourraient se dégrader sur fond de profondes divergences, notamment celles en rapport avec le développement du dossier du Sahara marocain et la course pour le leadership régional en Afrique du Nord, y compris dans la zone sahélo-saharienne. Ce scénario est, toutefois, peu vraisemblable, au regard de la nouvelle réalité géostratégique qui a accompagné les événements du « printemps arabe » et qui met en particulier l'Algérie face à des défis internes importants.
- Scénario du statu quo ou de la conflictualité tacite : ce scénario est le moins coûteux, en termes d'investissement politique. La situation actuelle s'assimilerait à un modus vivendi qui arrangerait les deux pays. En dépit du dialogue en cours, le raidissement des autorités algériennes vis-à-vis du Maroc pourrait se poursuivre tant que les facteurs qui l'ont engendré demeurent à l'oeuvre. Ce scénario permettrait aux relations bilatérales d'évoluer, selon une cadence modérée, avec des tensions épisodiques, mais qui ne conduiraient pas à des ruptures.
- Scénario de la normalisation : ce scénario se fonde sur la relance de la coopération sectorielle entre les deux pays, à travers une démarche pragmatisme qui aboutirait, progressivement, à la réactivation de l'Union du Maghreb Arabe et, à terme, à la résolution de la question du Sahara marocain. Toutefois, ce scénario supposerait la mise en place de passerelles entre les deux sociétés, algérienne et marocaine ; d'abord pour faire pression sur l'Algérie et l'amener à la réouverture des frontières terrestres et, ensuite, de créer des bases pérennes de coopération qui permettraient d'amortir le choc des différends politiques et d'éviter toute remise en cause des acquis enregistrés, en matière de coopération bilatérale.

Quelques pistes de solutions

En vue d'ouvrir de nouvelles perspectives aux relations Maroc-Algérie et d'en faire un axe central de la relance de l'intégration régionale au Maghreb, l'étude de l'IRES a identifié trois leviers d'actions combinés, en l'occurrence :

- **la relance des relations bilatérales sur de nouvelles bases**, en favorisant la confiance mutuelle, à travers, notamment, la restauration de la mémoire collective des deux peuples, le développement de relations entre les acteurs de la société civile des deux pays et la création d'une plateforme de coopération transfrontalière, regroupant, dans un réseau souple, les collectivités frontalières des deux pays. De plus, il serait opportun d'élargir le spectre des intérêts économiques pour accélérer la transition d'une situation marquée par une logique de compétition étroite vers une logique de gains partagés. Le développement des relations économiques bilatérales devrait cibler les secteurs où des complémentarités réelles existent entre les deux pays.
- **la conduite d'une stratégie marocaine** dont les fondements seraient les suivants :
 - ✓ Une politique de zéro problème avec l'Espagne et la Mauritanie, privilégiant de solides liens économiques, politiques et sociaux avec ces deux voisins.
 - ✓ La consolidation de la présence marocaine en Afrique, en développant des structures de coopération denses et diversifiées et en continuant à soutenir le rôle des organisations sous régionales, au sein desquelles le Maroc peut jouer un rôle important et s'insérer, de façon efficace, dans la gouvernance africaine. Le but serait de profiter au maximum du principe de subsidiarité qui voudrait que les questions régionales soient d'abord traitées au niveau des sous-régions avant d'être examinée par l'Union Africaine.
 - ✓ Le suivi de près de l'évolution de la situation politique, militaire, économique et sociale en Algérie ainsi que les actions internationales menées par ce pays et ce, à travers l'implication des centres de recherche et de réflexion, relevant des universités marocaines et des think tanks, en vue de renforcer les capacités d'analyse stratégique du Maroc.
 - ✓ le développement d'une communication d'influence stratégique, s'appuyant sur un discours en direction de l'Algérie, fondé sur un langage plus réconciliant, mais ferme qui viserait, en particulier, les jeunes de ce pays, dont certains en seraient les futurs dirigeants.
- **le renforcement de la posture stratégique du Maroc**, en érigeant la façade atlantique en un axe stratégique prioritaire et en proposant une plateforme pour la refondation de l'UMA, basée sur un concept propre comme celui de la Méditerranée maghrébine...

25 avril 2012

Accords de libre-échange conclus par le Maroc : quelles incidences sur la stratégie industrielle du pays ?

L'IRES a organisé le 25 avril 2012, un séminaire sur le thème « Accords de libre-échange conclus par le Maroc : quelles incidences sur l'industrialisation du pays ? ». Animé par des experts nationaux et étrangers des questions liées au libre-échange, ce séminaire a été consacré à un premier examen des incidences globales et sectorielles des accords commerciaux conclus par le Maroc, avec une focalisation sur les effets concurrentiels, induits par ces accords sur certaines branches industrielles.

Il a été, également, l'occasion de discuter des leviers d'actions nécessaires pour maximiser les retombées de ces accords sur l'industrialisation du pays et, partant, sur son développement d'ensemble. Les discussions menées lors de ce séminaire ont mis l'accent sur l'importance d'accélérer la mise à niveau globale du tissu productif pour renforcer sa compétitivité face à l'offre concurrente sur le marché intérieur et international, d'optimiser le système incitatif de l'Etat en faveur des entreprises nationales, en le relayant par un système de suivi et d'évaluation, axé sur les résultats et de développer la coordination entre acteurs publics et privés, au niveau de la conception et de la mise en oeuvre des accords de libre-échange.

D'autres aspects pertinents ont été examinés dont, notamment, l'opportunité de renforcer la gouvernance des accords de libre-échange et de veiller à leur cohérence, par rapport aux intérêts stratégiques du pays, la nécessité de lutter vigoureusement contre toutes les formes de concurrence déloyale qui portent préjudice à la production locale ainsi que l'attraction des investissements étrangers à fort potentiel, en termes d'accélération des transferts technologiques et d'amélioration du profil de spécialisation international du pays.

Des accords de libre-échange, conclus par le Maroc dont les incidences économiques demeurent mitigées

La politique commerciale extérieure du Maroc a été marquée, récemment, par la conclusion de plusieurs accords de libre-échange aussi bien avec des acteurs clés de l'économie mondiale qu'avec des pays à niveau de développement comparable. Ces accords constituent, certes, un levier potentiel pour rehausser le niveau d'intégration du Maroc à l'économie mondiale. Toutefois, une évaluation d'ensemble de ces accords permet de relever que ceux-ci n'arrivent pas encore à susciter une réelle percée commerciale du pays, à la hauteur des défis encourus :

- Le déficit commercial issu des échanges avec les partenaires commerciaux du Maroc s'est fortement aggravé avec le désarmement douanier : 186 milliards de dirhams en 2011 contre 42 milliards de dirhams en 2000.
- Suite à l'entrée en vigueur de l'accord d'association avec l'Union Européenne, l'écart entre les importations et les exportations n'a cessé de se creuser, au fur et à mesure du démantèlement tarifaire. Le déficit commercial du Maroc avec l'Union Européenne est passé à 70 milliards de dirhams en 2011 contre 13 milliards de dirhams en 2000, soit un taux de couverture qui ressort à 58% en 2011 (82% en 2000).

- La même situation est observée dans le cadre de l'accord avec les Etats Unis, avec un déficit commercial progressant de 14 milliards de dollars par an, dès l'entrée en vigueur de cet accord en 2006.
- Dans le cas des pays de l'accord d'Agadir, ayant le même niveau de développement que celui du Maroc, le rythme de croissance des importations est plus soutenu, comparé à celui des exportations du Maroc, sauf avec la Jordanie, seul pays avec qui le Maroc enregistre un léger excédent commercial. Les importations en provenance de ces pays sont passées de 4,5 milliards de dirhams en 2007 à 6,5 milliards de dirhams en 2011, tandis que les exportations marocaines, à destination de ces pays sont passées de 1,3 milliard de dirhams à 1,9 milliard de dirhams entre les deux dates.
- En termes de compétitivité interne, le taux de pénétration qui indique la part du marché local détenue par les importations a augmenté de 20% en 2000 à 30% en 2008, en hausse de 1 point par an, ce qui traduit une réorientation de la demande locale vers les importations.

Cette situation d'ensemble s'explique par plusieurs facteurs ayant trait au mode de négociation des accords et à leur gouvernance ainsi qu'au degré de préparation du Maroc aux différentes échéances de libéralisation commerciale. Non moins important, les effets limités des accords de libre-échange conclus par le Maroc reflètent, aussi, les fragilités relevées au niveau de la compétitivité du pays :

- Les accords de libre-échange du Maroc ont été, parfois, conclus sans recours préalable à des études d'impacts pour déterminer non seulement le niveau des concessions tarifaires et non tarifaires à accepter, la progressivité de leur mise en oeuvre pour tenir compte de la capacité de résilience des différents secteurs d'activité, mais, également, les mesures correctives à envisager, en cas de déséquilibre commercial inacceptable.
- La mise à niveau rapide du tissu économique national (adaptation de l'outil productif, modernisation de sa logistique...) n'a été envisagée qu'a posteriori et peine à se concrétiser. Cette situation met le système productif national face à une concurrence intense sans qu'il y soit suffisamment préparé.
- Faible niveau de diversification des marchés d'exportation malgré les efforts accomplis. Une part importante des exportations marocaines dépend, ainsi, de l'évolution économique de l'Union Européenne, surtout de la France et de l'Espagne. Ce dernier pays connaît, actuellement, une grave crise économique. Cette situation est aggravée par la forte concentration des ventes à l'étranger sur quelques produits, principalement les produits de phosphates et le textile-habillement. Au niveau de ce dernier groupe de produits, la demande mondiale se caractérise par des rythmes de progression très modérés.
- Main-d'oeuvre encore peu qualifiée, avec un niveau d'éducation faible par rapport à beaucoup de pays concurrents, surtout asiatiques... A cela, s'ajoute le retard technologique au niveau de l'industrie exportatrice. Seuls 10%, environ, des exportations manufacturières sont classées dans le cadre de la haute technologie (composantes électroniques, produits informatiques et de télécommunication).

Les options d'industrialisation du Maroc, sous le prisme de la concurrence extérieure, générée par les accords de libre-échange

Au-delà des effets conjoncturels, liés à l'aggravation du déficit commercial du Maroc (décélération de la demande étrangère adressée au pays, hausse de la facture énergétique et céréalière...), la progression rapide des importations de certains produits, autrefois couverts par la production locale, suscite d'importantes inquiétudes.

Un tel constat permet de relever, vraisemblablement, l'existence d'effets d'éviction sur le tissu productif national qui viennent se greffer sur les contraintes affectant, déjà, le développement de l'offre exportable sur les marchés tiers. D'ailleurs, ce risque est, également, suscité par la concurrence de certains pays partenaires dont le profil de spécialisation et les avantages compétitifs ne s'écartent pas sensiblement de ceux du Maroc.

La marge de manoeuvre du Maroc en termes de stratégie industrielle, axée sur le développement du tissu productif local est variable selon les accords. Elle est réduite dans le cadre des accords globaux (accord de libre-échange avec les Etats-Unis) et relativement plus importante dans le cadre des accords partiels (accord de libre-échange avec les pays arabes, notamment).

Si les accords de libre-échange conclus par le Maroc permettent une certaine flexibilité, inspirée du droit de l'OMC : mesures commerciales correctives (antisubventions et antidumping) et clauses de sauvegarde, il n'en demeure pas moins que rares sont les accords de libre-échange qui prévoient des mesures spécifiques pour le développement de l'industrie locale naissante, comme c'est le cas dans le cadre de l'accord signé avec la Turquie.

Sur un autre registre, les IDE en provenance des pays partenaires ont joué, du moins jusqu'en 2010, un rôle plus ou moins compensatoire à deux niveaux : d'abord, pour atténuer les pressions sur la balance des paiements et, ensuite, pour dynamiser l'activité économique et créer suffisamment d'emplois. A ce propos, il convient de noter que le flux annuel moyen des IDE reçus par le Maroc est passé de 1,63 milliard de dollars entre 2001-2005 à 2,2 milliards de dollars entre 2006-2010.

Ces IDE, qui sont moins liés aux opérations de privatisation, sont davantage motivés par les avantages qu'offre le Maroc en tant que plateforme régionale de production et d'exportation vers les marchés avoisinants. En effet, plusieurs groupes de renommée mondiale ont choisi de s'installer au Maroc pour tirer profit du réseau d'accords de libre-échange dont dispose le pays.

Il s'agit plus récemment :

- du groupe Bombardier : avec un investissement de 200 millions de dollars dans l'industrie aéronautique et démarrage de la production prévu en 2013
- du groupe Thales : choix du Maroc pour son siège en Afrique. Le Maroc représente 15% du chiffre d'affaires total de ce groupe en Afrique.
- du groupe Alstom : création d'une nouvelle usine spécialisée dans la fabrication de câblage et de composants électriques et électroniques, destinés à l'industrie ferroviaire pour un investissement de 30 millions d'euros et la création de 400 emplois directs.

Le potentiel de rehaussement du profil de spécialisation du Maroc : vers une meilleure optimisation des accords de libre-échange conclus par le pays

Engagé dans de vastes chantiers structurants, le Maroc ambitionne d'édifier des bases solides pour son développement économique. La promotion de nouvelles activités industrielles et la modernisation des filières déjà établies offrent des perspectives favorables pour le développement industriel du pays. C'est ce dont témoignent, en particulier, les objectifs poursuivis dans le cadre du « Plan Emergence », en termes d'accroissement de l'emploi dans le secteur industriel (220.000 emplois directs en 2015) et d'augmentation de la contribution de ce secteur à la valeur ajoutée nationale (augmentation du PIB de 50 milliards de dirhams).

Tout en comptant sur ses propres potentialités, le Maroc a, également, la possibilité de prendre appui sur les différents instruments de coopération technique, offerts dans le cadre des accords de libre-échange conclus pour optimiser son profil de spécialisation et renforcer sa compétitivité. A ce titre, plusieurs programmes d'assistance technique existent et pourraient contribuer au renforcement des capacités de production et de commercialisation des entreprises marocaines sur les marchés partenaires. Il s'agit notamment :

- du MEPI (Middle East Partnership Initiative) et le programme NBO dans le cadre de l'accord de libre-échange avec les Etats-Unis : renforcement des capacités des entreprises et appui à l'accessibilité de l'offre exportable marocaine au marché américain...
- du programmes de coopération avec l'Union Européenne : transfert d'expertise dans le domaine de la qualité, évaluation de la conformité...

Principales conclusions du débat

Au terme des exposés présentés par les intervenants, un débat a eu lieu sur la problématique de l'optimisation des accords de libre-échange, conclus par le Maroc pour en faire un levier, au service de l'intégration économique du pays, au niveau régional et international. Les principaux points du débat peuvent être récapitulés comme suit :

- Les progrès enregistrés par le Maroc en matière de libéralisation commerciale sont indéniables. L'amélioration de l'accessibilité de l'offre nationale aux marchés des pays partenaires a favorisé un accroissement sensible des exportations et leur diversification relative, sur le plan sectoriel et géographique. Toutefois, le rythme de progression des exportations est sans commune mesure avec l'accroissement spectaculaire des importations. Cette situation a généré un déficit chronique de la balance commerciale qui est en passe de devenir insoutenable.
- La multiplication des accords de libre-échange, conclus par le Maroc rend leur gestion complexe, voire coûteuse. Le Maroc est appelé à gérer une multitude de régimes juridiques que ne réunissent pas forcément une logique commune (règles d'origine, régimes économiques en douane...). Dans ces conditions, la mise en place d'un système avancé de veille juridique s'avère nécessaire pour s'assurer de la cohérence des accords commerciaux du pays.

- L'articulation entre politique commerciale et politique industrielle constitue un défi majeur que le Maroc doit relever. Outre la nécessité d'accélérer la mise à niveau du tissu productif national pour le mettre en phase avec les exigences de la compétitivité, les objectifs des plans sectoriels devraient être réajustés, à l'aune des réalités introduites par les accords de libre-échange pour contribuer plus efficacement à l'édification d'une base industrielle solide.
- L'appropriation collective des enjeux des accords de libre-échange est nécessaire pour la réussite de la stratégie d'ouverture, adoptée par le pays. En particulier, l'implication des associations professionnelles, en amont du processus de négociation des accords, dans un souci de maîtrise des réalités sectorielles, permet de délimiter le champ des concessions tarifaires et non-tarifaires et de mieux négocier les échéances de libéralisation. De même, la contribution des missions économiques auprès des ambassades du Maroc est fortement requise pour accompagner l'effort de promotion économique à l'étranger.
- La maximisation des retombées des accords de libre-échange sur le développement du pays devrait être envisagée dans le cadre d'un renforcement de la cohérence des politiques publiques et des stratégies sectorielles. L'opportunité d'un cadre de coordination approprié, permettant de gérer les accords de libre-échange et de veiller à leur cohérence, par rapport aux intérêts stratégiques du pays s'avère, à ce titre, d'une grande importance.
- Aujourd'hui, force est de constater que la concurrence induite par les accords de libre-échange sur l'industrie marocaine se matérialise à travers la baisse de l'activité de certaines branches industrielles vulnérables et les pertes concomitantes d'emplois. Cela milite, à l'évidence, en faveur d'une évaluation par le Maroc des accords qu'il a conclus, à l'aune de leur cohérence par rapport aux choix sectoriels opérés par le pays, notamment en termes d'industrialisation ainsi que de leurs effets sur la dynamique du marché intérieur. Ce dernier constitue, in fine, un point d'ancrage décisif pour entretenir la dynamique des exportations et une base arrière, permettant aux entreprises nationales de se prémunir contre la morosité de la conjoncture économique internationale.

14 novembre 2012

Accords de libre-échange conclus par le Maroc : quelles incidences sur la compétitivité globale du pays ?

L'IRES a organisé le 14 novembre 2012 un deuxième séminaire sur la question des accords commerciaux. Il a été réservé à la discussion des conclusions de l'étude « Les accords de libre-échange conclus par le Maroc : quelles incidences sur la compétitivité globale du pays ? ».

Lors de ce séminaire, l'accent a été mis sur les résultats issus de ces accords, en examinant quelques aspects pertinents de la politique commerciale extérieure du Maroc dont, notamment, le mode de conception et de gouvernance des accords de libre-échange, les capacités concurrentielles du tissu productif national et le niveau de développement du marché intérieur. De plus, des discussions approfondies ont porté sur l'identification des leviers d'actions, à même de permettre au Maroc de maximiser les retombées des accords en vigueur et de mieux préparer la conclusion de nouveaux accords.

Rappel du contexte et des objectifs de l'étude

L'intérêt porté par l'IRES aux questions de libre-échange tire sa substance du fait que l'ouverture du Maroc sur l'extérieur est un choix stratégique incontournable. Cette ouverture, qui offre de grandes opportunités, en termes d'accélération de la convergence économique du Maroc, soulève, aussi, des défis de taille qui interpellent les capacités du pays à faire face aux chocs concurrentiels et à sécuriser, in fine, sa trajectoire de développement.

Les progrès enregistrés par le Maroc, en matière de libéralisation commerciale sont indéniables. L'amélioration de l'accessibilité de l'offre nationale aux marchés des pays partenaires a favorisé une progression des exportations et leur diversification relative, sur le plan sectoriel et géographique. Toutefois, le rythme de progression des exportations est sans commune mesure avec l'accroissement spectaculaire des importations. Cette situation a généré un déficit chronique de la balance commerciale qui met en péril les équilibres extérieurs du pays.

L'étude de l'IRES sur les accords de libre-échange conclus par le Maroc vise à examiner les incidences économiques de ces accords d'un point de vue global et sectoriel, à apprécier leur cohérence d'ensemble et à proposer les réponses de politiques publiques, à même de permettre le rééquilibrage des relations commerciales du Maroc avec ses partenaires.

L'étude a été menée selon une approche structurelle, axée sur une analyse économique des résultats des accords commerciaux préférentiels du Maroc, relayée par une analyse juridique et institutionnelle, en termes de degré de cohérence entre ces accords et de leur compatibilité avec les options commerciales multilatérales du pays.

A titre de rappel, les termes de référence de l'étude sont articulés autour de trois axes interdépendants. Il s'agit en l'occurrence de :

- l'examen du bilan global des accords de libre-échange conclus par le Maroc.
- l'identification des facteurs explicatifs des effets limités de ces accords sur le commerce et l'investissement.
- la proposition de recommandations stratégiques, à même de réhabiliter la politique commerciale extérieure du pays et d'en faire un levier de développement de son positionnement international.

Présentation des principaux résultats de l'étude

Le diagnostic des accords conclus par le Maroc a révélé que ceux-ci profitent davantage aux pays partenaires et que l'entrée en vigueur de ces derniers n'a pas suffisamment dynamisé les exportations nationales. C'est ce dont témoigne la forte dégradation de la balance commerciale du Maroc :

- Le déficit commercial du Maroc avec l'Union Européenne a pris de l'ampleur depuis l'entrée en vigueur de l'accord d'association, passant de 12 milliards de dirhams en 2000 à 70 milliards de dirhams en 2011.
- Avec les Etats Unis, le déficit commercial du Maroc a plus que quadruplé pour s'établir à 14 milliards de dirhams, en moyenne, durant la période 2006-2011, avec un pic de 22 milliards de dirhams en 2011.
- Les échanges commerciaux du Maroc avec la Turquie ont subi une forte dégradation à la défaveur de notre pays. Le déficit commercial a plus que triplé, passant de 1,6 milliard de dirhams à 5,1 milliards de dirhams, en moyenne, respectivement, entre 2000-2006 et 2007-2011.
- Au niveau de l'accord d'Agadir, hormis la Jordanie avec qui le Maroc enregistre un léger excédent, le déficit commercial du Maroc avec les autres pays a plus que triplé, passant de 0,7 milliard de dirhams à 3,3 milliards de dirhams, en moyenne, respectivement, entre 2000-2006 et 2007-2011.

Les contre-performances du Maroc au titre de ses relations commerciales avec ses partenaires s'expliquent par des contraintes d'ordre endogène et exogène dont, notamment, les fragilités inhérentes au niveau de la compétitivité du tissu productif national, en général et de l'offre exportable, en particulier, ainsi que le mode de négociation peu inclusif de ces accords et leur gouvernance peu optimale :

- Le Maroc a opté, dès le départ, pour des accords de libre-échange avec des pays développés. Cette option le met d'emblée dans des rapports commerciaux asymétriques avec des partenaires, fortement compétitifs. De plus, la première génération de ces accords a été motivée, davantage par des considérations politiques que par des objectifs de rationalité économique.

- Les accords de libre-échange du Maroc ont été, souvent, conclus sans recours préalable à des études d'impacts pour déterminer le niveau des concessions aussi bien tarifaires que non tarifaires à accepter et pour tenir compte de la capacité des différents secteurs d'activité à y faire face. D'ailleurs, la mise à niveau rapide du tissu économique national n'a été envisagée qu'a posteriori et peine, par conséquent, à se concrétiser.
- L'analyse juridique et économique des dispositions de ces accords a permis de mettre en relief les divergences intra-accords qui nuisent à leur cohérence d'ensemble. En matière de règles d'origine, par exemple, la complexité et l'hétérogénéité l'emportent sur la simplicité et la convergence, rendant leur gestion complexe et coûteuse. Ainsi, le Maroc se trouve confronté à une multitude de régimes juridiques qui n'ont pas forcément une logique commune, notamment pour ce qui est des règles d'origine.
- Le potentiel du commerce préférentiel qu'offrent les accords conclus par le Maroc n'est pas entièrement mobilisé, comme en témoigne le faible taux d'utilisation des préférences, notamment avec notre principal partenaire commercial, à savoir l'Union Européenne qui est de 25% pour les exportations marocaines vers ce marché. Ceci reflète aussi bien les faiblesses constatées au niveau des capacités du système productif national à répondre à la demande émanant des partenaires que la prévalence des obstacles non tarifaires qui limitent l'accessibilité de l'offre exportable marocaine à ces marchés.

Quelques suggestions

En vue de permettre au Maroc de tirer meilleur profit de sa politique commerciale extérieure et d'en faire un axe central de sa stratégie de développement, l'étude de l'IRES a identifié quelques leviers d'actions suivants :

- **Rentabiliser les accords de libre-échange en vigueur**, en assurant une meilleure régulation des importations, pour atténuer leur effet déstabilisateur sur la balance commerciale et en remédiant, au niveau des exportations, à la faiblesse du taux d'utilisation des préférences, à travers des campagnes de vulgarisation et de sensibilisation sur les droits préférentiels et les règles d'origine, applicables aux accords de libre-échange conclus par le Maroc.
- **Favoriser une articulation judicieuse entre la politique commerciale et les différentes stratégies sectorielles** mises en oeuvre par le Maroc en vue de garantir un séquençage adéquat des politiques publiques, destinées à rehausser le profil de spécialisation de l'économie marocaine et à renforcer sa résilience aux chocs concurrentiels, induits par les accords de libre-échange.
- **S'appuyer sur une approche programmatique, en matière de ciblage des accords de libre-échange**, en privilégiant davantage, à l'avenir, les accords régionaux que ceux bilatéraux, en vue de bénéficier du cumul diagonal des règles d'origine et en accordant, en termes de choix des partenaires, la priorité à des régions avec lesquelles le Maroc dispose d'un avantage concurrentiel, telles que l'Afrique ou de structures économiques complémentaires, à l'instar des pays du Conseil de Coopération du Golfe.

D'autres actions d'accompagnement seraient opportunes pour contribuer à la réussite de la politique commerciale extérieure du Maroc dont, notamment :

- le développement d'un système de veille juridique et économique performant qui servirait d'appui aux capacités marocaines, en matière de conduite de la politique commerciale extérieure du pays.
- l'accélération de la mise à niveau du cadre institutionnel et réglementaire du commerce extérieur en vue d'améliorer le processus de facilitation des échanges et de simplification des procédures, tant à l'export qu'à l'import.

Programme permanent « Veille stratégique »

28 février 2012

Le statut avancé Maroc-Union Européenne, à l'aune des nouvelles donnes régionales

L'IRES a organisé le 28 février 2012 une conférence-débat sur le thème : « Le statut avancé Maroc-Union Européenne, à l'aune des nouvelles donnes régionales ».

Lors de cette conférence, animée par l'Ambassadeur, chef de la Délégation de l'Union Européenne au Maroc et à laquelle ont pris part de hauts responsables du secteur public, des chercheurs universitaires et des représentants du secteur privé, l'accent a été mis sur les différentes facettes des relations Maroc-Union Européenne et sur le potentiel de leur développement dans le cadre du statut avancé. D'autres aspects ont été examinés, liés à la politique extérieure de l'Union Européenne, eu égard aux mutations sociopolitiques dans le voisinage sud-méditerranéen et aux incidences de la crise dans la zone euro sur les priorités stratégiques de l'Europe.

Le contexte régional des relations Maroc-Union Européenne : une situation difficile, corroborant les choix du Maroc

Les nouvelles donnes du contexte régional, en l'occurrence les transformations sociopolitiques, liées au « printemps arabe » et l'instabilité économique et financière, occasionnée par la crise dans la zone euro, placent la coopération Maroc-Union Européenne, en particulier et le partenariat euro-méditerranéen, en général, dans une phase particulière.

Les revendications des populations du sud pour plus de démocratie et de libertés rappellent presque le même mouvement, survenu il y a quelques décennies dans des pays européens comme le Portugal et l'Espagne qui sont devenus, aujourd'hui, des démocraties bien établies.

Si la politique de l'Union Européenne s'est ajustée aux développements récents dans le voisinage sud-méditerranéen, en envisageant une facilité financière pour répondre à la demande de démocratie dans la région, il n'en demeure pas moins que cette réponse, certes nécessaire, est loin d'être suffisante.

La crise économique et financière que traverse actuellement l'Europe vient se greffer à un contexte sociopolitique difficile. Cette crise ne serait pas sans conséquences sur les économies de la rive sud de la Méditerranée. Outre les effets négatifs induits par la crise (contraction de la demande européenne, baisse des recettes de voyage, repli des transferts et des IDE...), celle-ci fait craindre un relâchement du soutien de l'Europe, en faveur des pays de la région en ces moments ardu.

Alors que ces évènements reflètent dans leur essence l'amorce d'un processus de transition démocratique, marqué par l'effondrement de quelques régimes autoritaires, les perspectives à moyen et long terme de la région sud-méditerranéenne demeurent entachées d'incertitudes. La levée de ces incertitudes dépendrait, dans une large mesure, de la création, en interne, de conditions politiques et socioéconomiques pour réussir la transition démocratique et enraciner les pratiques de bonne gouvernance.

Outre l'impératif d'édifier des institutions efficaces pour bien mener le processus de transition démocratique, la mobilisation des ressources nécessaires pour financer cette transition demeure posée avec acuité. Les économies des pays du « printemps arabe » devraient faire face non seulement aux défis du rétablissement de la confiance des investisseurs nationaux et étrangers pour relancer leur activité économique, mais, aussi, résorber leurs déficits économiques et financiers qui se sont fortement aggravés durant la phase du soulèvement populaire (détournement et pillages des ressources financières de l'Etat, fuite des capitaux, renchérissement des primes de risque à la suite de la détérioration de la cote de crédit souverain, destructions massives des infrastructures notamment en Libye...).

La reprise économique dans les pays de la région ne pourrait être que progressive. Elle dépendra de la capacité des nouveaux gouvernements en place à mobiliser, via un système de gouvernance efficient, les ressources nécessaires pour financer les besoins de la transition : financer la modernisation des institutions, créer des emplois pour les jeunes, mettre en place des projets sociaux de lutte contre la pauvreté et la marginalisation des couches démunies...

Le processus de transition suppose, inéluctablement, un soutien extérieur de la part de l'Union Européenne, en termes d'appui institutionnel et financier aux démocraties naissantes. Cet appui est une nécessité, vu que la sécurité de l'Europe en dépend. L'instabilité à la porte de l'Europe, due, entre autres, à une exacerbation des conflits politiques internes et à la montée en force de l'AQMI, constituent des menaces sérieuses, auxquelles l'Europe devrait rester attentive.

Le statut avancé Maroc-Union Européenne : un nouveau palier de la coopération qui soulève, toutefois, certains défis

Le Maroc est lié, depuis octobre 2008, à l'Union Européenne par un statut avancé qui se situe dans le prolongement de la politique européenne de voisinage. Ce statut offre au Maroc un cadre de coopération inédit, réservé exclusivement, jusqu'à une date récente, aux candidats à l'adhésion à l'Union Européenne. Il prend appui sur un dialogue politique renforcé et sur un pilotage des relations bilatérales, au niveau des chefs d'Etats.

Le statut avancé offre, également, au Royaume l'opportunité d'intégrer pleinement le marché intérieur européen par le biais d'un accord de libre-échange global et approfondi ainsi que de participer aux programmes et agences communautaires, dont certains sont réservés aux pays membres ou en préadhésion à l'Union Européenne.

Il est incontestable qu'avec le statut avancé, les relations Maroc-Union Européenne ont franchi un palier important qui ouvre des perspectives prometteuses, en termes de proximité économique, politique et institutionnelle. La convergence réglementaire pourrait contribuer non seulement à l'amélioration de l'accessibilité de l'offre exportable marocaine au marché européen, mais, aussi, au développement de la compétitivité globale du pays sur les marchés tiers et au renforcement de son attractivité aux investissements directs étrangers.

La proximité renforcée du Maroc avec l'Union Européenne est cohérente avec la stratégie d'ouverture du pays sur son voisinage méditerranéen, lequel relève d'un choix stratégique irrévocable. D'ailleurs, le Maroc a toujours oeuvré en faveur du renforcement de l'intégration euro-méditerranéenne depuis la mise en place du processus de Barcelone en 1995.

Ce statut, compte tenu des exigences qu'il implique, en termes de renforcement du développement humain et de modernisation institutionnelle, constitue une opportunité pour accélérer la convergence économique du pays et approfondir son ancrage aux principes de bonne la gouvernance.

Toutefois, il soulève des défis, auxquels le Maroc devrait faire face pour réussir les réformes induites par ce nouveau cadre relationnel. En plus des incidences sociétales, il interpelle le Maroc sur ses capacités humaines et institutionnelles ainsi que sur les moyens financiers nécessaires pour assurer la convergence réglementaire et normative, par rapport à l'acquis communautaire. La concrétisation de ce statut dépend, également, de la capacité du Maroc à mobiliser le potentiel de son voisinage pour en faire un axe central de son rayonnement régional et international.

La nouvelle Constitution de juillet 2011 offre des perspectives prometteuses, de nature à renforcer le dialogue et la coopération entre acteurs marocains et européens. Outre le renforcement du rôle du parlement et l'élargissement de ses attributions, d'autres acteurs économiques et sociaux ont vu leur poids se renforcer. La place de choix qu'occupera désormais la région lui permettrait de mieux saisir les opportunités, offertes dans le cadre de la coopération décentralisée avec les régions européennes. En effet, la régionalisation avancée offre des perspectives, en termes de réhabilitation des régions marocaines pour les ériger en tant qu'acteurs de développement, à part entière.

La coopération entre acteurs économiques marocains et européens pourrait être davantage développée, en prenant appui sur les opportunités offertes dans le cadre des stratégies sectorielles, lancées par le Maroc et les grands projets de développement à l'oeuvre, dont certains ont une dimension régionale : plan solaire, projets d'infrastructures...

Principaux éléments du débat

Le débat tenu lors de cette conférence a porté, entre autres, sur les perspectives de la coopération euro-méditerranéenne, en général et la coopération Maroc-Union Européenne. Les principaux points du débat peuvent être récapitulés comme suit :

- Si les événements liés au « printemps arabe » constituent l'amorce d'un processus de transition démocratique, marqué par l'effondrement de quelques régimes autoritaires, les perspectives à moyen et long terme de la région sud-méditerranéenne demeurent entachées d'incertitudes. La levée de ces incertitudes dépendrait, dans une large mesure, de la création, en interne, de conditions politiques et socioéconomiques pour réussir la transition démocratique et enraciner les pratiques de bonne gouvernance.
- L'effet limité des IDE européens sur la croissance et l'emploi rend nécessaire de réviser le schéma d'intégration actuel qui demeure, pour l'instant, révélateur d'une grande asymétrie dans les relations entre les deux rives de la Méditerranée. L'excédent commercial réalisé par l'Europe dans ses relations avec les pays sud-méditerranéens dépasse de loin le montant d'IDE, d'aide et de transferts financiers qui leur sont destinés.

- Un nouveau paradigme de l'investissement en capital humain s'instaure, progressivement, avec l'émergence de nouvelles revendications des populations pour plus d'équité, de solidarité et de libertés culturelles et de créativité. Ces revendications ne manqueraient pas d'influencer la conception des politiques publiques, en matière d'éducation-formation, de susciter d'importantes transformations des conditions du marché du travail et de favoriser le développement de nouvelles approches de développement, telles que l'économie sociale et solidaire.
- S'agissant du statut avancé, le rôle des acteurs (citoyens, ONG, associations professionnelles, acteurs régionaux, partis politiques...), en matière d'appropriation des chantiers de réformes, convenues dans la feuille de route du statut avancé est incontournable. Ces acteurs constituent des relais importants pour enraciner les liens de coopération avec leurs homologues européens. Ce qui constituerait une rupture avec la phase antérieure où les relations de coopération étaient davantage des relations entre gouvernements.
- L'opportunité de mettre en place une stratégie nationale pour assurer la conduite du programme de convergence réglementaire, prévu par le statut avancé s'impose avec acuité. La spécificité du cas marocain, qui ne s'inscrit pas dans une perspective d'adhésion, fait que cette convergence doit être l'émanation des pouvoirs publics, selon le rythme et le degré de proximité souhaité, par rapport au système réglementaire et normatif européen. Le programme gouvernemental de convergence réglementaire tarde, toutefois, à se concrétiser, sachant que l'Union Européenne a mis en place un instrument de financement « appui à la mise en oeuvre du statut avancé », destiné à renforcer les capacités des acteurs institutionnels, concernés par la convergence réglementaire.
- En ce qui concerne le rééquilibrage des relations commerciales Maroc-Union Européenne, pour favoriser leur développement harmonieux, celui-ci dépend, dans une large mesure, du relèvement du potentiel de l'offre exportable marocaine et de l'exploitation judicieuse des opportunités offertes dans le cadre de l'accord d'association dont, notamment, les préférences commerciales qui demeurent sous-utilisées.
- Les perspectives de l'accord de libre-échange global et approfondi, qui devrait encadrer les relations Maroc-Union Européenne dans les années à venir, ouvre des perspectives favorables pour les deux partenaires. Le dépassement de la logique du libre-échange industriel par l'ouverture d'autres secteurs importants dont, en particulier, celui des services ne peut faire l'économie d'évaluations préalables des impacts de cette ouverture pour mieux préparer les entreprises locales au jeu de la concurrence et les réhabiliter pour qu'elles puissent être en mesure de tirer profit de la libéralisation.

27 mars 2012

Les infrastructures critiques, face au risque cybernétique

L'IRES a organisé le 27 mars 2012 un séminaire dédié au thème « Les infrastructures critiques, face au risque cybernétique ». Cette rencontre fait suite à un atelier technique, organisé par l'institut le 8 février 2012 où il a été question de cerner les concepts clés, en matière de protection des infrastructures critiques d'un pays et d'aborder quelques aspects, se rapportant à la situation marocaine dans ce domaine. Il est à noter que les principales conclusions tirées de l'atelier du 8 février 2012 sont les suivantes :

- La sécurité et la protection des infrastructures critiques est une thématique encore peu explorée, tant au niveau international qu'au Maroc.
- La cyber-sécurité devrait figurer au rang des priorités de la stratégie sécuritaire nationale.
- Le Maroc devrait renforcer son cadre juridique pour ce qui est de la protection de ses infrastructures stratégiques, notamment contre les cyber-attaques.
- La protection des infrastructures critiques nécessite une mobilisation de tous les acteurs de la société, à savoir les pouvoirs publics, le secteur privé, les usagers, le milieu académique...

Durant le séminaire du 27 mars 2012, l'accent a été mis davantage sur l'importance pour le Maroc de veiller, constamment, au développement de ses capacités préventives pour sécuriser ses infrastructures vitales, de renforcer leur résilience, d'oeuvrer au maintien de la continuité des fonctions qu'elles remplissent après un choc et le rétablissement rapide et total de ces fonctions.

D'autres aspects pertinents ont également été examinés durant ce séminaire, notamment le cadre juridique du Maroc pour la lutte contre la cyber-criminalité, la recherche scientifique et la promotion auprès de tous les acteurs, publics et privés, d'une culture de la cyber-sécurité.

Le séminaire s'est déroulé en deux parties. La première partie a traité de la gestion des risques informatiques auprès d'entreprises et de gouvernements nationaux. La seconde partie a été consacrée à l'exploration du cadre juridique et institutionnel marocain. Un débat s'en est suivi.

Synthèse des interventions

La sécurité des systèmes d'information ou cyber-sécurité est un enjeu dont l'importance est sans cesse croissante.

Au début des années 2000, le mot d'ordre technologique était consacré dans des concepts tels que les « villes intelligentes » ou une « économie intelligente ». Ces concepts désignent un développement durable, fondé sur plusieurs dimensions : la mobilité, l'environnement, la qualité de vie de la population et la gouvernance. La croissance s'appuie, alors, sur un environnement préservé et une gestion efficace des ressources, ainsi que des infrastructures qui optimisent les technologies de l'information et de la communication.

Or, une tendance de plus en plus marquée amorce une transition du concept de « smart » vers le concept de « safe » (sûr). Dans un futur proche, la sécurité, à la fois des populations et des infrastructures, serait l'atout majeur pour permettre la création de richesse et l'attractivité des investissements. Ce changement de paradigme a deux caractéristiques principales :

- D'abord, il ne s'agit pas seulement de se défendre lorsqu'une attaque se manifeste. Un dispositif sécuritaire intelligent est, non seulement capable de se protéger, mais aussi de connaître les risques et les menaces qui l'entourent, de les comprendre et de les anticiper. Par ailleurs, un tel dispositif devrait permettre la continuité de l'activité attaquée ou, du moins, son rétablissement dans les plus brefs délais. La diffusion sur le web de nouveaux services s'adressant à une population mondiale, la dépendance grandissante de larges pans de l'économie mondiale vis-à-vis d'internet et de ses nombreux composants matériels (logiciels) font du cyberspace un lieu qui concentre les attaques qui exploitent ses failles sécuritaires.
- Ensuite, il est question d'assurer la sécurité d'un réseau virtuel ouvert. Les infrastructures, à l'instar des entreprises, reposent sur un système d'information qui peut être défini comme un « ensemble de moyens techniques, administratifs et humains qui servent à la collecte, au classement et à la transmission d'informations entre les membres d'une organisation ». Toutefois, les infrastructures sont organisées en réseaux de systèmes d'informations. Par conséquent, il s'avère difficile de délimiter les frontières du système d'information d'une infrastructure, ce qui oblige à s'ouvrir, en certains points, à des cyberattaques.

Sécuriser un système d'information reviendrait, donc, à le fermer dans un environnement ouvert. Il existe des moyens de protection tels les pare-feu, ou des outils plus performants de détection et de prévention d'attaques intrusives sur le système d'information d'une infrastructure, mais les cyberattaques deviennent de plus en plus sophistiquées.

La cyber-sécurité devrait être mise en place au niveau national ; autrement dit, c'est au pays de mettre en place l'ensemble des moyens techniques, humains, organisationnels et juridiques pour protéger son réseau de systèmes d'information.

Pour ce qui est des moyens juridiques face à la cyber-criminalité, le Maroc dispose déjà d'un dispositif légal dont l'objectif est de tenir compte de certaines infractions contre les systèmes d'information ainsi que de la prise en charge de la protection de l'information (droits d'auteurs, protection des données à caractère personnel, réglementation sur les télécommunications et en matière de certification électronique).

L'arsenal juridique marocain comprend, entre autres, la loi n° 07-03, concernant les infractions relatives aux systèmes de traitement automatisé des données (STAD)¹, la loi n° 53-05, relative à l'échange électronique de données juridiques, la loi n° 09-08 sur la protection des personnes physiques, à l'égard du traitement des données, à caractère personnel² et la loi n° 03.03 relative à la lutte contre le terrorisme³.

1) *Suppression ou modification de données, altération de fonctionnement, entrave au fonctionnement, introduction, suppression ou modification des données, groupement de pirates, tentatives d'infraction sur un STAD...*

2) Voir l'ouvrage de M. Ali El Azzouzi, *La Cybercriminalité au Maroc* (2010).

3) *Infractions aux STAD considérées comme des actes de terrorisme, apologues d'actes terroristes par différents moyens d'information audiovisuels et électroniques*

Par ailleurs, deux instances ont été créées en 2011 au sein de l'Administration de la Défense Nationale :

- la commission stratégique de la sécurité des systèmes d'information (décret n° 2.11.508).
- une direction générale de la sécurité des systèmes d'information (décret n° 2.11.509).

Enfin, dans le cadre du plan Maroc Numeric 2013, le plan MA-CERT (Morocco Computer Emergency Response Team) a été mis en place pour assurer la surveillance et la coordination des STAD au niveau national, la coordination de la sécurité des STAD ainsi que l'analyse et la réparation des systèmes attaqués et la mise en place de contre-mesures.

Toutefois, la performance du cadre légal du Maroc pour assurer la sécurité des systèmes d'information des infrastructures stratégiques du pays dépendra de plusieurs éléments :

- Mise en place d'une cohérence globale, en rapport avec une stratégie de sécurité nationale. Ceci nécessite l'adoption d'une loi encadrant toutes les mesures de protection des systèmes d'information.
- L'harmonisation réglementaire et institutionnelle du cadre juridique marocain, avec les tendances des STAD, au niveau international.
- La mise en place de codes de déontologie et de chartes de conduite, destinées aux opérateurs et aux utilisateurs des réseaux de STAD.

Principales conclusions du débat

Lors du débat qui a suivi les présentations, plusieurs éléments sont ressortis.

L' « underground » marocain

En premier, il y a la question de l' « underground » marocain, c'est-à-dire de la cyber-criminalité au sein même du pays. Plusieurs cas de cyber-criminalité ont déjà eu lieu au Maroc où il existe un certain nombre de hackers, aux compétences contrastées. C'est un risque contre lequel, il faut se prémunir, notamment à la lumière de certains cas spectaculaires de cyber-criminalité, perpétrés par des hackers étrangers contre des systèmes d'information stratégiques en Estonie en 2007 ou en Iran en 2011.

La question est de savoir comment traiter les hackers marocains les plus avertis. Pour cela, il faut d'abord connaître les motivations de l' « underground » car celles-ci évoluent. Ces motivations sont, en effet, passées d'un souci de reconnaissance à l'appât du gain ou, parfois, au cyber-activisme (« hacktivisme »).

L'identification de motifs d'un cyber-criminel et de son degré de compétence pourrait justifier sa récupération et la canalisation de ses capacités informatiques vers des objectifs plus louables, comme la protection des systèmes d'information critiques au pays.

L'Homme, maillon faible de la cyber-sécurité

Un autre aspect important est celui de l'aspect humain de la cyber-sécurité. L'enjeu de la protection des systèmes d'information n'est pas seulement technologique, car un acteur non sensibilisé pourrait divulguer des informations sensibles ou confidentielles, pouvant mettre en danger le système d'information ainsi exposé. Autrement dit, même si l'axe technologique, relatif à la protection de l'information est performant, l'axe humain est un canal, permettant de contourner les mécanismes de protection sécuritaires et devient, par conséquent, le maillon faible de la chaîne de sécurité.

Renforcer l'aspect humain de la cyber-sécurité implique la mise en place de toute une ingénierie sociale, permettant de sensibiliser et de former les individus sur la valeur de certaines informations.

Un cadre juridique, s'inscrivant dans une vision stratégique globale

Il existe un arsenal juridique important, permettant au Maroc de lutter efficacement contre la cyber-sécurité. Cet arsenal est d'abord motivé par des impératifs économiques. En France, par exemple, les lois relatives à la cyber-criminalité répondent davantage à des impératifs de protection des droits humains.

Or, les lois concernant la cyber-criminalité au Maroc ne s'inscrivent pas encore dans une stratégie globale, visant à protéger les intérêts de la nation, à l'instar des mesures législatives contre la cyber-criminalité, adoptées aux Etats-Unis. Plusieurs intervenants se sont en effet accordés à souligner l'importance pour le Maroc d'intégrer la cyber-sécurité dans une vision stratégique sécuritaire plus globale et plus inclusive.

Quelle stratégie de cyber-sécurité ?

Une stratégie intégrée et inclusive de cyber-sécurité, dans laquelle s'inscriraient les mesures législatives existantes, devrait inclure les trois éléments suivants :

- La prévention : mise en place de mesures structurelles et dissuasives.
- La détection : à la fois des événements indésirables, mais, aussi, anticipation des risques avant qu'ils ne deviennent des menaces.
- La correction : gestion des conséquences, à travers la mise en place de plans de continuité de l'activité, mais, également, de rétablissement du fonctionnement normal du système attaqué.

Par ailleurs, toute stratégie sécuritaire devrait incorporer une dimension pédagogique cruciale, servant à inculquer à la population des réflexes sécuritaires. Il est, donc, essentiel d'intégrer, à la fois les pouvoirs publics, les opérateurs, les utilisateurs ainsi que la communauté scientifique.

9 mai 2012

La Tunisie : un an après le « printemps arabe »

L'IRES a organisé le 9 mai 2012 une conférence-débat sur le thème « La Tunisie : un an après le « printemps arabe ». Animée par l'Ambassadeur de Tunisie au Maroc, cette conférence, à laquelle ont pris part des experts nationaux et étrangers, a été consacrée à l'examen des conditions qui ont été à l'origine de la « Révolution du Jasmin » et à l'évolution récente de la situation politique, institutionnelle, économique et sociale ainsi qu'aux incertitudes, à caractère endogène et exogène qui entourent la transition démocratique en Tunisie.

D'autres aspects importants ont été examinés dont, notamment, les perspectives des relations Maroc-Tunisie, à l'aune des nouvelles réalités sociopolitiques à l'oeuvre, le rôle que pourrait jouer les deux pays, en matière de relance de l'Union du Maghreb Arabe et l'opportunité de renforcer leur coordination, au sujet des questions liées à l'intégration euro-méditerranéenne.

Contexte tunisien précédant les évènements de décembre 2010 : les germes du « printemps arabe »

Bien qu'elle ait été considérée par les institutions internationales (Banque Mondiale, FMI, PNUD...) comme un modèle de réussite sur le continent africain et dans le monde arabo musulman (performances économiques, acquis sociaux, système d'éducation, droits des femmes...), la Tunisie a été l'épicentre des bouleversements liés au « printemps arabe ».

Les performances de la Tunisie cachaient, toutefois, des déficits latents que le pays n'a cessé d'accumuler depuis des années, notamment en termes d'aggravation des inégalités sociales, d'atteinte aux libertés publiques et de violation des droits de l'Homme :

- La Tunisie souffrait d'une exacerbation de la corruption et du népotisme. En effet, quelques familles affiliées au pouvoir s'enrichissaient de manière vertigineuse et ostentatoire et adoptaient, ouvertement, des comportements illégaux. Ces « nouveaux riches » attisaient les tensions et contribuaient, par leurs agissements, à détériorer le climat social.
- Depuis 2008, la Tunisie était en proie à des mouvements sociaux violents (grèves prolongées, manifestations...). Malgré l'ampleur de ces mouvements, leur impact médiatique est resté contenu, du fait de la mainmise du régime sur la sphère médiatique.
- Les inégalités sociales et territoriales en Tunisie se sont fortement aggravées, le développement économique dans ce pays n'ayant profité qu'à quelques villes côtières. Certaines régions sont laissées pour compte et échappent aux politiques publiques, en termes d'infrastructures et d'emploi. A Sidi Bouzid, point focal de la révolte populaire, le taux de chômage a avoisiné 46% de la population active. D'ailleurs, le chômage n'a cessé de s'amplifier, en particulier au niveau des jeunes diplômés. En 2010, le taux de chômage a atteint 20% parmi les jeunes et s'est élevé à 25% pour les titulaires de PhD et à 40% pour les détenteurs de Masters.

- Le paysage politique tunisien était opaque et ne tolérait pas l'action des autres forces politiques du pays. Les révisions constitutionnelles se sont succédées : elles ont porté, tantôt sur l'abrogation de la limitation du nombre de mandats, tantôt sur la limite d'âge du président. Aux lendemains des élections, le pouvoir réorganise des « appels » pour la réélection de Ben Ali aux présidentielles de 2014 qui finissent par agacer les citoyens tunisiens, dans un contexte où le multipartisme est factice, où le pouvoir a été, souvent, à l'origine de la création des partis d'opposition et a donné lieu à une véritable « toile d'araignée », tissée par les réseaux du RCD (Rassemblement Constitutionnel Démocratique) sur l'ensemble du territoire tunisien.

Face à l'exacerbation des revendications populaires, le président Ben Ali procède à un changement de gouvernement et déclare qu'il ne se représentera pas aux élections de 2014. Ces déclarations, jugées tardives et insatisfaisantes, ne font qu'attiser la haine et conduisent à la fuite de Ben Ali et à la vacance de la présidence. Tout au long de cette période de forte instabilité, des mouvements de délinquance et de pillage vont se greffer aux manifestations, mettant à rude épreuve la stabilité d'ensemble du pays.

Le soulèvement populaire en Tunisie a démontré que les réformes économiques ne suffisent pas à elles seules pour garantir la stabilité d'ensemble d'un pays. Elles ne peuvent produire leurs effets positifs que si elles sont conçues selon une approche qui tienne compte de l'interdépendance de fait entre la sphère économique, sociale et politico-institutionnelle.

Il a aussi révélé le caractère préjudiciable, découlant de l'aggravation des inégalités sociales, de l'étouffement des libertés publiques, au même titre que la marginalisation des jeunes et de la non traduction de leurs attentes légitimes, en termes de politiques publiques, à même de les concevoir, en tant qu'opportunité de développement et non en tant que contrainte.

Les acquis et les revers de la « révolution tunisienne », un an après son déclenchement

Le souffle de liberté et de démocratie, aujourd'hui à l'oeuvre en Tunisie, est porteur de grands espoirs et ne manquerait certainement pas de libérer le potentiel de développement de ce pays et de lui permettre de forger une place agissante dans son voisinage arabe et méditerranéen.

Le principal acquis de ces mouvements de révolte est l'émergence d'une démocratie tunisienne malgré la lenteur du processus constitutionnel, à l'oeuvre actuellement. Plusieurs acquis relatifs aux libertés individuelles et politiques sont à mettre à l'actif de la « Révolution du Jasmin », notamment la liberté de création de partis, la liberté d'association, la liberté de manifestation, la liberté d'expression et la liberté de la presse.

La Tunisie a, par ailleurs, pour la première fois de son histoire, formé une assemblée nationale constituante dans des conditions de transparence et organisé des élections libres. Ce qui permet, par conséquent, de renforcer la légitimité des gouvernants issus des urnes.

Néanmoins, les incertitudes qui entourent, aujourd'hui, le processus transitionnel en Tunisie ne sont pas des moindres. Les difficultés liées à la mise en place d'institutions bénéficiant d'un consensus général et l'aboutissement à un équilibre entre les différentes forces politiques du pays demeurent encore posées.

De plus, la restauration rapide de la compétitivité de l'économie tunisienne ne semble pas être une tâche aisée, au regard du contexte de la crise économique et financière que traverse actuellement l'Europe, principal partenaire économique de la Tunisie, tandis que la persistance de l'aversion au risque des investisseurs étrangers pourrait rendre difficile le redémarrage de certains secteurs d'activité dont, notamment, le secteur touristique. En effet, un an après la révolution, la croissance ne redémarre toujours pas, les mouvements sociaux se multiplient, l'ordre public n'est pas rétabli, l'inflation augmente et le pouvoir d'achat diminue. Les indicateurs macroéconomiques enregistrent une sévère dégradation.

Il existe, également, un revers politique au « printemps arabe ». Celui-ci est relatif à l'impunité de l'extrémisme religieux, à l'exacerbation du débat sur l'identité nationale et à la multiplication des tensions, portant sur des enjeux de société, concernant plus spécifiquement les femmes (polygamie, mixité...).

Les relations Maroc-Tunisie, à l'aune du « printemps arabe »

Le Maroc a suivi de près les transformations qu'a connues la Tunisie, en respectant la volonté du peuple tunisien à établir un régime démocratique, répondant à ses aspirations légitimes.

Il est incontestable que la Tunisie a toujours constitué pour le Maroc un partenaire économique privilégié. Toutefois, le bilan de la coopération bilatérale est resté, somme toute, loin de son niveau potentiel. Les deux économies, en dépit des accords de coopération les liant, sur le plan bilatéral, régional et sous-régional, se sont comportées, parfois, en tant qu'économies concurrentes plutôt qu'économies complémentaires.

Toutefois, les perspectives qui s'ouvrent, à l'issue de la « Révolution du Jasmin » sont prometteuses et seraient de nature à impulser, davantage, les relations de coopération entre le Maroc et la Tunisie, pourvu que les deux pays s'activent à élargir le spectre de leur partenariat et renforcent leur concertation sur les questions stratégiques qui les interpellent. De même, les deux pays pourraient jouer un rôle important dans la relance de l'Union du Maghreb Arabe ou, encore, dans la redynamisation de l'intégration euro-méditerranéenne.

Principales conclusions du débat

Le débat engagé lors de cette conférence a porté sur les défis majeurs de la transition démocratique en Tunisie et les perspectives de la coopération Maroc-Tunisie, notamment à l'échelle maghrébine. A titre de récapitulatif, les principaux éléments du débat se présentent comme suit :

- La naissance du « printemps arabe » en Tunisie renforce la conviction selon laquelle, le succès économique, somme toute important, n'est pas suffisant pour garantir un niveau de développement équilibré et harmonieux. Le développement étant un processus multidimensionnel, il requiert une croissance soutenue, relayée par un système de distribution équitable des richesses, des institutions transparentes et crédibles, des espaces de libertés adéquats et un respect total des droits de l'Homme.

- Malgré les remous, parfois violents, qu'a connus le paysage politique tunisien durant cette dernière année, la situation est demeurée, dans l'ensemble, pacifique. Les aspirations des populations étaient centrées sur la reconquête de leur dignité, principe qui échappe aux outils de mesure, retenus pour le développement économique et humain.
- La révolution tunisienne a été portée par la masse populaire, notamment les jeunes. Elle est, par conséquent, indépendante et ne peut être attribuée à un quelconque mouvement politique, y compris le parti d'Ennahda, vainqueur des dernières élections législatives. Cette caractéristique explique, partiellement, l'intensité des revendications sociales pour des gains politiques et socioéconomiques immédiats, faisant fi de la complexité de la construction démocratique et des contraintes multiformes qui pèsent sur la remise en marche de l'économie tunisienne.
- S'agissant du chômage des jeunes, les faiblesses du système éducatif tunisien ont été révélées par la « Révolution du Jasmin ». Elles concernent, notamment, l'inadéquation entre les filières de formation et la structure du marché de l'emploi, la faiblesse de la maîtrise des langues, la pression exercée, par le passé, par l'Etat pour maintenir élevé, même de manière artificielle, le taux de réussite...
- La police tunisienne est confrontée, aujourd'hui, au défi de retrouver une place respectable au sein des institutions publiques tunisiennes après avoir été, auparavant, l'instrument de contrôle de l'opposition, à l'intérieur comme à l'extérieur du pays.
- Le voisinage immédiat de la Tunisie continue à représenter une menace réelle pour la stabilité du pays. Les flux d'armes et de réfugiés, en lien avec la crise en Libye, alimentent l'instabilité et génèrent, par conséquent, un coût politique et économique qui n'est pas des moindres. Les risques qui en découlent, en termes de perturbation de la transition démocratique en Tunisie, devraient être pris sérieusement en compte par les pouvoirs publics dans ce pays, mais, aussi, par les autres pays voisins au sud et au nord de la Méditerranée.
- Enfin, il s'avère que toutes les conditions sont réunies, aujourd'hui, pour renforcer l'action bilatérale, en faveur d'une réactivation de l'Union du Maghreb Arabe afin d'en faire un espace de progrès, profitable à l'ensemble des populations maghrébines et un levier de compétitivité, permettant aux pays membres de relever les défis de la mondialisation.

10 mai 2012

Quel potentiel de développement des relations de coopération Maroc-Nigéria ?

L'IRES a organisé le 10 mai 2011 une journée d'étude sur le thème « Les enjeux stratégiques des relations Maroc-Nigéria ». Cette journée d'étude, qui a connu la participation d'un panel d'experts, composé de diplomates, d'anciens ambassadeurs et de professeurs universitaires, a été consacrée au passage en revue des relations de coopération entre le Maroc et le Nigéria et aux perspectives de leur développement.

D'autres aspects pertinents ont été abordés, liés, entre autres, à la particularité du Nigéria en tant que pôle économique africain important par sa richesse en ressources pétrolières et minières et les enjeux que représente la mise en place de partenariats avec ce pays dans l'approvisionnement énergétique.

Positionnement international du Nigéria : atouts et perspectives

De par son poids démographique (près de 162 millions d'habitants), le Nigéria est le pays le plus peuplé d'Afrique. Il est considéré, aujourd'hui, comme la deuxième puissance africaine après l'Afrique du Sud et pourrait atteindre le premier rang, à l'horizon 2025. Grâce aux progrès enregistrés dans plusieurs secteurs industriels, notamment le secteur des hydrocarbures, le Nigéria affiche un taux de croissance avoisinant les 3% et est considéré comme le premier producteur de pétrole de la zone africaine.

Hormis l'industrie pétrolière, d'importants gisements de gaz naturel ont été découverts. Le pays possède, également, un potentiel de fabrication de médicaments contrefaits. Les autres secteurs, notamment l'agriculture, ont été occultés par l'importance accordée au secteur pétrolier. La production du cacao n'est plus que de 180.000 tonnes/an au lieu de 300.000 tonnes 25 ans plus tôt.

Depuis l'application du plan d'ajustement structurel, imposé par le FMI en 1986, le pays a pu maîtriser son inflation. La politique d'austérité, quant à elle, a permis d'atténuer, momentanément, le déficit. La dévaluation a été l'occasion de diversifier le bouquet des exportations qui est plus axé sur les produits pétroliers.

Au niveau des infrastructures, on note que 95% du trafic passe par les voies routières. Celles-ci ont profité de gros investissements de développement vers les années 70. De l'autre côté, le rail a peu évolué. Quant au réseau maritime, il est d'une importance primordiale pour les exportations. Depuis la fin des années 80, le gouvernement a destiné des fonds d'investissement pour la maintenance et le développement des voies fluviales. Le Nigéria dispose, ainsi, de trois complexes portuaires dans les provinces de Lagos, Rivers et Delta qui constituent les centres des exportations.

Sur le volet sécuritaire, l'organisation terroriste Boko Haram, appartenant à l'école islamiste fondamentaliste menace la stabilité du pays. Ce mouvement, qui profite de l'appui de l'AQMI, considère toute relation avec l'occident comme étant non conforme à la religion. Le groupe s'est illustré par diverses opérations de kidnapping et d'exécutions, au même titre que les Talibans en Afghanistan. Le pays a mené diverses campagnes d'assainissement dont la mise en place d'un conseil de sécurité pour la lutte anti-terroriste.

Compte tenu de son emplacement stratégique, le Nigéria constitue une plateforme convoitée par les dealers de drogue. En effet, 15% de la production de cocaïne transite, principalement, par l'Afrique de l'Ouest et le Sahara, ce qui rend les conditions de sécurité plus fragiles.

La corruption est très développée au Nigéria. En 2008, sur les 180 pays étudiés par Transparency International, le Nigéria est classé à la 121^{ème} place. Sur les 340 milliards de dollars, rapportés par l'exploitation pétrolière depuis ses débuts, certaines estimations font valoir que 50 milliards auraient été directement détournés. Pour faire face à cette situation, le pays a consenti beaucoup d'efforts, notamment la mise en place de l'Extractive Industries Transparency Initiative (EITI), un système visant à publier et à tracer tous les paiements et dépenses effectués dans l'industrie pétrolière.

Le commerce avec le Nigéria représente moins de 0,5% des flux mondiaux. Les partenaires principaux sont les Etats-Unis, l'Union Européenne, l'Asie de l'Est et l'Amérique Latine. Il se trouve, également, le principal partenaire économique de nombreux pays africains : Tchad, Niger, Bénin...

Le Nigéria compte plus de 250 ethnies et les deux principales religions sont le christianisme et l'islam. Les musulmans du pays adoptent, pour la plupart, le Tijanisme, une branche de l'islam, tirée du Soufisme. Les Tijanis sont pacifistes, contrairement aux activistes de Boko Haram. Ils ont une forte considération pour le Roi du Maroc qu'ils considèrent, également, comme Amir Al Mouminine.

Le Nigéria ne devrait pas perdre de vue les multiples défis, auxquels serait confronté ce pays, notamment, en termes de lutte contre la pauvreté. En effet, le Nigéria est l'un des pays les plus pauvres du monde, où 80% de la population vit avec moins d'un euro par jour. Le pays devrait, également, penser à diversifier son économie qui reste principalement basée sur l'industrie pétrolière. Le pays a, en outre, des efforts à fournir pour l'instauration d'un climat sécurisé et pour la lutte contre la corruption qui freine sa croissance.

Etat des lieux des relations Maroc-Nigéria

Le marché africain pourrait constituer un potentiel important que le Maroc devrait exploiter, compte tenu de sa taille et de ses perspectives d'évolution qui ont avoisiné près de 5% en 2011.

L'importance du Nigéria dans les options stratégiques du Maroc tire sa substance de plusieurs considérations qui sont, à la fois, d'ordre économique et géopolitique, à l'heure où la concurrence devient de plus en plus rude avec les pays du nord.

L'accord commercial signé entre le Maroc et le Nigéria le 4 avril 1977 est entré en vigueur le 5 juillet 1978. En 2010, le commerce bilatéral a sensiblement évolué pour se chiffrer à près de 1,8 milliard de dirhams. Les importations en provenance du Nigéria se sont élevées à 1,4 milliard de dirhams contre 110 millions de dirhams en 2009, au moment où les exportations marocaines vers ce pays se sont chiffrées à 380 millions de dirhams en 2010 contre 230 millions de dirhams en 2009.

Les relations commerciales du Maroc avec le Nigéria ont connu une évolution positive. Le Nigéria constitue, aujourd'hui, le premier débouché des conserves de poisson marocain. En effet, les nigériens consomment 2,1 millions de tonnes de poisson par an alors qu'ils ne produisent que 30% de leur capacité de consommer. Ajoutons à cela d'autres produits, comme le textile, les produits chimiques...

Le Nigéria entretient de fortes relations commerciales avec l'Algérie. Le projet du gazoduc Nigéria-Algérie a donné naissance à la signature d'un mémorandum d'entente entre les deux partenaires en 2009. Aujourd'hui, un mémorandum a été, également, proposé par le Maroc pour un projet similaire de gazoduc. Son coût est estimé à plus de 7 milliards de dollars.

En matière de transport, la compagnie aérienne Royal Air Maroc a lancé de nouvelles destinations dont le Nigéria et propose de nombreux allers-retours vers les villes névralgiques. La Royal Air Maroc opère, ainsi, deux fois par semaine entre Lagos, Kano et les points de son réseau international, via le HUB de Casablanca.

En ce qui concerne la question du Sahara marocain, le Nigéria porte son soutien au référendum d'autodétermination.

Leviers d'actions pour accroître le potentiel de coopération entre le Maroc et le Nigéria

En dépit de leur évolution positive, les relations Maroc-Nigéria sont loin d'avoir épuisé leur potentiel. Ceci revient à un manque de communication entre les deux nations, compte tenu des différences culturelles. De plus, on pourrait noter une certaine réticence de la part du Nigéria à se rapprocher du Maroc.

Parallèlement, le maillage d'accords de libre-échange dont dispose le Maroc offre la possibilité aux entreprises nigériennes d'investir un vaste marché, en faisant du Maroc un tremplin vers les pays du Maghreb et les marchés européens.

Au-delà de la dynamisation des relations commerciales, la mobilisation du potentiel de la coopération entre les deux pays mérite d'être élargie à d'autres domaines structurants où l'expertise du Nigéria est avérée, notamment en hydrocarbures.

Outre la pêche, d'autres secteurs pourraient constituer un gisement d'opportunités pour les deux pays, tels que l'agriculture, l'agroalimentaire et les énergies. Les médicaments, le sport et la formation sont, également, des secteurs à développer pour renforcer la coopération bilatérale. Dans ce sens, le Maroc a mis en place un système de bourses au profit des étudiants nigériens afin de promouvoir les relations entre les deux pays.

Par ailleurs, plusieurs institutions pourraient faciliter le rapprochement entre les deux pays et apporter leur appui au renforcement de la coopération économique. Il s'agit de la chambre de commerce maroco-nigériane dont le projet remonte aux années 2000. Constituée d'opérateurs économiques des deux pays, cette entité a pour mission de redynamiser et de développer les relations économiques entre les deux pays.

Il faut noter de nombreuses similitudes entre les deux pays. Le Maroc, tout comme le Nigéria, sont passés par le plan d'ajustement structurel dont les séquelles restent palpables, au niveau social. En effet, le Nigéria a les mêmes préoccupations que le Maroc : lutte contre la pauvreté, précarité et exclusion sociale, réduction des inégalités, sous-emploi et lutte contre la corruption.

Principales conclusions du débat

Le débat engagé lors de cette rencontre a permis de ressortir un certain nombre de conclusions que l'on peut décliner comme suit :

- Parmi les pays de l'Afrique subsaharienne, le Nigéria est le pays le plus intéressant pour l'instauration de relations stratégiques avec le Maroc. La coopération entre les deux pays est dictée par l'existence d'un espace commun, d'une portée stratégique clé que représente l'Afrique de l'ouest. La promotion de la sécurité dans cet espace vital devrait figurer au rang des priorités des deux pays.
- La mobilisation du potentiel de coopération bilatérale entre le Maroc et le Nigéria est loin de se limiter à un simple échange commercial. Elle devrait être le fruit d'une prise de conscience quant aux évolutions du contexte mondial, à travers l'anticipation du mouvement, déjà à l'oeuvre de déplacement des moteurs de la croissance mondiale vers de nouvelles économies en émergence dont le Nigéria.
- Le champ de la coopération entre le Maroc et le Nigéria pourrait s'inscrire dans une perspective de long terme et intégrer des secteurs d'avenir, tel que celui des énergies renouvelables. L'expertise nigériane dans ce domaine pourrait être d'une utilité indéniable.
- La coopération tripartite Maroc-Nigéria-Europe est un autre champ d'action qui serait de nature à donner un nouvel élan aux relations entre les deux pays. Le Maroc pourrait servir de tremplin pour le Nigéria vers d'autres marchés porteurs. L'expérience positive acquise par les opérateurs marocains pourrait s'associer à l'ambition des opérateurs nigériens pour créer un climat favorable à l'ensemble des parties prenantes.
- Dans un contexte de concurrence internationale, la concrétisation des opportunités de coopération bilatérale devrait prendre appui sur des entités territoriales bien définies, relevant des deux pays. La mise à contribution des acteurs économiques au sein des ambassades des deux pays et leur développement pourraient leur permettre de servir de relais informationnel, ce qui serait, à ce titre, d'une grande importance.
- En termes de développement des relations bilatérales, l'instauration d'un cadre réglementaire régissant les relations entre les deux pays s'avère impérieuse.

31 mai 2012

Les relations Maroc-Afrique du Sud : réalité et perspectives

Dans la continuité du cycle-débat, initié par l'IRES sur les mutations géopolitiques et géoéconomiques mondiales, l'institut a organisé le 31 mai 2012 une conférence-débat sur le thème : « Les relations Maroc-Afrique du Sud : réalité et perspectives », en présence de diplomates et d'experts des questions africaines.

Cette conférence a été consacrée à l'examen des différentes facettes des relations Maroc-Afrique du Sud et des enjeux stratégiques qui les sous-tendent et ce, en tenant compte des mutations actuelles et futures du contexte régional et international.

Le débat a porté sur plusieurs aspects dont, notamment, les leviers nécessaires pour dynamiser la coopération bilatérale Maroc-Afrique du Sud dans le domaine économique et socioculturel et l'opportunité de mettre à contribution les acteurs non gouvernementaux pour rapprocher les positions des deux pays sur certaines questions clés.

L'Afrique du sud : un pays émergent, à fort potentiel

Selon plusieurs exercices prospectifs, l'Afrique du Sud figure parmi les économies émergentes dont le poids est appelé à se renforcer, à l'avenir. D'une superficie de 1,2 million de km² et d'une population de 50 millions d'habitants, ce pays est la première puissance économique du continent africain (22% du PIB), avec une agriculture moderne et très productive, une industrie et des services très performants ainsi qu'une infrastructure d'excellent niveau. Sa richesse en ressources minérales en fait le plus grand producteur et exportateur mondial d'or, de platine et de chrome. Il est aussi le 5^{ème} plus grand producteur de diamants et possède 60% des réserves mondiales de charbon.

L'Afrique du Sud dispose d'un secteur industriel développé. Pour preuve, 75% des plus grandes sociétés africaines du secteur industriel sont d'origine sud-africaine. Elle pèse, activement, dans plusieurs secteurs spécialisés dont celui des matériels roulants ferroviaires, des combustibles synthétiques, des équipements et machines pour mines.

La politique extérieure de l'Afrique du Sud est guidée par l'ambition affichée de suprématie régionale et de leadership continental afin de se positionner comme l'interlocuteur africain obligé et incontournable de la communauté internationale. Elle occupe, de ce fait, une position privilégiée dans les forums internationaux, vu qu'elle est le seul pays africain membre du G20 et joue un rôle actif dans les négociations commerciales multilatérales, au sein de l'OMC et du G77. Elle revendique, à ce titre, un siège permanent, dans la perspective de la réforme du Conseil de Sécurité des Nations Unies.

En matière de partenariat, ce pays privilégie l'alliance avec les grands pays émergents, notamment via sa participation au forum IBSA (avec l'Inde et le Brésil) et au groupe des BASIC (qui rassemble l'Inde, le Brésil et la Chine pour les sujets liés à la politique climatique). L'orientation diplomatique de l'Afrique du Sud en faveur des grands pays émergents est confortée par son adhésion, officialisée le 14 avril 2011, au groupe des BRICS, aux côtés du Brésil, de la Fédération de Russie, de la Chine et de l'Inde.

Nonobstant ces développements positifs, l'Afrique du Sud est confrontée à des problèmes qui ne seraient pas sans conséquences sur la concrétisation de son potentiel de développement. Outre le niveau élevé du chômage qui touche près du tiers de la population active, ce pays souffre de l'aggravation des inégalités sociales, de la montée de la criminalité et fait face à la menace de prolifération du SIDA (taux de séropositivité de 10,6% pour la population totale et de 16,6% pour le groupe d'âge 15-29 ans).

Malgré les défis socio-économiques auxquels elle est confrontée, l'Afrique du Sud a réussi à instaurer une véritable culture démocratique, ayant à son actif une constitution des plus libérales au monde, garantissant les libertés fondamentales et quatre élections générales réussies depuis 1994. Ce qui en fait, dans ce domaine, un leader au niveau du continent.

Les relations Maroc-Afrique du sud : réalité et perspectives

Situés aux antipodes du continent, le Maroc et l'Afrique du Sud sont deux pays qui ont de nombreux points communs, tant au plan de la géographie et des choix fondamentaux (pluralisme politique et libéralisme économique) qu'en ce qui concerne les défis auxquels ils sont confrontés en interne et dans leurs régions respectives, dans un monde forcé à la globalisation et en pleine crise économique et financière.

Les relations entre les deux pays remontent au début des années 60 lorsque Nelson Mandela avait séjourné au Maroc, alors terre d'accueil des combattants pour la libération du continent. Fidèle à ses engagements et au principe de solidarité africaine, le Maroc avait fourni à l'ANC (African National Congress) une aide matérielle et morale qui a été citée en exemple par le premier président de l'Afrique du Sud démocratique, dans son discours d'investiture en avril 1994.

Dans la foulée, les deux pays avaient décidé d'établir des relations diplomatiques pleines et le Maroc a élevé, au niveau d'Ambassade, son bureau des intérêts qui opérait à Pretoria depuis 1992. Les relations diplomatiques entre le Maroc et l'Afrique du Sud ont été établies officiellement le 10 mai 1994. L'ambition de départ des deux pays de renforcer leurs relations bilatérales a donné naissance à plusieurs accords de coopération, couvrant des domaines variés, tels que celui du transport aérien, de la promotion commerciale, de la recherche agronomique ainsi que la coopération institutionnelle (chambres de commerce, autorités portuaires, patronat, affaires étrangères).

Toutefois, à partir de l'année 2000, les relations de coopération ont connu un net ralentissement, en raison de l'attitude ambivalente de Pretoria vis-à-vis de la question du Sahara marocain, ambivalence qui traduisait les divergences entre radicaux et pragmatiques au sein de l'ANC. La reconnaissance de la pseudo « rasd » par l'Afrique du Sud a mis un frein à l'élan positif des relations de coopération qui se profilaient au début. Le refroidissement des relations diplomatiques a fortement contribué à restreindre les actions de coopération économique.

Les relations commerciales entre le Maroc et l'Afrique du Sud ne sont régies par aucun accord commercial bilatéral. Elles s'effectuent sur la base du système général du commerce de l'OMC. Parmi les puissances émergentes, l'Afrique du Sud est le pays avec lequel le Maroc a le plus faible niveau d'échanges commerciaux. Ce pays n'est que le 39^{ème} pays fournisseur du Maroc et son 72^{ème} client.

D'ailleurs, la part de l'Afrique du Sud dans les exportations marocaines n'a jamais dépassé 0,1%, tandis qu'au niveau des importations nationales, la part de ce pays n'a pas cessé de se replier pour s'établir à 0,4% en 2010 après 1,3% en 2001.

Quant aux perspectives des relations entre le Maroc et l'Afrique du Sud, il est indéniable, qu'abstraction faite des divergences profondes autour de l'affaire du Sahara marocain, il existe d'énormes potentialités qui méritent d'être explorées et développées. Trois observations méritent d'être soulignées, à ce sujet, dans le contexte actuel :

- Les relations diplomatiques entre Rabat et Pretoria ne sont pas rompues ; elles ont seulement été réduites au rang de chargé d'affaires, à l'initiative marocaine alors que l'Afrique du Sud aurait souhaité que les rapports fussent maintenus comme si de rien n'était. Ce qui laisse la porte entrouverte pour une éventuelle reprise de relations officielles normales entre les deux pays.
- Cette éventualité restera une simple vue d'esprit tant que Pretoria ne renonce pas à son activisme anti-marocain sur la scène internationale. Car, à la différence d'autres pays africains qui ont reconnu la prétendue « rasd » (exemple, le Ghana, le Mozambique ou l'Ethiopie), l'Afrique du Sud se positionne en première ligne dans ce conflit dans les forums internationaux, en lieu et place des adversaires de la cause nationale.
- Enfin, l'état actuel des relations officielles, avec des ambassades encore opérantes et le nombre d'accords déjà conclus, paraît encore propice à ce que le secteur privé et les différents acteurs de la diplomatie parallèle accomplissent leurs missions respectives pour donner une substance et une densité à la coopération bilatérale entre les deux pays et amener l'Afrique du Sud à réviser ou à assouplir sa position.

Principales conclusions du débat

Le débat engagé lors de cette conférence a porté sur les leviers d'actions que le Maroc devrait déployer pour tirer meilleur profit de ses relations avec l'Afrique du Sud sur le plan économique, tout en conduisant une stratégie de communication proactive, de nature à infléchir les positions hostiles à notre pays au sein des cercles de décision Sud-Africains. A titre de récapitulatif, les principaux éléments du débat se présentent comme suit :

- Etant donné le coût lié au refroidissement des relations diplomatiques avec l'Afrique du Sud, le Maroc gagnerait à évoluer vers une nouvelle approche de coopération pour contenir les nuisances que génère ce pays à propos de l'affaire du Sahara marocain. Cette approche pourrait être axée sur deux logiques de fond :
 - ✓ une coopération économique et financière renforcée, permettant d'élargir le spectre des intérêts.

- ✓ un rapprochement des acteurs non gouvernementaux sud-africains pour infléchir les perceptions négatives, à l'encontre des intérêts du Royaume.
- En matière de rapprochement économique, l'action du Maroc devrait favoriser aussi bien un développement des échanges commerciaux qu'un ciblage des investissements originaires de ce pays.
- ✓ Au niveau des échanges commerciaux : il existe d'immenses opportunités de coopération que les deux pays pourraient saisir ensemble, aussi bien à un niveau bilatéral que régional. Plusieurs secteurs recèlent un fort potentiel d'exportation pour le Maroc dont, notamment, le textile-habillement et l'agroalimentaire. De son côté, l'Afrique du Sud pourrait constituer une source d'approvisionnement compétitive pour certaines branches industrielles nationales et une importante zone émettrice de touristes.
- ✓ En matière d'investissements directs : compte tenu de l'importance des investissements sud-africains, au niveau du continent, le Maroc dispose de tous les atouts nécessaires pour renforcer son attractivité pour ces investissements, pourvu que les outils de promotion économique de notre pays puissent être déployés de manière appropriée. Plusieurs groupes d'Afrique du Sud, relevant des secteurs des transports, des médicaments et de l'agroalimentaire ont déjà manifesté leur intérêt pour le Maroc, compte tenu de sa position géographique, au carrefour des marchés européens et moyen-orientaux.
- La mise à contribution de la diplomatie parallèle dans les relations Maroc-Afrique du Sud pourrait être d'un soutien utile aux intérêts nationaux. A travers l'établissement de liens d'échanges avec leurs homologues sud-africains, les acteurs non gouvernementaux marocains seraient en mesure d'occuper un espace d'influence auprès de l'opinion publique sud-africaine et véhiculer, de ce fait, une image réelle, d'un Maroc résolument engagé sur la voie du progrès et de la démocratie.
- Une attention particulière devrait être accordée à la dimension culturelle, à travers le développement de relations entre universités et instituts de recherche sur des thématiques d'intérêt commun, en l'occurrence les questions de développement humain et de démocratie en Afrique.
- Au-delà des opportunités liées au développement des relations bilatérales avec l'Afrique du Sud, le Maroc gagnerait à inscrire ses actions, au niveau de notre continent, dans une vision globale et intégrée, axée sur la coopération au développement et sur la promotion de la légalité internationale. Cette vision devrait être relayée par une politique de communication proactive sur l'image du Maroc afin de capitaliser les acquis et de conquérir de nouveaux espaces d'influence, notamment, en Afrique anglophone.

30 avril 2012

Terrorisme et crime transnational organisé dans la zone sahélo-saharienne : diagnostic et réponses

L'IRES a organisé le 30 avril 2012 un atelier consacré au thème « Terrorisme et crime transnational organisé dans la zone sahélo-saharienne : diagnostic et réponses ». Cet atelier est une première rencontre, servant à préparer le travail de réflexion sur l'insécurité dans la région sahélo-saharienne, les implications sécuritaires pour le Maroc et les modalités d'une coopération régionale. Cette réflexion s'inscrit dans une analyse plus globale sur la stratégie de sécurité nationale du Maroc.

Le séminaire s'est déroulé en deux parties. La première partie a traité des débordements de la crise libyenne au Mali et dans le reste de la région sahélo-saharienne. Il a, aussi, été question de l'intervention américaine dans la région, à travers l'Initiative Pan Sahel (IPS) puis du Partenariat au Trans-Sahara contre le terrorisme (TSCT). La deuxième partie a été consacrée aux trafics d'armes et de drogue dans la région. Enfin, le débat qui s'en est suivi a permis l'échange de questions et de réponses qui se focalisent sur les relations entre le Maroc et l'Algérie, dans le cadre de la lutte contre l'insécurité dans la zone sahélo-saharienne.

Synthèse des interventions

La région sahélo-saharienne est une zone « crisogène » depuis une quarantaine d'années, où sévissent les famines, les sécheresses, les organisations criminelles et les groupes terroristes. A partir des années 2000, la situation sécuritaire s'est détériorée, avec l'expansion des activités criminelles et l'enracinement progressif d'Al-Qaïda au Maghreb Islamique (AQMI).

Les premières retombées de la guerre libyenne dans la zone sahélo-saharienne

Aujourd'hui, la situation dans cette région est très incertaine, du fait des retombées encore mal appréciées de la guerre libyenne. Il y a au moins deux conséquences directes de la chute du régime de Kadhafi : la prolifération d'armes et le retour de mercenaires entraînés au combat dans leurs pays respectifs, notamment au Mali.

Une grande partie des stocks d'armes du régime de Kadhafi sont, depuis un peu moins d'un an, sous le contrôle des quelques 150.000 milices libyennes, dont la majorité échappe à l'autorité du Comité National de Transition (CNT). Si la plupart des armes dangereuses se trouvent encore en Libye, les milices, qui font office d'armée nationale libyenne, pourraient vendre certaines de ces armes. D'ailleurs, il est estimé qu'environ 20.000 missiles antichars de type RPG seraient en libre circulation entre l'Afrique du Nord et l'Afrique de l'Ouest. De plus, le prix d'un fusil d'assaut de type Kalachnikov aurait considérablement baissé, du fait de l'augmentation de leur offre (environ 20 \$ aujourd'hui) et les munitions coûteraient seulement 0.15 \$ l'unité. Enfin, près de 25% des armes légères en circulation en Afrique se trouveraient entre le Soudan et l'Afrique de l'Ouest.

En plus des armes, les mercenaires mauritaniens, nigériens, maliens, tchadiens ou encore soudanais, ayant combattu auprès de Kadhafi sont retournés à leur pays d'origine, à la fin de la guerre libyenne. Ils sont armés et bien entraînés et constituent, par conséquent, un facteur de déstabilisation important dans la région sahélo-saharienne. A ce titre, plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest craignent que les troubles maliens, au retour des mercenaires touaregs, ne se propagent au reste de la région.

Les retombées de la guerre libyenne interviennent à une période décisive où les organisations criminelles ont des moyens financiers et logistiques, comparables à ceux des Etats de la région sahélo-saharienne et où AQMI est en train de parachever son objectif de fédérer les groupes terroristes du Maghreb et de former des alliances stratégiques avec d'autres organisations, telles que Boko Haram au Nigéria ou encore Ansar Eddine en Mauritanie. Il est même très probable que la prise de contrôle du nord du Mali par les militants touaregs du Mouvement National de la Libération de l'Azawad (MNLA) permette à AQMI de s'y déplacer encore plus facilement. En effet, le MNLA n'aurait pas les moyens financiers et militaires dont dispose AQMI pour asseoir un contrôle effectif du nord du Mali.

Malgré l'aggravation de la situation dans la zone sahélo-saharienne, les intervenants au séminaire ont déploré l'inadaptation des moyens mis en oeuvre pour endiguer l'insécurité.

Le bilan des initiatives américaines dans la région

En 2002, les Etats-Unis lancent, dans le cadre de la guerre globale contre le terrorisme (Global War on Terrorism), l'Initiative Pan Sahel (IPS) pour assister la Mauritanie, le Niger, le Mali et le Tchad dans leurs efforts de contrôle des mouvements de personnes et de biens, le long de leurs frontières. L'IPS incluait des programmes d'entraînement militaire ainsi que la livraison de matériels de détection et de combat, adaptés à la région du Sahel.

Entre 2003 et 2004, les Etats-Unis avaient une approche systématiquement militaire pour faire face à tout problème sécuritaire. La logique militaire prévalait partout, à tel point que la reconstruction irakienne, juste après la chute du régime de Saddam Hussein, était supervisée par l'armée américaine. Il était, donc, normal que l'insécurité dans la région sahélo-saharienne ait été combattue, à travers la coordination des armées des pays faisant partie de l'IPS.

L'approche militaire a donné des résultats contrastés : les forces rebelles, notamment au Tchad et au Mali, continuaient de menacer le pouvoir central, la violence au Darfour devenait insoutenable et Al-Qaeda a pu établir des refuges le long de la région sahélo-saharienne et a même mis en place une franchise nord-africaine, sous l'appellation AQMI.

L'ISP a alors été remplacée par le Partenariat contre le Terrorisme dans le Trans-Sahel (TSCTP) en 2005. Durant le TSCTP, le gouvernement américain devait dépenser environ 5 milliards de dollars dans l'aide civile à la population locale. Par ailleurs, le TSCTP encourageait la coopération judiciaire plutôt que militaire pour combattre la criminalité et le terrorisme dans la région. La position américaine a donc évolué vers une approche, intégrant davantage la diplomatie publique.

Les modalités de lutte contre l'insécurité dans la zone sahélo-saharienne

Les intervenants au séminaire ont insisté sur le fait que l'insécurité dans la zone sahélo-saharienne est, d'abord, un problème lié à l'absence de contrôle de la population locale par un Etat de droit. Dans cette région, il y a, certes, une gouvernance locale, mais celle-ci est assurée par les groupes terroristes et les organisations criminelles. Ils jouent le rôle d'Etat, en ravitaillant la population, voire en créant des tribunaux islamiques pour régler les contentieux. La gestion de la zone sahélo-saharienne par AQMI ou les organisations criminelles est d'autant plus facile que la population est peu nombreuse.

Ainsi, la solution au problème de l'insécurité dans cette zone passerait par la mise en place d'une gouvernance locale, capable de fournir des services de base, sanitaire et sécuritaire, selon les besoins de la population locale. Une telle gouvernance devrait se faire, à travers des partenariats entre l'Etat et les organisations non-gouvernementales locales.

Par ailleurs, il est indispensable que la lutte contre l'insécurité implique, en plus des acteurs locaux, tous les pays de la région sahélo-saharienne. Cette zone constitue une menace transnationale qui nécessite une approche globale et interdisciplinaire (pas seulement militaire, mais aussi judiciaire, sociale voire anthropologique puisqu'il s'agit de populations locales). Une approche se limitant à une coopération entre Etats ne réussirait, donc, pas.

Principales conclusions du débat

Lors du débat, les questions se sont concentrées sur les modalités de coopération entre les Etats pour stopper les flux d'insécurité, émanant de la région sahélo-saharienne. La discussion s'est, notamment, focalisée sur les relations entre le Maroc et l'Algérie.

Ces deux pays sont des acteurs clés dans la gestion de la zone sahélo-saharienne. Toutefois, l'Algérie reste une grande inconnue. La rigidité du régime algérien masque une grande fragilité intérieure et étant donné que la direction d'AQMI reste, dans une large mesure, algérienne, l'instabilité à la périphérie de ce pays pourrait constituer une menace pour Alger et pour le reste de la région.

De plus, le fait que l'Algérie essaie d'exclure le Maroc de toute coopération pour gérer la zone sahélo-saharienne empêche la stabilisation de cette région. Or, la Mauritanie, le Niger, le Mali ou encore le Tchad ne sont pas en mesure de contenir le danger, en dehors de leurs frontières et, encore moins, de se projeter dans des terrains extérieurs.

A l'issue des débats, il est ressorti que le règlement de la question du Sahara marocain est une condition préalable à la coopération entre le Maroc et l'Algérie dans la lutte contre la criminalité et le terrorisme dans la zone sahélo-saharienne. Toutefois, les puissances occidentales, notamment les Etats-Unis et la France, adoptent, encore, une position ambiguë vis-à-vis du Sahara marocain alors qu'ils sont alliés du Maroc.

10 septembre 2012

Développements récents au Sahel : enjeux et défis pour la sécurité régionale et internationale

Organisé par l'IRES, en partenariat avec la Fondation Konrad Adenauer, ce séminaire, auquel ont participé des experts nationaux et étrangers des questions géopolitiques et sécuritaires, a été l'occasion d'examiner la situation actuelle au Sahel et ses incidences potentielles sur le Maroc.

Il a été, également, l'occasion de discuter des facteurs explicatifs de la dégradation sécuritaire, en cours dans la région et des leviers d'actions, nécessaires à la résolution de la crise. En effet, l'ampleur de la menace terroriste et criminelle impose une collaboration de l'ensemble des pays de la région et un soutien de la communauté internationale. Les débats ont aussi porté sur les difficultés des Etats sahélo-sahariens à coordonner leurs efforts, en raison de leurs intérêts divergents alors que le règlement de ce conflit nécessite une approche globale et une lecture commune des menaces, de la part de l'ensemble des acteurs.

Les discussions menées lors de ce séminaire ont mis l'accent sur l'impératif pour la communauté internationale de favoriser une coopération régionale élargie et de ne pas s'appuyer, uniquement, sur l'initiative de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). De plus, il est apparu nécessaire, lors des débats, d'accroître la coopération interrégionale entre les pays d'Afrique du Nord, de l'Ouest et du Sahel, notamment, en raison des connexions entre les réseaux de criminalité transfrontalière et les groupes terroristes.

D'autres aspects pertinents ont été examinés dont les stratégies divergentes des acteurs régionaux et internationaux, l'amplification de la criminalité transfrontalière et ses incidences sur la stabilité de la région, les défis de la coopération régionale et internationale à surmonter afin d'adopter une solution globale.

Les bouleversements récents dans la région, comme facteur explicatif de la dégradation sécuritaire au Sahel

Les origines du conflit actuel au Mali s'expliquent par le caractère multi-ethnique de la population de l'Azawad⁴ et, notamment, à travers le conflit qui a opposé dans les années 90 les Touaregs berbères blancs et les noirs africains Songhaïs.

Cependant, ce sont les changements récents, survenus dans la région qui sont à prendre en compte dans les facteurs explicatifs de la situation actuelle :

- Le développement des infrastructures routières et des moyens de communication.
- La compétition des compagnies énergétiques internationales, telles qu'Areva et la CNUC (China National Uranium Corporation) pour l'exploitation des ressources de la région.

4) Les deux principales ethnies sont les Touarègues et les Songhai mais on trouve également des arabes, des peuls, des bambaras et des dogons.

- Les nombreux trafics illicites (armes, drogue, êtres humains) et l'immigration clandestine.
- La prolifération du jihadisme salafiste dans l'Azawad, avec la création d'Ansar Dine et du Mouvement pour l'Unité et le Jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO).
- La stratégie d'Al-Qaeda au Maghreb Islamique (AQMI) d'investissement et de soutien aux populations locales.
- La persistance des dynamiques irrédentistes.

En outre, le manque de coopération militaire et sécuritaire, décisif dans la détérioration de la situation au Nord-Mali, s'est aggravé pour trois raisons :

- La CEDEAO a émergé comme l'interlocuteur principal pour gérer la crise, mais deux acteurs majeurs de la région, la Mauritanie et l'Algérie, n'en sont pas membres.
- La multiplication des acteurs constitue un écueil important. Il y a beaucoup de rumeurs entre les acteurs en présence (liens avec les terroristes) qui risquent de transformer la crise malienne en guerre par procuration.
- L'Union Européenne a eu un rôle non constructif par le paiement des rançons aux groupuscules et la libération des terroristes et criminels détenus dans la région. Aussi, l'Initiative Pan-Sahélienne de l'Union européenne ne prend pas en compte les pays d'Afrique du Nord et a suscité la méfiance de l'Algérie.

Importance du Sahel pour le Maroc et incidences du contexte actuel sur sa sécurité intérieure

Le Maroc prête une attention particulière à la situation au Sahel ainsi que l'a affirmé Sa Majesté Le Roi Mohammed VI, lors du Discours du Trône du 30 juillet 2012 :

«... La région du Sahel et du Sahara, quant à elle, est confrontée à des risques multiples qui menacent l'unité nationale et l'intégrité territoriale de ses pays. Face à cette situation, la communauté internationale se doit de prêter une attention diligente à cette zone et d'entreprendre des actions fermes à cet effet... ».

L'appartenance du Maroc à l'Union du Maghreb Arabe (UMA) et à la CEN-SAD ainsi que son statut d'observateur au sein de la CEDEAO fait du pays un vecteur d'intégration magrébine et de rapprochement des pays sahélo-sahariens. En outre, la position du Maroc de membre africain non permanent au Conseil de Sécurité des Nations Unies offre un espace de mobilisation privilégié supplémentaire aux pays partenaires.

Le Maroc a pris de nombreuses initiatives sur le plan régional pour répondre aux défis sécuritaires de la région, tel que le mémorandum de coopération et de coordination des actions de lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée, signé en 2009 à Tamanrasset avec l'Algérie, la Mauritanie, le Niger et le Mali. Le Maroc a, également, organisé à Rabat une session extraordinaire du comité exécutif de la CEN-SAD qui a adopté un communiqué, faisant de la sécurité régionale et du développement durable les axes majeurs d'intervention de la communauté.

Ainsi, la Communauté des Etats Sahélo-Sahariens (CEN-SAD) dont le Maroc est membre pourrait être l'instance idoine pour la mise en place d'un mécanisme de coopération transrégional qui favoriserait une gestion inter-régionale des enjeux au Sahel.

Par ailleurs, les trafics transfrontaliers (armes, drogue, êtres humains) ont joué un rôle fondamental dans le rapprochement des différents groupes terroristes. Près de 20% du trafic de cocaïne vers l'Europe transite par l'Afrique de l'ouest et attire des réseaux très violents, notamment sud-américains. Il y a, également, des milliers d'armes en circulation au Sahel depuis le conflit en Libye qui viennent alimenter les trafics. L'Afrique offre, aussi, un potentiel migratoire très important (20 millions d'africains subsahariens, à l'horizon 2020) qui génère une manne financière considérable pour les trafiquants. A ce titre, le Maroc plaide pour une coopération entre tous les pays concernés (pays d'accueil, de transit et de destination) pour juguler ces trafics. Au regard de sa position géostratégique, le Maroc peut émerger comme acteur majeur de lutte contre les trafics transfrontaliers et les menaces issues de l'Atlantique.

De plus, il y aurait des indicateurs de menace : le Maroc a été déclaré terre du jihad depuis 2003 ; la persistance de la menace d'AQMI. De même, plusieurs menaces pèsent sur la sécurité intérieure du Maroc : AQMI, les fidèles du régime syrien, le risque intérieur avec les cellules salafistes djihadistes, les « loups solitaires » et la présence de cellules salafistes jihadistes sur le territoire nation

Les dissensions entre les principaux acteurs, comme entraves à la coopération régionale et internationale

La stratégie de l'Union Européenne pour la sécurité et le développement au Sahel consiste à participer au renforcement du secteur sécuritaire des pays de la région, notamment la Mauritanie, le Niger et le Mali. L'Union Européenne tend, également, à promouvoir la coopération régionale, à travers l'Union Africaine et la CEDEAO.

Les divergences européennes sur la stratégie à adopter, les problèmes de légitimité et la concentration des efforts sur le dossier syrien expliquent la faible réaction de l'Union Européenne devant la situation au Mali. Cependant, le Conseil de l'Europe a appelé, lors d'une réunion en juillet dernier, les gouvernements européens à soutenir le déploiement au nord-Mali d'une force militaire de la CEDEAO, sous mandat des Nations Unies.

La perception algérienne du conflit constitue, également, un écueil important pour une intervention de la communauté internationale dans la région. En effet, Alger considère qu'elle serait victime d'un complot international qui a pour but la création d'un conflit artificiel, visant à déstabiliser le pays pour l'acquisition de ses ressources. L'Algérie chercherait par cette rhétorique à se positionner comme le pivot de la lutte antiterroriste dans la région.

De plus, l'Algérie accuse les occidentaux de la dégradation de la situation régionale, en raison de leur intervention en Libye qui a causé le retour au Mali des Touaregs de l'armée de Kadhafi. Alger s'oppose à une intervention militaire et privilégie une approche sécuritaire qui consiste à faire implorer les groupes terroristes de l'intérieur pour permettre une intervention plus aisée des troupes algériennes.

Par ailleurs, les liens solides qui existent entre le Maroc et le Mali appellent le Royaume chérifien à jouer un rôle proactif dans la résolution du conflit.

- Le Maroc dispose de liens solides au Mali, à travers les tribus d'origine marocaine Bérabiches, Ifoghas et Tiblilil et les confréries religieuses Qadiriya et Tijaniya.

- Le Mali fait partie de la zone de sécurité nationale du Maroc qui s'étend de Dakar au Caire jusqu'à Manama.
- Il y a une coopération militaire et une proximité entre les Forces Armées Royales marocaines et l'armée malienne. Le Capitaine Sanogo a été formé à l'académie de Meknès et plusieurs membres de l'armée malienne ont été formés à l'école de Ben Guérir.

Le Maroc ne veut ni intervention militaire ni ingérence dans les affaires internes du Mali et souhaiterait, plutôt, une restructuration de l'armée malienne, à laquelle il pourrait prendre part.

Le Maroc demande, également, une reconnaissance internationale des revendications d'autonomie des populations arabes et amazighes, au même titre que celles des sahraouies.

Certains experts plaident pour un partenariat stratégique et sécuritaire entre le Maroc et l'Algérie. Le Maroc dispose d'une armée spécialisée à la guerre dans le désert qui peut aider l'Algérie à stabiliser le Mali et assister les pays de la CEDEAO afin de neutraliser les groupes terroristes.

Principales conclusions du débat

Au terme des exposés présentés par les intervenants, un débat a eu lieu sur la problématique de l'établissement d'une coopération régionale effective et des défis à surmonter pour sa réalisation. Les principaux points du débat peuvent être récapitulés comme suit :

- Le rôle majeur du Conseil de Sécurité des Nations Unies, comme organe d'intervention, a été soulevé et un parallèle a été fait avec la légitimation de l'intervention de l'OTAN en Afghanistan en 2001. De la même manière, le Conseil de Sécurité des Nations Unies devrait appeler à une intervention au Mali pour faire face aux groupes terroristes qui menacent la paix et la sécurité internationale. Cependant, il a été soulevé que le Conseil s'est déjà réuni deux fois et a seulement demandé qu'une étude soit réalisée pour identifier les mesures adéquates à prendre pour résoudre la crise malienne. Ce qui signifie que les Nations Unies ne considèrent pas la situation au nord Mali comme un danger immédiat pour la communauté internationale.
- Des échanges ont, également, porté sur le rôle de l'Algérie et de sa prétendue position victimaire qui lui permet en réalité d'être en position de force lors des négociations avec les partenaires régionaux et occidentaux. Ce constat est d'autant plus fondé qu'une déstabilisation de l'Algérie serait nuisible aux Etats de la région et aux partenaires européens qui ont tous besoin d'une Algérie stable pour répondre aux défis de la région.
- La présence des forces étrangères en Libye et l'utilisation des drones dans la région a été débattue. Si pour des experts, il s'agit d'une rhétorique algérienne qui vise à légitimer la thèse du complot étranger, une partie de l'auditoire estime cette présence bien réelle, notamment à Tamanrasset qui compte des bases militaires américaines. Cette présence s'explique, surtout, par le souci des occidentaux de limiter l'immigration clandestine et la prolifération des armes.

Les débats ont, également, porté sur l'identification de l'espace sahélo-saharien. Quelle est la délimitation de l'espace du Sahel ? Les retombées géopolitiques sont différentes : concevoir cet espace, confiné aux pays du Champ (Algérie, Mali, Mauritanie, Niger) ou bien adopter une définition plus large, qui intègre l'ensemble des pays affectés, directement ou indirectement, par l'instabilité, sévissant dans le sahel.

- L'importance du facteur temporel dans la prise de décision a, également, été soulevée. La stratégie de l'attentisme permettrait de réagir, ultérieurement, avec plus d'efficacité, en étudiant l'ensemble des enjeux et des risques, liés à chaque scénario. Le risque étant la consolidation des groupes terroristes dans la région (amplification des recrutements, entraînements des jihadistes). D'un autre côté, une stratégie proactive permettrait d'agir, rapidement, mais pourrait entraîner des risques imprévus et une escalade incontrôlée des tensions. La bonne stratégie consisterait à trouver une solution qui permette d'agir vite, sans céder à la précipitation.
- Il faudrait, avant tout, reconstituer un pouvoir stable à Bamako avant d'envisager une intervention militaire dans l'Azawad. La stratégie d'Al-Qaeda en Afrique est de disposer d'ouvertures maritimes, comme cela a été le cas en Somalie et la seule entrave pour qu'Al-Qaeda dispose d'un accès sur la façade atlantique, c'est le Maroc et sa forte présence dans les provinces sahariennes. Un Etat faible nouvellement créé tel que la « rasd » serait préjudiciable pour l'ensemble de la région car il constituerait une véritable opportunité pour Al-Qaeda.
- Enfin, les liens entre les groupes terroristes, notamment le MUJAO et les membres du Polisario ont été confirmés par l'assistance, particulièrement dans le trafic de drogue et les kidnappings. Cette imbrication entre terroristes et trafiquants est symptomatique de la situation sur le terrain où il est difficile pour les autorités de tracer une ligne de démarcation claire entre les deux.

20 septembre 2012

Le positionnement international du Maroc, à l'aune des transformations actuelles et futures de l'ordre mondial

L'IRES a organisé le 20 septembre 2012 une table ronde sur le thème « Le positionnement international du Maroc, à l'aune des transformations actuelles et futures de l'ordre mondial ». Animée par des experts des questions internationales, cette table ronde a été consacrée à l'examen des tendances géoéconomiques et géopolitiques mondiales clés, sous l'angle des répercussions qui en découleraient pour le Maroc.

Le choix d'une telle thématique tire sa substance de l'importance du contexte mondial pour un pays comme le Maroc qui a fait de l'ouverture et de l'insertion dans la mondialisation un vecteur important de sa stratégie de développement d'ensemble. C'est pourquoi, l'IRES a consacré tout un domaine de veille stratégique à la question du positionnement du Maroc dans la mondialisation et a réalisé plusieurs études sur des thématiques, ayant trait aux relations internationales du Maroc, dans le cadre de son programme d'études sur la compétitivité globale.

Ces travaux, qui procèdent d'une approche holistique, privilégiant l'interdépendance et le recoupement entre les différentes dimensions, visent à cerner les évolutions structurelles du contexte mondial pour en déduire les enjeux et les opportunités pour le Maroc.

Nouvel ordre géopolitique mondial

Le monde est devenu de plus en plus complexe et incertain. Il est traversé par des crises multidimensionnelles et récurrentes, sur le plan économique, social, énergétique, alimentaire et environnemental. Ces crises, qui reflètent, dans leur essence, un déficit de gouvernance globale, s'accompagnent de grandes mutations, notamment, en termes de déplacement du centre de gravité de l'économie mondiale, corollaire à l'émergence d'une nouvelle géographie de la croissance dont les principaux acteurs sont les puissances émergentes d'Asie, d'Amérique latine et, dans une moindre mesure, d'Afrique.

En rapport avec les transformations accélérées sur le plan géoéconomique, les prémices d'un nouvel ordre géopolitique mondial sont, aujourd'hui, à l'oeuvre. Le système de gouvernance actuel est de plus en plus contesté, du fait qu'il reflète de moins en moins la réalité du monde du 21^{ème} siècle. Ainsi, la transition vers un ordre mondial multipolaire semble se profiler, notamment, à travers l'apparition de nouvelles enceintes de concertation (G 20) et l'amorce du débat sur la réforme du Conseil de Sécurité de l'ONU.

Les transformations sur le plan géoéconomique et géopolitique ne manqueraient, certainement, pas d'accélérer la transition vers une nouvelle configuration de l'ordre mondial qui profiterait, davantage, aux pays intégrés dans des espaces régionaux dynamiques et qui parviennent à asseoir leur compétitivité sur des bases durables.

Positionnement international du Maroc

Le Maroc, ouvert sur l'extérieur, est plus que concerné par ces évolutions. Le déplacement du centre de gravité de l'économie mondiale pose avec acuité la question de l'optimisation du schéma de partenariats du pays, tandis que les exigences du nouvel ordre concurrentiel international mettent à l'ordre du jour l'impératif pour le Maroc de redynamiser ses avantages compétitifs pour tirer meilleur profit de son insertion dans les courants d'échanges et d'investissements internationaux.

Aujourd'hui, le mode d'insertion internationale du Maroc, quoiqu'en amélioration tendancielle, est loin d'être optimal. Pourtant, le Maroc dispose de perspectives favorables pour rehausser sa compétitivité globale, au regard de la dynamique des réformes, engagées par le pays dans plusieurs domaines structurants. Le Maroc pourrait, également, bénéficier du potentiel que recèle le cadre de l'intégration régionale, à l'échelle maghrébine, sub-africaine et euro-méditerranéenne. Cet ancrage régional serait opportun pour permettre au pays de disposer d'une base arrière, à même d'éponger, avec efficacité, les chocs économiques et financiers exogènes auxquels il est confronté, de mieux saisir les opportunités offertes par la mondialisation et de sécuriser, in fine, la durabilité de son régime de croissance.

Les évolutions du contexte mondial interpellent, aussi, les capacités du Maroc, au titre de sa puissance attractive. Aussi, la quête d'un rôle plus actif du pays au sein du système mondialisé actuel et à venir, en prenant appui, notamment, sur les atouts dont il dispose (position géographique stratégique, ancrage à la démocratie, partenaire crédible de la communauté internationale...), ne rendrait-elle pas nécessaire pour le Maroc de se doter d'une vision de moyen et long terme du contexte mondial, pour anticiper les mutations géostratégiques, à venir et sécuriser les intérêts stratégiques du pays.

Principales conclusions du débat

Le débat engagé lors de cette table ronde a été axé sur les enjeux suscités par les transformations rapides du contexte mondial, sur le plan géoéconomique et géopolitique et les réponses appropriées que le Maroc devrait apporter pour y faire face.

- Ayant enregistré des progrès dans plusieurs domaines, le Maroc devrait envisager des options stratégiques pour optimiser son positionnement dans le monde de demain, de manière à tirer meilleur profit pour son développement économique et social, pour maximiser les retombées de sa politique d'ouverture et pour sécuriser ses intérêts stratégiques.
- Dans ses relations avec l'Union Européenne, le Maroc devrait accélérer la concrétisation du statut avancé, notamment pour ce qui est du volet convergence réglementaire, pour renforcer sa compétitivité et améliorer son attractivité d'ensemble. Cette convergence pourrait, aussi, permettre au Maroc de développer sa compétitivité, au niveau d'autres espaces économiques, à l'échelle méditerranéenne, arabe et africaine.

- Les mutations sociopolitiques dans le monde arabe sont annonciatrices d'un mouvement de redéfinition du leadership, au niveau de cette région. Le Maroc, compte tenu de ses avancées sur le plan démocratique et économique, pourrait renégocier, à la hausse, son statut de puissance régionale active et jouer, ainsi, un rôle dans les nouveaux équilibres géopolitiques qui se profilent dans le monde arabe. L'opportunité d'une telle situation est qu'elle engendrerait des effets positifs, en termes de renforcement des indices de la puissance attractive du Maroc vis-à-vis des autres puissances régionales.
- Le Maroc devrait moduler les priorités de sa politique de coopération internationale pour tenir compte des évolutions structurelles de l'ordre mondial. Au-delà de l'impératif de développer des relations privilégiées avec les pays riverains de l'Atlantique, tout en consolidant ses relations transméditerranéennes, le Maroc devrait rester attentif aux mutations géostratégiques, marquées par un déplacement du centre de gravité de l'économie mondiale vers le Pacifique. Dans cette perspective, un ancrage précoce aux nouvelles puissances émergentes d'Asie, nouveaux foyers de la richesse mondiale, devrait figurer au rang des priorités stratégiques du Maroc.
- La nécessité de renforcer les capacités stratégiques et organisationnelles de l'Etat, face à un environnement de plus en plus complexe, rendrait nécessaire d'oeuvrer en faveur de l'amélioration du système de gouvernance. Cette amélioration devrait cibler, en priorité, les domaines affectant directement l'image du pays à l'international (renforcement des droits de l'Homme, lutte contre la corruption, transparence du monde des affaires, crédibilité de la justice...).
- Le recours à une diplomatie à voie multiple, mettant à contribution les différents acteurs nationaux s'avère être un axe important à fructifier par les décideurs publics pour mieux défendre les intérêts nationaux dans les forums mondiaux et permettre aux acteurs non gouvernementaux marocains d'interagir avec leurs homologues étrangers, notamment, dans certains pays où ce besoin est urgent, comme en Espagne et en Afrique, par exemple.

12 juin 2012

Les technologies des smart grids : défis et opportunités pour le Maroc

L'IRES a organisé le 12 juin 2012 une journée d'étude sur le thème « Les technologies des smart grids : défis et opportunités pour le Maroc ». Cette journée d'étude, à laquelle a pris part un panel d'experts marocains en la matière, a été consacrée à l'exploration des opportunités offertes par cette nouvelle technologie.

D'autres aspects pertinents, liés à l'insertion de cette technologie innovante dans la stratégie énergétique du pays et des défis qu'elle relève ont été examinés.

Le rôle des smart grids dans le développement du secteur de l'énergie

Le smart grid est une des dénominations d'un réseau de distribution d'électricité « intelligent » qui utilise des technologies informatiques, de manière à optimiser la production, la distribution, la consommation ainsi qu'une meilleure mise en relation de l'offre et de la demande entre les producteurs et les consommateurs d'électricité.

Les réseaux électriques intelligents ont été mis en place pour permettre d'assurer l'acheminement de l'énergie électrique de façon plus efficace, économique, sûre et en toute sécurité, tout en prenant en compte les actions des acteurs du système électrique.

Cette technologie innovante rend la gestion du réseau électrique plus souple et adaptable, de façon constante, aux impératifs contraignants de l'environnement. Elle répond, ainsi, à des impératifs technologiques, comme la palliation aux fluctuations de l'offre en énergies renouvelables ou le développement de nouveaux concepts, basés sur l'électricité.

Un réseau intelligent combine une infrastructure électrique à une technologie numérique. Cette dernière aura pour mission d'analyser et de transmettre l'information collectée et se retrouve au niveau de la production, le transport, la distribution et la consommation. Il présente les caractéristiques suivantes :

- Un contrôle des flux en temps réel : l'ensemble du réseau est équipé de capteurs qui indiquent, en temps réel, les flux électriques et les niveaux de consommation. Des ajustements peuvent, ainsi, être réalisés, en fonction de la demande.
- L'inter-opérabilité des réseaux : le réseau de transport et le réseau de distribution sont les composantes principales du réseau électrique. Le réseau de transport a pour rôle de relier les sites de production d'électricité aux zones de consommation. Quant au réseau de distribution, son rôle est d'acheminer l'électricité produite jusqu'aux particuliers. Grâce à l'échange d'information en temps réel, les smart grids assurent une inter-opérabilité entre les gestionnaires du réseau de transport et ceux du réseau de distribution.

- L'intégration des énergies renouvelables au réseau : les smart grids se basent sur un système d'information proactif qui permet de prévoir, à court et à long terme, les niveaux de production et de consommation. Ceci est primordial quand on est en face d'énergies renouvelables à forte intermittence, comme l'énergie éolienne.
- Une gestion plus responsable des consommations individuelles : les compteurs communicants ou compteurs évolués sont les premières versions de mise en oeuvre de smart grids. Après installation, ils fournissent aux particuliers des informations sur le prix, la qualité et le niveau de consommation du foyer et les heures de pointe de consommation. Ils permettent au consommateur de réguler sa consommation journalière et aux opérateurs du réseau de détecter rapidement les pannes éventuelles.

Le développement des réseaux intelligents nécessite le concours de nombreux acteurs :

- Les consommateurs : ils participent efficacement au système, en ajustant eux-mêmes leur consommation d'électricité.
- Les producteurs d'électricité : ils ont pour rôle de fournir l'électricité aux réseaux de transport et doivent être en mesure de répondre instantanément à la demande.
- Les gestionnaires des réseaux de transport et de distribution ainsi que les constructeurs de matériel électrique qui gèrent et installent les équipements de mesure, assurant la sécurité et le fonctionnement des réseaux.
- Les gestionnaires de processeurs et de systèmes informatiques qui développent les technologies d'information, indispensables au fonctionnement des réseaux intelligents.
- Les pouvoirs publics soutiennent et encadrent le développement des réseaux intelligents, notamment, par la définition de normes de communication et la protection des systèmes contre les intrusions ou détournements.

L'expérience des pays développés, à travers la mise en oeuvre des smart grids

Les priorités, en termes de smart grids varient d'une région à l'autre. Ainsi, la situation aux Etats-Unis est différente de celle de la France ou de la Chine. Ces différences émanent des stratégies et des contextes qui varient d'un pays à l'autre.

Aux Etats-Unis, l'emphase est sur la fiabilité, la sécurité et le contrôle de la pointe de demande. Le réseau américain est caractérisé par sa fragilité. La panne d'août 2003 a touché le nord-est de l'Amérique du Nord (sauf le Québec) et a été causée par une défaillance d'une ligne de transport lors d'une pointe de demande.

Le smart grid américain vient pallier cette réalité puisqu'on accorde une attention particulière aux pics de consommation. Les Etats-Unis accordent de plus en plus d'importance au déploiement et à la maturité du système de réseaux intelligents. En 2009, l'American Recovery and Reinvestment Act lui a consacré un budget de près de 20 G\$.

La Chine connaît une croissance fulgurante cette dernière décennie. Ceci lui a coûté une consommation d'énergie sans précédent, en passant de 443 GW en 2004 à 793 GW en 2008. Néanmoins, les réseaux de distribution restent le plus souvent primitifs et ne peuvent suivre les rythmes de cette croissance spectaculaire. Ainsi, la State grid of China Corporation a annoncé en mai 2009 un plan, visant à construire un « Strong smart grid », en investissant 600 milliards de Yuans (60 milliards d'euros ou 90 milliards de dollars canadiens) pour la mise en place de lignes à ultra-haute tension d'ici 2020.

Le bouquet énergétique français est prédominé par le nucléaire, avec un pourcentage avoisinant les 80%. La France veut se positionner comme leader énergétique européen, en mettant l'accent sur l'utilisation d'énergies renouvelables. Il est, également, caractérisé par une forte compétitivité de l'électricité, malgré les soucis qui peuvent être engendrés par les pics de consommation durant les saisons hivernales, à cause des systèmes de chauffage. Dans cette optique, l'expérience smart grids en France est synonyme d'adoption des smart meters, appelés compteurs Linky. Développé en 2008 par EDF, puis lancé officiellement en mars 2009, le Linky représente l'investissement structurant de la construction du réseau intelligent français. Aujourd'hui, 45.000 compteurs intelligents sont installés autour de Lyon et de Tours sur les 300.000 que compte le périmètre du pilote. La cible finale à 2020 est, d'environ, 35 millions de compteurs.

Les leviers d'action en vue d'améliorer le secteur énergétique national par l'introduction de cette nouvelle technologie

Le Maroc dispose d'un potentiel important en énergies renouvelables, en particulier au niveau des zones côtières qui portent sur 3.500 km.

- Solaire : un rayonnement moyen de 5 kWh/m²/j.
- Eolien : un potentiel éolien de plus de 6000 MW.
- Petite Hydraulique : un potentiel significatif pour les microcentrales hydrauliques : plus de 200 sites exploitables.
- Biomasse : 9 millions d'hectares de forêts.

Ces énergies renouvelables devraient être gérées intelligemment. Du fait de leur nature, elles nécessiteraient des couplages avec des sources d'appoint et des capacités de stockage.

Le secteur de l'électricité a enregistré une augmentation soutenue de la demande durant la dernière décennie. Celle-ci a connu une croissance moyenne de 6,1% par an, passant de 11.770 GWh en 1998 à 26.531 GWh en 2010. Dans cette optique, des projets stratégiques sont mis en oeuvre dont l'objectif est de renforcer la capacité de production d'énergie électrique ainsi que la sécurité et la fiabilité du réseau national de transport, en développant, notamment, les interconnexions avec les pays voisins.

Afin de satisfaire les besoins en électricité, de nombreux défis devraient être relevés, en particulier :

- le développement des infrastructures de production, en tenant compte des délais et du coût engendré.

- la flambée des prix des combustibles, à laquelle il faut faire face, en maintenant les tarifs d'électricité.
- la contribution à la protection de l'environnement et au développement durable.

Depuis quelques années, le Maroc a entamé l'électrification rurale décentralisée (ERD). Ce projet consiste à équiper d'un réseau d'électricité toutes les zones qui ne profitent pas encore du réseau national ou qui ne sont pas destinées à être raccordées au réseau.

Dans le contexte actuel, l'intégration des smart grids pourrait être une alternative judicieuse. Elle permettrait, ainsi, une meilleure gestion de la consommation, la réduction des coupures et l'introduction des tarifs, selon la plage horaire.

A l'instar de l'expérience française, les compteurs intelligents pourraient faire du consommateur marocain un acteur du système et lui donneraient la possibilité de moduler la consommation, selon les tarifs qu'il pourrait visualiser en temps réel.

Les smart grids pourraient également mener à une consommation plus raisonnée de l'énergie, notamment en énergies renouvelables. Ceci pourrait générer des excédents, pouvant, éventuellement, être exportés ou stockés, sous forme d'hydrogène.

Principales conclusions du débat

Le domaine des « smart grids » ou réseaux électriques intelligents est appelé à connaître un développement important au Maroc et nécessite le développement d'une expertise nationale. Les « smart grids » consistent en l'utilisation intelligente et avancée de l'informatique pour gérer au mieux la production et la distribution de l'énergie électrique. Il s'agit, en analysant au mieux les informations délivrées par des capteurs positionnés sur le réseau, de lisser et de rationaliser la consommation électrique afin d'éviter les surcharges et les gaspillages.

Le Maroc devrait s'inscrire dans le cadre d'un nouveau paradigme énergétique qui consiste à concevoir le système énergétique comme englobant non seulement le secteur énergétique (offre), mais, également, la consommation d'énergie (demande) et les autres productions connexes (hybridation). Ceci permettrait d'obtenir un service énergétique optimal, en termes de ressources, de coûts économiques et sociaux et de protection de l'environnement local et global.

Grâce à ce changement de paradigme, on devrait assister à la naissance de projets industriels utilisant, certes, l'énergie solaire, mais qui ne sont pas exclusivement destinés à la production électrique. Ceci nécessite l'émergence de compagnies de services énergétiques, capables d'intégrer, dans leur réflexion sur les choix d'investissements, l'ensemble des considérations et des possibilités que permettent l'hybridation et les couplages intelligents.

Il s'avère peu pertinent de comparer le coût, instantané du KWH produit par les énergies renouvelables et ce, pour plusieurs raisons :

- Le KWH produit dépend fortement de sa source. Un KWH éolien peut déstabiliser, à certains moments, le réseau, ce qui engendre des coûts supplémentaires.

- Le photovoltaïque, pour sa part, produit à pleine puissance lors des vagues de chaleur. Ce sont des périodes où le prix de l'électricité monte en flèche, sous un double effet : l'augmentation de la consommation, due au recours aux procédés de climatisation et de refroidissement ainsi qu'au ralentissement du fonctionnement des centrales hydrauliques.
- La rentabilité de l'énergie photovoltaïque augmente, significativement, par rapport à une période normale.

Il est primordial de concilier la rentabilité économique et celle financière des projets de développement des énergies renouvelables et ce, en tenant compte des externalités positives qu'ils sont en mesure d'induire (protection de l'environnement, synergies industrielles à travers les couplages intelligents, sécurité énergétique, réduction du poids de la facture énergétique, diversification du mix énergétique...).

27 septembre 2012

Les options énergétiques du Maroc : enjeux et défis

Cette table ronde, consacrée à la question des options énergétiques du Maroc, sous l'angle des enjeux et des défis qu'elles soulèvent pour le pays, s'inscrit dans le cadre de la continuité des journées d'étude et des séminaires, organisés par l'IRES pour approfondir la réflexion sur les différentes dimensions de la problématique énergétique au Maroc.

Les études réalisées par l'institut montrent l'importance de la thématique sous-revue. Celle-ci constitue une composante essentielle de la compétitivité globale du pays, compte tenu des effets induits par le coût de l'énergie sur la compétitivité des entreprises nationales et, plus globalement, sur les équilibres macroéconomiques du pays ainsi que les opportunités offertes au Maroc, en matière d'ancrage à l'économie verte.

De même qu'il a été mis en relief l'importance de renforcer les capacités d'adaptation du Maroc au changement climatique, à travers le recours à des modes de production et de consommation énergétique, axés sur le concept de durabilité et ce, dans le but de favoriser la sécurité énergétique du pays et de préserver ses équilibres environnementaux.

Paysage énergétique mondial

Le paysage énergétique mondial actuel est traversé par deux tendances de fond : un déséquilibre patent entre l'offre et la demande, suscitant des pressions haussières sur les prix et une montée des préoccupations environnementales qui plaident en faveur d'un usage rationnel et efficace des ressources énergétiques, en particulier d'origine fossile.

Dans ce contexte, plusieurs pays ont manifesté un intérêt particulier pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. Cet intérêt, qui s'inscrit autant dans une optique de sécurisation des besoins futurs en énergie que d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, ouvre, à moyen et long terme, des perspectives favorables, en matière de développement des énergies propres et de reconfiguration concomitante des systèmes productifs, selon les vertus de l'économie verte.

Toutefois, force est de constater que les engagements internationaux, en faveur des énergies propres et de l'économie verte, en général, dans le cadre du sommet sur le développement durable « Rio+20 » peinent à se concrétiser. L'aboutissement à un accord global contraignant pour lutter contre le changement climatique est entravé par le contexte actuel de la crise qui semble pousser les différents Etats à accorder plus d'importance à la réduction des déséquilibres budgétaires, à la question de l'endettement et, dans une moindre mesure, à la reprise de la croissance économique et à la lutte contre le chômage.

La question énergétique au Maroc

Au Maroc, la question énergétique est l'un des défis majeurs à relever pour assurer un meilleur développement du pays, au cours des années à venir. Aujourd'hui, le Maroc dépend, quasi-exclusivement, de l'extérieur pour son approvisionnement énergétique tandis que la hausse continue des prix pétroliers exerce de fortes tensions sur la balance commerciale et sur les finances publiques du pays.

Des choix alternatifs à l'importation de pétrole s'imposent, dès lors, avec acuité, non seulement pour des raisons économiques évidentes, mais, aussi, pour des considérations, liées à l'amélioration de la sécurité énergétique du pays et à la préservation de l'environnement, bien que le Maroc soit un faible émetteur de gaz à effet de serre.

Ces choix ne sont, toutefois, pas illimités. Si le Maroc dispose de grandes réserves de schistes bitumineux, leur exploitation, devenue économiquement rentable avec les niveaux actuellement élevés des cours du pétrole, poserait d'énormes défis environnementaux, notamment en termes de ponction sur les ressources en eau, de plus en plus rares.

De son côté, l'énergie hydroélectrique présente un potentiel limité, par rapport aux besoins grandissants de l'économie marocaine. Seules les énergies renouvelables offrent un potentiel appréciable dont la concrétisation favoriserait le rééquilibrage du mix énergétique national.

Pour relever ces défis, le Maroc a déjà mis en place une nouvelle stratégie énergétique, à l'horizon 2020. Celle-ci vise à assurer la sécurité d'approvisionnement, à oeuvrer en faveur de la préservation de l'environnement, en intégrant la problématique énergétique dans un contexte de développement durable et à accroître la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique national. Elle porte, également, l'ambition de faire du Maroc un acteur clé, en matière d'exportation de l'énergie vers l'Europe.

Toutefois, la concrétisation des ambitions de cette stratégie reste tributaire du relèvement de quatre défis majeurs :

- l'intégration industrielle, à travers l'implication du tissu industriel marocain dans la réalisation des équipements nécessaires aux parcs solaires/éoliens.
- la maîtrise de la dimension technologique, à travers le renforcement des capacités nationales, en matière de recherche scientifique et d'innovation.
- le développement des réseaux intelligents « smart grids » pour assurer l'intégration des énergies renouvelables dans les réseaux électriques et permettre, ainsi, la maîtrise de la demande d'énergie.
- la mobilisation des ressources financières nécessaires, tant internes qu'externes pour assurer la mise en oeuvre appropriée des objectifs de la stratégie énergétique nationale.

Principales conclusions du débat

Les traits saillants du débat animé lors de cette manifestation ont porté sur les points suivants :

- Trois menaces majeures à la prospérité et à la sécurité future de l'humanité : la raréfaction des ressources en eau, l'épuisement des combustibles fossiles et les changements climatiques. Ces menaces interdépendantes poussent à la recherche d'une alternative au système énergétique actuel.
- La nécessité de renforcer le développement des nouvelles technologies des énergies renouvelables et d'en faire un levier de développement national passe, notamment, par la réduction des coûts, l'augmentation des rendements et l'amélioration de la stabilité de la production, d'un côté et le développement de la formation et de la recherche scientifique dans ces domaines, de l'autre.
- Plusieurs insuffisances restent encore à combler, à cet effet, dont : le manque de coordination entre les différents acteurs, l'absence d'infrastructure spécialisée, dédiée à la recherche dans le domaine des énergies renouvelables, le manque de données sur les gisements solaire et éolien (ou manque de données fiables) et le manque d'expertise au niveau de l'université.
- Le Maroc devrait accorder une attention particulière aux pré-requis suivants :
 - ✓ Une feuille de route nationale de recherche scientifique réaliste et ambitieuse dans le domaine des énergies renouvelables.
 - ✓ Un investissement dans des plateformes de recherche.
 - ✓ Une mise à niveau de l'université marocaine et du système national de la recherche.
 - ✓ Le développement d'une forte capacité de négociation à l'international.
 - ✓ Des industriels plus entrepreneurs.
 - ✓ Ne pas négliger l'aspect financier et institutionnel et impulser les études sur les aspects socio-économiques.
- La nécessité d'adopter une approche transversale et intégrée, en matière de mise en oeuvre de la stratégie énergétique nationale, axée sur l'appropriation collective de ses différents enjeux par les acteurs concernés, le renforcement des capacités d'absorption technologique pour en maximiser les retombées sur le plan économique et social ainsi que le renforcement de la visibilité financière des grands projets d'investissements.
- Le succès de la stratégie énergétique nationale et l'impact attendu de sa mise en oeuvre sur les fondamentaux macroéconomiques du pays et l'évaluation de ses incidences en matière de développement humain devraient être pris en compte pour guider et orienter les choix de politiques publiques, en la matière.
- D'autres aspects pertinents ont été mis en relief dont, notamment, l'importance de relayer le processus de diversification du mix-énergétique national, en faveur des énergies renouvelables par l'amélioration sensible de l'efficacité énergétique ainsi que l'opportunité de développer les réseaux intelligents « smart grids » pour assurer l'intégration de ces énergies dans les réseaux électriques.

- Le Maroc n'est pas en reste des mutations énergétiques et environnementales qui se profilent à l'horizon. Les choix opérés par le pays, en faveur des énergies renouvelables (42% du mix énergétique national, à l'horizon 2020) et les exigences d'accélération de sa trajectoire de développement l'obligent à rester à l'affût des innovations technologiques qui se présentent, à l'échelle internationale pour conquérir sa sécurité énergétique et contribuer à l'effort mondial d'atténuation des effets du changement climatique, bien qu'il ne soit pas un pays pollueur.
- En particulier, les perspectives de croissance de la demande d'électricité au Maroc laissent suggérer que celle-ci poursuivrait son trend haussier, sous l'effet des exigences du développement économique du pays, de l'accélération de l'urbanisation et du changement des modes de vie. Selon les projections du Ministère de l'Energie, la consommation nationale serait multipliée par 4, au minimum et par 6, au maximum, à l'horizon 2030.
- L'amélioration de la qualité du réseau électrique par l'introduction de nouvelles technologies de transport et de distribution de l'énergie serait opportune pour répondre aux besoins futurs croissants et favoriser, in fine, la concrétisation des objectifs de la stratégie énergétique nationale. Toutefois, le développement des « smart grids » dans le contexte national ne serait pas exempt de contraintes. Outre les nécessaires adaptations techniques qu'exigerait la transition vers des réseaux électriques intelligents, les questions liées au financement de ces technologies demeurerait entières et poseraient la problématique du rôle de l'Etat dans le développement des smart grids, en tant que service public. Non moins important, les considérations sociales, liées à ces technologies renvoient au nouveau rôle du consommateur, en tant qu'acteur clé dans ce processus et aux risques que les systèmes d'information et d'automatisation pourraient susciter, en termes d'atteintes à la liberté individuelle et à la protection de la vie privée.

1-2 octobre 2012

Défis futurs du nouveau monde urbain : quel modèle de développement pour la ville marocaine ?

Introduction

L'IRES a organisé une rencontre scientifique internationale sur le thème « Défis futurs du nouveau monde urbain : quel modèle de développement pour la ville marocaine? », en collaboration avec l'Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme (INAU), l'Association Internationale des Sciences Régionales (RSAI) et le JPI Urban Europe. L'objectif de cette rencontre est d'analyser, en profondeur, les forces et les impacts du processus de développement économique, social, culturel et technologique, induit par les villes du 21^{ème} siècle, de détecter les menaces qui pèsent sur les zones urbaines (changement climatique, sécurité...), d'identifier les nouvelles méthodes de re-conception des villes et les pistes de solutions pour des politiques équilibrées qui renforcent le potentiel de développement des agglomérations dans le monde, d'une manière générale et au Maroc, plus particulièrement. En abritant cette rencontre internationale, à laquelle ont été conviés des acteurs publics, une vingtaine d'experts marocains et une trentaine de spécialistes internationaux, l'IRES a souhaité lancer un débat de haut niveau sur l'état de la connaissance et les bonnes pratiques en matière de gestion, de planification et de prospective urbaine, à un moment où le Maroc est en train d'élaborer une nouvelle politique de la ville.

L'amélioration de la gouvernance des villes, le renouvellement des élites locales ainsi que la promotion d'une politique intégrée de la ville, favorisant l'inclusion et la mixité sociale, ont été mis en exergue dans les rapports du programme d'études sur le lien social. Le risque lié à une littoralisation excessive des activités économiques et humaines et l'impératif d'une gestion durable des ressources et des activités au sein de nos villes, ont été soulignés dans les rapports du programme d'études sur le changement climatique. La nécessité de rendre les villes maîtres de leur destin et d'accroître leur compétitivité a été l'une des recommandations du programme d'études sur la compétitivité globale du Maroc.

Depuis près d'un siècle, la planète est sous l'emprise d'une dynamique d'urbanisation effrénée, qui suscite des espoirs, en termes d'amélioration des conditions de vie des populations, notamment dans les pays en développement, mais, aussi, des inquiétudes au regard des défis posés en termes de durabilité environnementale. En 2008, pour la première fois de l'histoire, selon l'ONU, il y avait plus d'habitants en milieu urbain qu'en milieu rural. Avec 6 milliards d'habitants, la population urbaine représenterait à l'horizon 2050 près de 70% de la population mondiale.

La croissance de la population urbaine s'accroîtrait particulièrement dans les pays en développement qui abriteront plus de 80% de la population urbaine mondiale en 2050. La progression la plus notable serait enregistrée au niveau de l'Afrique subsaharienne dont la population urbaine pourrait plus que tripler entre 2010 et 2050 contre un doublement au niveau de la zone MENA et de la région asiatique (hors Japon) et un accroissement de 38% pour l'Amérique latine.

Cette urbanisation accélérée nécessiterait des investissements conséquents en termes de réseaux d'assainissement, d'infrastructures et d'équipements de base qui pourraient être bien au-delà de la capacité financière des pays en développement. Elle poserait, également, des défis en termes de développement humain puisqu'elle risquerait d'accroître la pauvreté et l'inégalité d'accès aux services de base et à l'emploi.

Si les pays en développement ne mettent pas en oeuvre une politique novatrice d'aménagement et d'équipement des villes, le nombre d'habitants vivant dans les bidonvilles pourrait atteindre 3 milliards de personnes, à l'horizon 2050 contre près d'un milliard actuellement selon les Nations-Unies (ONU-Habitat). Aussi, la gestion de l'urbanisation devrait-elle s'inscrire dans le cadre d'une vision globale de développement, axée sur l'intégration sociale, la durabilité environnementale et la bonne gouvernance.

Une ville bien pensée et bien gérée constitue un rempart contre le développement des activités informelles et la prolifération des espaces de non-droit et, par voie de conséquence, contre la détérioration des échanges économiques, la fragilisation des liens sociaux et la dégradation de la confiance envers les institutions. Ce qui engendrerait des effets positifs sur la compétitivité et l'attractivité des espaces urbains. Aussi est-il judicieux, pour encadrer et harmoniser le développement urbain, de penser la ville comme un espace intégré de vie sociale et culturelle, d'échanges économiques, de gestion environnementale responsable et de pratique démocratique.

Les principaux défis à relever par le Maroc

Au Maroc, le taux d'urbanisation, qui n'excédait pas 10% au début du 20^{ème} siècle, s'est élevé à 29% en 1960, d'après le premier recensement du Maroc indépendant, soit 3,4 millions d'urbains et à 55,1% en 2004, soit 16,5 millions d'urbains. En 2050, il y aurait 28,4 millions de personnes vivant en milieu urbain, soit 68,5% de la population globale marocaine, selon le Haut-Commissariat au Plan.

Dans les années 80, une nouvelle politique de gestion urbaine a été esquissée au Maroc. L'Etat a progressivement abandonné la gestion autoritaire de l'espace urbain, où il cherchait à être partout et à tout faire, pour s'orienter vers un mode participatif de gestion et d'intermédiation, processus qui est toujours en cours.

La dynamique de l'urbanisation au Maroc soulève, à l'instar de nombreux pays en développement, plusieurs défis, en matière de gouvernance, de compétitivité, de création d'emplois, de mixité sociale, d'habitat, notamment le logement social, de cadre de vie et d'environnement et de sécurité.

Le défi de la gouvernance

Le rapport faisant le bilan des cinquante années d'indépendance du Maroc, publié en 2006, révèle, à juste titre, que l'effort d'équipement du pays et la gouvernance de son espace n'ont commencé à s'inscrire que tardivement dans le cadre d'une logique d'aménagement du territoire. Ce rapport a également identifié la question de la gouvernance, notamment locale, comme l'un des principaux noeuds du futur du Maroc.

En 2011, le Maroc a adopté une nouvelle constitution qui fait le pari de la bonne gouvernance pour gagner la bataille du développement. L'organisation territoriale du Royaume est dorénavant fondée sur une régionalisation avancée qui ne manquerait pas de transformer les rapports entre l'Etat, les régions et les villes. En novembre 2011, le Maroc a, pour la première fois de son histoire, créé un département dédié à la politique de la ville.

Une nouvelle politique de la ville est en train de voir le jour. Son succès est tributaire d'une gouvernance efficiente en mesure, entre autres, d'anticiper les besoins de la ville de demain. Pour ce faire, elle devrait être pensée à moyen et à long terme, éviter l'approche fragmentaire en vue d'une meilleure intelligibilité des problématiques de la ville, être transversale, multidimensionnelle, participative et anticipative et s'appuyer, pour la réussite de sa mise en oeuvre, sur des financements innovants.

Le relèvement du défi de la gouvernance passe par l'émergence d'une élite locale, représentative de la volonté des populations urbaines et apte à formuler une planification urbaine stratégique, adaptée aux spécificités et à la typologie des villes (ville métropole, ville moyenne, petite ville). Il suppose, également, une modernisation accélérée de l'administration et des services municipaux en vue de répondre, efficacement, aux attentes des citoyens et de développer le lien de confiance entre les élus locaux et les élites d'une part et les citoyens d'autre part.

Le défi de la compétitivité et de l'innovation

La compétitivité de la ville constitue aujourd'hui un levier incontournable de la compétitivité globale d'un pays. D'ailleurs, les avantages compétitifs d'une nation tirent leur substance des atouts qu'offrent les milieux urbains.

Espaces de créations de richesses par excellence, les villes sont des relais importants notamment en matière d'attrait des investissements étrangers et de dynamisation des échanges commerciaux avec l'extérieur. Leur développement harmonieux et équilibré à tous les niveaux (ressources humaines qualifiées, investissement conséquent en recherche & développement, disponibilité des infrastructures, organisation efficiente des transports et environnement général des affaires fiable) est un des déterminants clés en matière d'attractivité et de compétitivité. C'est dans cet esprit que le Maroc ambitionne de faire de certaines de ses villes des hubs régionaux, voire internationaux en matière de finance internationale (Casablanca Financial City) ou de transport transnational (Tanger-Med...). Aujourd'hui, l'un des défis majeurs auxquels sont confrontées les villes marocaines est celui de développer des activités économiques à fort contenu en emplois. Il s'agit d'un défi de taille pour un pays en transition démographique avancée comme le Maroc où le taux d'emploi de la population active demeure faible (37,6% en 2010, selon le HCP) par rapport à la moyenne observée dans les pays émergents (autour de 55% en 2008, selon l'OIT).

Les défis sociaux et culturels

L'un des axes importants d'une politique de la ville inclusive est de promouvoir le développement humain, sans omettre de favoriser les brassages sociaux et culturels par le bannissement de l'enfermement spatial et la marginalisation sociale et de privilégier l'intégration spatiale des services de base sociaux et culturels ; l'objectif poursuivi étant de renforcer le lien social et de préserver l'identité culturelle de la ville.

La mixité culturelle se nourrit, généralement, de la diversité architecturale des quartiers, lesquels constituent l'unité socio-spatiale de base où peut se forger la mixité sociale. A cet effet, il est nécessaire que nos villes célèbrent leurs quartiers, à travers leur histoire, leur mémoire ainsi que le patrimoine bâti.

Pour assurer la mixité sociale et le bien-être des citoyens en milieu urbain, il est opportun d'apporter des solutions à l'habitat anarchique et insalubre, qui soient socialement équitables, économiquement viables et architecturalement et esthétiquement attractives. A ce sujet, il est impératif de résoudre la problématique du foncier qui constitue l'un des déterminants clés de l'évolution future des villes.

La politique de l'habitat mérite d'être revue de manière à assurer un meilleur équilibre entre le désir de construire des villes nouvelles, satellites et autonomes, par rapport aux grandes villes et le besoin urgent de ré-urbanisation de nos agglomérations.

Le défi environnemental

L'accès à un environnement sain est un droit garanti par la Constitution du Royaume. Partant de ce fait, le développement urbain ne peut que s'inscrire dans un contexte de développement durable, avec une gestion appropriée des déchets solides et liquides, une politique de lutte vigoureuse contre la pollution de l'eau et de l'air, une politique énergétique, basée sur le développement des énergies renouvelables et sur l'efficacité énergétique ainsi que le développement des espaces verts dans les villes.

La promotion de l'économie verte est l'une des options permettant aux villes marocaines de tirer profit des opportunités existantes en termes de croissance économique et de préservation de l'environnement selon un modèle de développement qui leur permettra de se préparer dès à présent aux nouveaux impératifs de la compétitivité « verte ».

La forte densité des populations et des activités humaines dans les villes côtières (60% de la population marocaine et 52% de l'activité touristique) plaide en faveur de la sauvegarde du littoral, lequel est menacé, dans un contexte de changement climatique, par les effets associés à l'élévation du niveau de la mer. Le risque est réel dans les zones où il y a conjonction de la sensibilité naturelle du milieu et son exposition aux aléas climatiques potentiels comme c'est le cas, par exemple, de Casablanca, Tanger, Mohammédia, Nador et Saïdia.

Le développement du littoral nécessite, en particulier, un engagement fort des pouvoirs publics, par le biais de politiques publiques intégrées et rationnelles, favorisant la préservation des zones côtières. Pour cela, il est essentiel de promouvoir une législation spécifique et une politique d'aménagement du territoire, qui atténueraient aussi bien la pression sur les zones côtières que le déséquilibre territorial entre le littoral et l'intérieur.

Le défi de la sécurité au sens large

Les enjeux sécuritaires sont multiples puisqu'il s'agit non seulement de renforcer la capacité des villes marocaines à anticiper et à gérer les risques naturels et technologiques ainsi que ceux d'origine anthropique et de tenir compte des préoccupations grandissantes des citoyens, en rapport avec la criminalité urbaine, mais, aussi, d'asseoir les bases d'une nouvelle culture politique de dialogue et de négociation face aux mouvements sociaux de contestation, préconisant le recours à des mécanismes rénovés en matière d'intermédiation sociale.

Enfin, il est primordial de trouver une solution au phénomène d'étalement urbain qui prend des proportions importantes, notamment dans les grandes villes. S'il n'est pas maîtrisé, ce phénomène provoquera, entre autres, une réduction de la surface des terres, à vocation agricole et menacera, en partie, la sécurité alimentaire de la population.

Les défis précités interpellent autant les pouvoirs publics que les opérateurs économiques et les acteurs de la société civile. Le milieu académique et les think tanks ont, également, un rôle à jouer à travers l'éclairage qu'ils peuvent apporter aux questions stratégiques, liées à l'avenir de la ville. L'objectif poursuivi étant de faire de nos villes, concomitamment, des pôles de création de richesses et d'emplois, de compétitivité et d'innovation, des espaces conviviaux, agréables à vivre, inclusifs, solidaires et durables, des cités avec un cachet urbanistique propre, une identité et une âme.

Les principaux points saillants de la rencontre

De par la diversité et la richesse des contributions des experts, les travaux de la rencontre scientifique internationale sur les nouveaux défis urbains ont fait l'objet de reportages vidéo, publiés sur le site web de l'IRES. Les actes de cette rencontre ont été élaborés. Le présent compte-rendu se limite, ainsi, à faire ressortir, à partir des expériences internationales, quelques points saillants, récapitulés ci-après :

- Le monde est en train de devenir un monde urbain, présentant ainsi d'importants défis pour la communauté internationale. Le rythme très rapide d'urbanisation dans certaines parties du monde, combiné à des difficultés pour mettre en place les infrastructures nécessaires, soulève le risque de développement d'habitats insalubres. Les villes nouvelles marocaines, visitées par les experts ayant participé à la rencontre internationale de l'IRES en sont un exemple éloquent. Les raisons de leur construction sont totalement compréhensibles : éviter l'étalement urbain excessif, combattre l'habitat insalubre. Ces villes nouvelles constitueraient une solution, à condition de lever les obstacles, auxquels leur développement se trouve confronté.
- La réponse aux différents défis soulevés par le développement de l'urbanisation ne pourrait se faire que moyennant des politiques publiques rénovées, dont la gouvernance devrait s'appuyer sur une appropriation collective des enjeux encourus par les différents acteurs : Etat, citoyens, ONG... Ces politiques publiques devraient favoriser trois types d'équilibre : l'équilibre économique, l'équilibre environnemental et l'équilibre social.
- Les villes sont des environnements dynamiques et leur planification, qui exige des outils d'analyse pertinents et des données de référence appropriées, devrait rester suffisamment souple pour mieux s'adapter aux nouvelles données. Elles devraient être planifiées et gérées dans le souci de la durabilité et de la qualité de vie de la population.
- La planification des environnements habitables devrait tenir compte pleinement de la diversité culturelle et historique pour garantir un développement harmonieux et équilibré de la ville. La planification participative est l'une des exigences clés du développement urbain réussi.

- L'efficacité des politiques publiques en faveur des espaces urbains ne pourrait être acquise sans la nécessaire promotion de relations sociales apaisées et ouvertes. La question des inégalités sociales devrait figurer parmi les axes prioritaires des politiques publiques. La bonne gouvernance des politiques publiques interpelle aussi sur leur capacité à répondre, efficacement, aux demandes socioculturelles des citoyens.
- Les risques urbains devraient être intégrés dans les plans d'aménagement, à travers l'encouragement de la recherche sur ces risques en vue de développer les capacités d'anticipation par le biais de systèmes d'alertes précoces contre les catastrophes naturelles et leur gestion, du déploiement sécuritaire face aux différents mouvements de protestation, de la protection contre les attaques physique ou cybernétiques des infrastructures critiques...
- Les politiques urbaines devraient être analysées sous différents angles et de manière multidisciplinaire. Compte tenu de la complexité des problèmes, auxquels sont confrontées les villes, il est primordial d'adopter des approches déductives, basées sur des fondements théoriques et sur des analyses scientifiques claires.
- L'approche prospective, qui est par essence globale et systémique, est nécessaire pour cerner les changements qui s'opèrent, pour tenir compte des dimensions économiques, sociales et environnementales et pour favoriser une cohérence des politiques et des plans entre le niveau local, régional et national.

**Institut Royal des Etudes Stratégiques
Royal Institute for Strategic Studies**

Avenue Azzaitoune - HayRiad - Rabat 10100

Tél. : +212 (0) 5 37 71 83 83

Fax : +212 (0) 5 37 56 40 79

E-mail : contact@ires.ma

Web : www.ires.ma